L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1107 - VENDREDI 1er AVRIL 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Sommaire



Congrès de Saint-Malo
La FNSEA établit sa feuille de route *p 20*

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Irrigation: maintenir une demande de 7 000 000 m³ d'eau

P 07 **Actualité** Nièvre
Action syndicale: Natura 2000 à la table du préfet

P 08 **Actualité** Yonne
Assemblée générale de la FDSEA: rénouer les liens entre agriculteurs et consommateurs

P 10 **Actualité** Bourgogne
Le pôle de compétitivité a cinq ans: Vitagora, l'innovation comme moteur de recherche

P 14 Filières **Cultures**
Soja : retour sur la campagne 2010 et perspectives 2011

P 19 Filières **Élevage**
Conseil d'administration d'Interbev Bourgogne: l'élevage allaitant en première ligne

P 20 Filières **Viticulture**
Journée «chais» le 6 avril à Chitry

P 21 **Économie& Gestion**
Emploi: sachez communiquer avec vos salariés !

C'est parti pour la première récolte en Côte d'Or *p.13*

MISCANTHUS, la moisson de toutes les attentions



Deux ans après la plantation, la première récolte de miscanthus vient de démarrer. Plantée sur 110 hectares , dans un rayon d'environ 70 km autour du site d'Aiserey, «*l'herbe à éléphant*» sera ensuite transformée en pellets destinés aux chaudières.





l'Agenda

Côte d'Or

Groupama Planning des assemblées générales

(rendez-vous à 18h30 si horaire non précisé)
Semur/Epoisses : vendredi 1er avril à la salle Espace loisir d'Epoisses
Nolay : mardi 5 avril à la salle des fêtes d'Ivray-en-Montagne
Minot/Grancey/Salives : jeudi 7 avril à la salle des fêtes de Salives
Venarey-les-Laumes : vendredi 8 avril à la salle polyvalente
Sombernon : mardi 12 avril à la salle polyvalente
Saint-Jean, Terre et Saône : salle des fêtes de Losne (10 heures)
Thil : jeudi 14 avril à la salle des fêtes
Genlis : vendredi 15 avril à la salle des fêtes de Varanges
Montigny-sur-Aube : mardi 19 avril à la salle des rencontres à Montigny (10 heures)
Recey-sur-Ource : mardi 19 avril à la grande salle du foyer rural
Bligny-sur-Ouche : mardi 26 avril à la salle des fêtes
Mirebeau : jeudi 28 avril à la salle polyvalente de Magny-saint-Médard
Pouilly-en-Auxois : vendredi 29 avril à la salle polyvalente
Saulieu : mardi 3 mai à l'espace Jean Bertin
Fontaine française : mercredi 4 mai à la salle des fêtes (10h30)
Liernais : jeudi 5 mai à la salle du temps libre
Vitteaux : vendredi 6 mai à la salle Gilbert Mathieu
Seurre : lundi 9 mai au lycée rural de Chamblanc
Arnay-le-Duc : mardi 10 mai à la salle Saint-Laurent

Assemblée générale de la prim'Holstein le 5 avril

Assemblée générale des éleveurs de Prim'Hosltein le mardi 5 avril à Saint-Seine-l'Abbaye. Le rendez-vous est fixé à 10 heures à l'auberge campagnarde. A l'ordre du jour : 10 heures : assemblée générale statutaire, intervention de Monsieur Loïc Doudeau de Prim'Holstein France sur "l'évolution et la gestion de la consanguinité en Prim'Holstein", 12h45 : déjeuner sur place, après-midi : présentation et visite de l'exploitation du gaec Guenebaut à Frolois (hameau de Vaubuzin).

MSA : Instants Santé à Nuits-saint-Georges et Nolay

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit aux ressortissants agricoles du canton de Nuits St Georges âgés de 25 à 74 ans. Ces bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge, se dérouleront du 4 au 8 avril à la Maison de Nuits St Georges, 3 rue de la Berchère de 7h30 à 11h30. Ces instants santé se dérouleront également à Nolay du 20 au 21 avril 2011 au Centre Social (1, rue du Docteur Lavirotte).

Formation éleveur infirmier Ovin

Formation éleveur infirmier Ovin le **21 avril**. Les personnes intéressés peuvent prendre contact dès maintenant avec Virginie Pabiou GDS21 au 03 80 68 67 35 ou 06 09 14 55 07.

Démonstration compostage le 8 avril

La Chambre d'agriculture et la FD cuma organisent un rendez-vous technique sur le thème du compostage (démonstration de retourner d'andains, informations techniques). Le rendez-vous est fixé le vendredi **8 avril** à Saint-Euphrône à 14 heures (ferme de Beauvais, fléchage sur place).

Deuxième marché à la Ferme de Côte d'Or à Beaune la vente directe à la fête!

Les **2 et 3 avril**, la deuxième édition du marché Bienvenue à la Ferme de Côte d'Or se tiendra sous les halles de Beaune. A l'initiative de 5 étudiants du lycée Viticole de Beaune, une trentaine de fermiers et viticulteurs viendront présenter leurs produits. Locaux ou issus de régions plus éloignées, toujours savoureux et authentiques, les miels, fromages, foies gras, jambons, vins et autres nectars rivaliseront de saveurs pour séduire les visiteurs. Pour les visiteurs les plus gourmands, un espace pique-nique leur permettra de déguster immédiatement leurs emplettes. Les enfants pourront découvrir la mini-ferme organisée par les Jeunes Agriculteurs et participer à la tombola gratuite.
Le samedi 2 avril, de 17 à 21heures, le dimanche 3 avril, de 10 à 19heures.

Nièvre

FDSEA

L'assemblée générale de la FDSEA 58 se tiendra le jeudi **14 avril** à partir de 9h15 à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire, en présence de l'ancien président de la FNSEA, Jean-Michel Lemétayer.
FDSEA au 03 86 93 40 94.

JA 58

Les JA de la Nièvre tiendront leur assemblée générale annuelle le vendredi **29 avril** prochain à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Donzy. Fabrice Prévotat animera une table ronde sur le thème: «Quelle est aujourd'hui la place de nos représentants agricoles au sein des OPA »?
Renseignements: JA58 au 03 86 93 40 91.

Certiphyto par la voie D

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise deux nouvelles sessions d'accès au Certiphyto par la voie D. La première aura lieu les **20 et 28 avril** à Corbigny, la seconde, les **21 et 27 avril** à Decize (9h -17h30). L'objectif est de mieux connaître les produits phytosanitaires, leurs risques pour la santé et l'environnement et comment les limiter. Le stage est gratuit mais un chèque de caution de 50 euros est demandé à l'inscription, qui sera rendu aux participants. Contact: Bénédicte

Instants santé à Nevers

La MSA Bourgogne organise une deuxième session d'examens de santé pour ses ressortissants du canton de Nevers, les **18 et 19 avril** prochains au 5 avenue Colbert à Nevers. La MSA précise que si vous n'avez pas encore reçu d'invitation à ces examens, vous la recevrez plus tard. Une autre session se tiendra en effet en septembre à Nevers.

Formation chien de troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, de nouveau, deux stages de formation intitulés « dresser son chien de troupeau ». Le premier, de niveau initiation, se déroulera le **28 avril** et le **18 mai** à Saint-Saulge, le second, perfectionnement 2ème niveau, le 20 avril et le 11 mai. Le chien de troupeau est un moyen de limiter et de réduire le nombre d'accidents liés à la manipulation des animaux. La MSA en recense plus de 6000 chaque année. Grâce au chien, les agriculteurs peuvent gagner du temps, faciliter leur travail, diminuer les risques au contact des animaux, notamment bovins. La formation a pour objectif de vérifier que le chien est apte au travail, peut être dressé et elle permet aussi de s'entraîner avec les conseils du formateur, Sébastien de Montmollin, moniteur agréé de l'Institut de l'Elevage. Tarif: 90 euros par participant. Inscription avant le 8 avril. Contact: Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

Gérer ses relations humaines

La Chambre d'agriculture, associée à l'Association des Actrices nivernaises, a repoussé sa formation *«gérer ses relations humaines avec la communication non violente»* aux **24 et 25 mai** (9h – 17h30) à la Maison du Diocèse, 21 rue Gustave Mathieu, 58000 Nevers. Grâce à ce stage ouvert à toute personne désirant développer sa communication interpersonnelle, il s'agit d'expérimenter une manière de communiquer en 4 points: *«énoncer des observations objectives, différencier nos sentiments de nos interprétations et jugements, découvrir et expérimenter nos aspirations profondes, présenter une demande de façon positive, concrète et réalisable»*. Eliane Régis, formatrice certifiée en communication non violente (CNV) proposera une alternance d'échanges, d'apports méthodologiques, de mises en situation et d'exercices pratiques. Tarif: 90 euros par participant ressortissant du fonds Vivea. Contact: Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32. Inscriptions avant le 30 avril.

Instants santé du canton de Decize

La MSA Bourgogne organise ses instants santé pour le canton de Decize, du **10 au 13 mai** au Centre social de La Machine. Pour s'inscrire à cet examen de santé gratuit, il suffit de retourner le bulletin d'inscription rempli à l'aide de l'enveloppe pré-timbrée déjà envoyée par la MSA.

Instants santé du canton de Moulins-Engilbert

La MSA Bourgogne organise ses Instants santé pour le canton de Moulins-Engilbert du **16 au 20 mai** au Centre social de Moulins-Engilbert (à côté de la mairie). Ces examens de santé sont gratuits. Pour s'inscrire, il suffit de retourner le bulletin d'inscription dans l'enveloppe pré-timbrée déjà envoyée par la MSA.

Yonne

Réunions «ovines»

Alyse (Aube Loiret Yonne Services aux Eleveurs) et la Cialyn, organisent à destination de tous les agriculteurs de la zone 3 réunions « ovines » pour démontrer les intérêts de cette production.
Mardi 5 avril, à Montargis, au Lycée du Chesnoy
Mercredi 6 avril, à Troyes, au Lycée se Ste Pouange
Jeudi 7 avril, à Auxerre, à la Chambre d'agriculture
Pour plus de renseignements : Stéphane Gonnon (10), au 03 25 81 22 32 ; Murielle Delahaye (45), au 02 38 67 28 52 ; Yves Leboulbin (89), au 06 08 28 08 07 ; Nathalie Feral (Cialyn), au 03 86 92 36 02

Créer et mettre à jour son site web

Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de cinq jours pour créer et mettre à jour son site web les **jeudis 7, 14 et 28 avril, lundis 2 et 9 mai**
Au programme : savoir mettre en pratique une méthode pour réaliser un site web. Les étapes : projet, phase d'écriture, retouche d'images, mise en ligne et référencement.
Renseignements et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier (Pôle informatique), au 03 86 94 60 20 - Fax 03 86 94 60 21 - Email : gilles.berdal@educagri.fr

A la découverte des amphibiens

Soirée nature « sur la route du crapaud et de la salamandre », organisée vendredi **8 avril**, à 20 h, à Mailly-la-Ville (école intercommunale)
Au programme : présentation des amphibiens de la région, balade nocturne à la découverte de ces animaux
Renseignements : 03 86 78 79 44

Rencontres œnographiles et placomusophiles

Exposition d'étiquettes « BD et dessins de presse ». réunion d'échange de plaques de muselet et d'étiquettes de vin ouverte aux collectionneurs de tous horizons (commerce interdit), aux caves Bailly Lapierre, à Bailly, **samedi 2 et dimanche 3 avril,** de 10h à 12h et de 14h à 18h. Entrée gratuite
Renseignements : 03 86 51 12 00

Découverte de la viticulture biologique

Le SEDARB organise vendredi 1er avril, de 9h à 17h30, une journée de découverte de la viticulture biologique. Au programme : matinée en salle pour une présentation des principes réglementaires et d'itinéraires techniques. Visite l'après-midi du Domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot à Saint-Bris
Renseignements : Odile Cadiou ou Agnès Boisson au 03 86 72 92 20

Certiphyto à Villevallier

La Maison familiale et rurale de Villevallier organise des sessions de formation Certiphyto, se déroulant sur 2 journées :
Mardi 12 et jeudi 14 avril
Mardi 10 et jeudi 12 mai
Renseignements : 03 86 91 12 15

Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Sens :
à la Mairie, au 2e étage,
lundi 4 avril et lundi 18 avril, de 9h à 12h.
Avallon : 9 av. du 11 novembre,
mercredi 6 avril de 9h30 à 12h.
Auxerre :
en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant
au 03 86 94 22 22



A noter

Aires de lavage : l'Agence de l'eau RMC finance les projets des Cuma

Les Cuma peuvent désormais accéder aux subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour leur projet de construction d'une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires. Ces aides portent sur la réalisation des études et diagnostics et concernent également la construction et l'équipement de l'aire. Les projets doivent prévoir un dispositif de traitement des eaux de lavages agréé par les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie. L'Agence de l'eau apporte une subvention de 50% aux projets individuels (agriculteur, négociant agricole, cuma ...), à laquelle peut s'ajouter une subvention du Fonds européen agricole de développement rural (Feader), ou d'autres financeurs, dans la limite de 75%, pour les agriculteurs et les Cuma situés sur des territoires prioritaires et 60% ailleurs. Pour les projets collectifs, le taux maximum de subventions est porté à 80% sur l'ensemble du bassin RMC. Renseignements auprès des DDT.

En image

Un élevage de dromadaires arrive en Côte d'Or



Photo: D.B.

C'est une première en Bourgogne et l'information en fera sans doute sourire certains. Un élevage de dromadaires, spécialisé dans le lait, vient de s'installer à Pouilly-en-Auxois. L'EARL Manvussa Gérard, originaire du département de la Creuse, arrive dans le canton pollien avec un cheptel de 23 camélidés. *«Le lait de chamelle est très recherché dans les autres régions»* explique monsieur Manvussa, *«je compte vendre mon lait directement aux consommateurs, sans faire appel à d'éventuels intermédiaires, afin de maîtriser les marges»*. Conscient du travail à réaliser lié à sa récente installation, l'éleveur mise sur une génétique jugée *«assez intéressante»* : *«je n'ai pas la prétention d'avoir les meilleurs dromadaires du Sahara mais les premiers résultats du mois de mars sont assez encourageants et les fourrages de l'Auxois semblent bien convenir pour l'alimentation de mes animaux»* analyse l'éleveur de 42 ans. Quasi-néophyte, Gérard Manvussa n'a qu'une courte expérience de deux ans dans un élevage de dindons dans la Creuse. Il sait qu'il aura fort à faire pour relever son défi dans un territoire dominé par les bovins.

AG

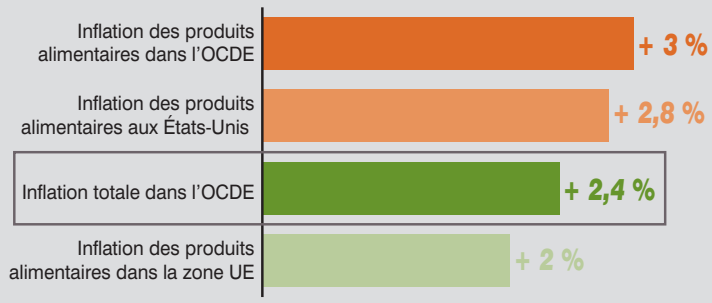
Le point sur… L'INFLATION

Hausse des prix des produits alimentaires

De retour au niveau mondial, les indices montrent désormais clairement la hausse.

Les consommateurs en avaient l'impression, le *«ressenti»* comme il est communément admis d'en parler chez les sondeurs : le coût de la vie augmente. Mais les indices consacrés à l'inflation avaient du mal à retracer ce ressenti. C'est désormais chose faite. L'OCDE (34 pays membres plus la Commission européenne) vient de publier les chiffres de l'inflation annuelle entre février 2010 et 2011. Il en ressort que cette dernière a progressé, tous types de produits confondus, de 2,4% (le taux en glissement annuel le plus élevé depuis octobre 2008) contre + 2,2% entre janvier 2010 et janvier 2011. Les analystes de l'OCDE désignent clairement les prix de l'alimentation, avec ceux de l'énergie, comme principaux responsables de cette hausse. Les prix alimentaires ont grimpé de 3% sur la même période de référence dans l'OCDE. Il faut cependant modérer les conclusions en fonction des zones géographiques. La hausse est de 2,8% aux États-Unis mais «*seulement*» de 2% sans la zone euro. L'UE a confirmé ces chiffres tout en les comparant aux + 1,5% de la période janvier 2010-janvier 2011 et - 1,1% de la période février 2009-février 2010. L'autre grand segment de consommation qui plombe l'inflation est bien évidemment celui de l'énergie avec les prix du baril de pétrole régulièrement au-dessus de 100 dollars (Brent de Londres comme WTI américain) depuis quelques semaines.

Hausse des prix alimentaires dans l'OCDE et dans la zone euro sur un an.



Source : OCDE et UE

THIERRY MICHEL

L'info en bref

Sofiprotéol prend pied dans la méthanisation

L'établissement financier de la filière oléoprotéagineuse, Sofitprotéol, a pris pour la première fois une participation (12%) dans une unité de méthanisation située aux Herbiers en Vendée. Biogasyl a une capacité de traitement de 25 000 tonnes par an. Les matières organiques viennent essentiellement des industries agroalimentaires, elles sont destinées à produire de l'électricité, de l'énergie thermique et des fertilisants. Le capital de Biogasyl se répartit ainsi : Saria Industries 51%, le groupe coopératif Terrena 12%, Sofiprotéol 12%, Sita Ouest 10% et Cavac 5%. Euralis l'actionnaire historique conserve 10% du capital. Chaque actionnaire a vocation à être aussi apporteur de matières organiques destinées à l'unité de traitement.

Une meilleure qualité nutritionnelle pour les fruits bio

Une publication de l'Inra sur les performances agronomiques, environnementales et socio-économique de l'agriculture biologique montre que les stratégies de lutte des producteurs bio «se révèlent plus favorables aux populations auxiliaires, significativement plus diversifiées». En contrepartie, les rendements et les calibres sont toujours plus faibles en bio mais, point positif, les fruits sont de qualité supérieure, ils ont «une jutosité, des teneurs en sucre et polyphénols plus élevés». Les polyphénols ont des propriétés anti-oxydantes et stimulatrices des défenses naturelles reconnues. Sur le plan économique, les moindres rendements sont compensés par les prix de vente, plus élevés et plus stables que dans l'agriculture conventionnelle. La stabilité des résultats économiques est également reliée à une plus grande autonomie et à une plus grande diversification des productions.

Flash export : la tendance se confirme

La tendance à l'ouverture de nouveaux marchés à l'export pour les bovins se confirme. Cette semaine, un bateau de broutards va partir vendredi pour l'Algérie, tandis qu'une délégation du Kazakhstan est attendue en France. En avril/mai c'est une délégation russe qui devraient venir visiter plusieurs abattoirs, avant d'accorder de nouveaux agréments. Moins favorable, la Turquie vient d'augmenter ses droits de douane de 15%. La satisfaction de ces nouveaux marchés dépendra de la capacité de réponse des structures d'approvisionnement, certaines étant plus réactives que d'autres, contraintes de faire tourner en priorité leurs outils d'abattage. Ces nouvelles perspectives commerciales s'ouvrent sur un marché largement concurrentiel, qui nécessite une forte réactivité et la capacité de s'adapter à une demande aussi exigente sur le plan quantitatif que qualitatif. Côté prix, le marché reste difficile pour les JB et plus favorable pour les vaches, qu'elles soient du troupeau allaitant ou du troupeau laitier.

Les RENDEZ-VOUS du CRA BOURGOGNE

CLAAS

LES OFFRES SAV DU MOIS



Rémy, Responsable après-vente

CLIMATISATIONS

Avant les travaux,

Faites réviser vos climatisations.
C'est plus de confort.
Adressez-vous à votre atelier agréé

PULVÉS

N'oubliez pas de faire contrôler votre pulvé,
(N° de siret finissant par 40 à 59)

Pour prendre rendez-vous à Laignes, Varois ou Autun
03 80 68 07 86

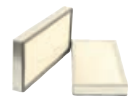
LA SÉLECTION LIBRE-SERVICE DU MOIS



par Pierre

SPÉCIAL CONFORT et CLÔTURES jusqu'au 30/04/2011

Pour un air sain dans une cabine



Filtre à charbon actif
à partir de 139 €HT

Poste de clôture



FARMER 1000
159 €HT

RENDEZ-VOUS LE MOIS PROCHAIN POUR DE NOUVELLES OFFRES

CRA BOURGOGNE
L'esprit Service

■ Varois 03 80 68 07 80 ■ Laignes 03 80 81 60 55 ■ Autun 03 85 52 61 68

MFR de Grandchamp

Les bacs pro découvrent l'Amérique

Les élèves de Bac Pro de la Maison Familiale de Grandchamp découvrent les USA, à l'occasion d'un stage riche d'expériences d'un mois, pour des professionnels en herbe…



Le groupe dans les rues de New York.

Les élèves de Bac pro 2ème année de Technicien conseil vente en vins et spiritueux, sont actuellement en stage en commerce des vins aux Etats-Unis.

Ce stage d'un mois complète un cursus de formation riche et diversifiée, à savoir : en vinification, en commerce de proximité (support de leur examen terminal), dans une autre région viticole et en grande surface.

Avec une semaine culturelle à New-York, les élèves ont découvert : Central Park, Time Square, Manhattan, la Statue de la Liberté, le Pont de Brooklyn, de nombreux building dont le Chrysler building, l'Empire State et le Rockfeller, bref que des lieux déjà vus… à la télévision.

Ils sont actuellement en immersion anglo-saxonne, dans différents domaines américains, (Oregon, Californie, Indiana, Iowa) et développent ainsi professionnellement leur apprentissage de l'anglais, aujourd'hui incontournable pour vendre du vin !

Ce stage d'un mois est l'aboutissement d'un travail qui a commencé il y a un an et demi, dès l'entrée en Bac Pro. En effet, les élèves financent en partie cette opération en réalisant des actions: foires aux vins en grande surface, sélection-vente de vins de toute la France, des actions s'intégrant parfaitement dans leur cursus de formation. Le solde du financement provient de subventions du Conseil régional et du ministère de l'Agriculture.

Ce Bac Pro en trois ans, que l'on peut intégrer dès la sortie de 3ème, connaît un succès inégalé : 100% de réussite aux examens ces dernières années et une réelle insertion professionnelle, voire une poursuite d'études en BTS.

Pour tout renseignement, contactez la Maison familiale de Grandchamp au 03 80 26 61 44.

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Irrigation

Maintenir une demande de 7 000 000 m³ d'eau

Les agriculteurs de Côte d'Or connaîtront jeudi prochain le volume d'eau attribué pour l'irrigation en 2011. Rencontre avec Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, pour qui la défense d'un volume minimum est indispensable.



Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture : *«Par rapport au potentiel de développement des productions légumières et les besoins de nos grandes cultures, il nous faut bien ça».*

■ Début janvier, la Chambre d'agriculture a envoyé un courrier à l'administration, demandant 7 millions de mètre cubes d'eau pour les irriguants. La réponse est pour jeudi ...

«Tout à fait. Le Coderst va trancher et donner sa réponse le 7 avril. Sept millions : c'est le volume que nous demandons chaque année depuis la disparition des betteraves. Nous avons obtenu à chaque fois un peu plus de 5 millions. Ce volume correspond à la demande des exploitants qui déclarent chaque année des surfaces à irriguer. Cette année encore, nous maintenons notre demande de 7 millions. Par rapport au potentiel de développement des productions légumières et les besoins de nos grandes cultures, il nous faut bien ça».

■ L'attribution de l'eau semble de plus en plus tendue. Êtes-vous confiant ?

«Oui je le suis. Certes, il est vrai que les deux derniers étés ont été assez pluvieux. La consommation 2010 n'a pas dépassé les deux millions de m³ et celle de 2009 s'est située entre 3,5 et 4 millions. En conséquence, ça fait un peu sourire l'administration de voir ce que nous demandons cette année. Mais qui connaît le temps qu'il fera cet été ? Il faut absolument maintenir ces sept millions. Un volume minimum doit être garanti pour pouvoir aller au bout de nos cultures. De l'eau est également indispensable au cas où notre département obtiendrait de nouveaux contrats légumiers. Nous devons pouvoir répondre favorablement à de nouveaux industriels s'il y en arrive sur le secteur. C'est simple : pas d'eau, pas d'entreprise».

■ Les zones de répartition des eaux (ZRE) feront leur apparition l'an prochain, qu'en pensez-vous ?

«C'est un changement notable. Certes, il y aura toujours une gestion globale départementale comme cela se fait aujourd'hui. Mais l'eau, à l'intérieur d'une même ZRE, sera répartie selon les différents usagers. Seront représentés : la consommation humaine, la consommation industrielle, les loisirs et l'agriculture. Trois bassins vont être concernés: la Tille, la Vouge et l'Ouche. Chacun va vouloir le plus d'eau possible.... La Chambre se propose d'être le maître d'œuvre pour l'agriculture. Comme aujourd'hui, elle centralisera les besoins des irriguants. Mais il faudra défendre encore plus leurs intérêts. Le volume d'eau demandé aujourd'hui est d'autant plus important pour l'avenir».

■ Quelles sont les stratégies à adopter pour arriver à vos fins?

«Nous devons être convaincants, justifier au mieux nos demandes. Pour les agriculteurs, il est important de participer à toutes les réunions où l'eau est au cœur des discussions. Mettons au premier plan les productions légumières. Ensuite, mettons en avant la nécessité de sauver nos cultures en cas de sécheresse. Même l'été dernier, les deux premières semaines de juillet ont été sèches et le maïs a eu besoin de l'irrigation pour terminer sa floraison. Avant le rendez-vous de jeudi,, le président du syndicat des irrigants François-Xavier Lévêque et moi-même aurions voulu rencontrer la préfète. Un courrier lui a été adressé. Si c'est possible, nous lui présenterons les différents enjeux de l'irrigation dans le département».

■ Quel sera votre message si vous la rencontrez ?

«J'ajouterai plusieurs choses à ce que j'ai dit précédemment. L'agriculture a vraiment fait des efforts dans la gestion de l'eau depuis un certain temps. La mécanisation s'est modernisée et deux bassins exemplaires se sont créées. Je pense à celui de l'ASA du Bas-Mont à Saint-Julien et celui de l'ASA de la Bièvre à Aiserey. Un chiffre mérite d'être souligné: l'irrigation représente moins de 5% de la consommation d'eau du département. Elle reste donc minime par rapport à d'autres secteurs. En conséquence, il ne faut donc pas toujours tirer sur l'agriculture. Nous ne sommes pas les seuls responsables de la non remontée de certaines nappes d'eau».

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIEN GENEST

Promotion dans les élevages charolais

Moins de visites mais (presque) autant d'achats

Dix-sept exploitations viennent de participer à la semaine commerciale organisée par la Fédération charolaise de Côte d'Or. Le président Gérard Virely tire un bilan positif de cette deuxième édition.



Deux visites et deux charolais vendus par la ferme expérimentale du lycée de Quetigny, localisée à Tart-le-Bas. La génétique de l'exploitation est récompensée avec plusieurs reproducteurs déjà vendus aux rendez-vous du GIE Charolais évaluation et de l'UCC, à Pouilly-en-Auxois.

Une trentaine de reproducteurs charolais s'est vendue la semaine dernière dans le département. A quelques animaux près, les ventes ont été aussi nombreuses que celles de l'an passé. Le nombre de visites a en revanche chuté de moitié, le président de la Fédération charolaise Gérard Virely met en avant les conditions climatiques -trop belles- comme principales responsables.



Deux ventes pour le gaec Henriot à Villebichot et des contacts avec un éleveur de Meurthe-et-Moselle intéressé par plusieurs charolais. Un bilan correct, similaire à celui de l'an passé.

Davantage de contacts ont toutefois été noués avec des éleveurs des départements de l'Est de la France (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Haute-Saône...), laissant entrevoir plusieurs transactions futures.

Devant ce constat, cette semaine commerciale devrait logiquement être reconduite l'an prochain : *«Il s'agissait là de la deuxième édition. Vu le contexte, ce rendez-vous a une nouvelle fois été positif»* commentait Gérard Virely, *«cette semaine commerciale arrange les éleveurs car il n'y a pas de frais supplémentaires. Et c'est une belle promotion pour nos élevages»*.

AURÉLIEN GENEST



Élections à la FDSEA

Une nouvelle équipe pour trois ans

La FDSEA de la Côte d'Or s'est réunie lundi après-midi à Dijon pour élire ses responsables. Quelques changements sont à noter mais ces derniers ne concernent pas directement la tête de l'équipe.



Le président Fabrice Faivre est réélu, de même que le secrétaire général Jean Bertrand. Les changements concernent certains vice-présidents et les secrétaires généraux adjoints.

Il n'y a pas eu de grands changements à la tête de la FDSEA21 qui s'est réunie lundi pour ses élections. Fabrice Faivre a été réélu président et Jean Bertrand reste à son poste de secrétaire général pour trois ans. Cinq personnes font leur entrée dans le nouveau bureau : Antoine Daurelle (actuel président de JA21, Dijon Est), Nicolas Michaud (président des JA Bourgogne, Seurre), Martial Gros (ancien JA, Venarey), Laurence Delaye (Précy) et Samuel Maréchal (ancien JA national jusqu'à juin dernier, Auxonne). Ce dernier arrive même au poste de premier secrétaire général adjoint.

«Pour la défense de la profession»

L'arrivée de jeunes agriculteurs dans le bureau reflète la volonté de la FDSEA de préparer l'avenir. «*Intégrer ces jeunes qui savent ce que sont des responsabilités syndicales est important pour nous*» signale le président Fabrice Faivre, *«nos objectifs, -défendre au mieux notre profession dans toutes les productions sur tous les territoires- restent inchangés. Mais il faut savoir s'adapter dans un monde qui évolue vite»*.

AURÉLIEN GENEST

▶ Zoom

Composition du bureau

Président : Fabrice Faivre (canton de Genlis),
Première vice-présidente : Mauricette Besançon (canton d'Is-sur-Tille),
Deuxième vice-président : Dominique Guyon (canton de Pouilly-en-Auxois),
3ème vice-président : Jean-Luc Loizon (canton de Seurre),
4ème vice-président : Denis Masson (canton de Précy-sous-Thil),
Secrétaire général : Jean Bertrand (canton de Baigneux-lès-Juifs),
Premier secrétaire général adjoint : Samuel Maréchal (canton d'Auxonne),
Deuxième secrétaire général adjoint : Bernard Ehret (canton d'Aignay-le-Duc), **trésorière** : Ghislaine Bourgeon (canton de Saint-Jean-de-Losne).
Membres : Yves Asdrubal (canton de Pontailler-sur-Saône), Cédric Bazin (canton de Nolay), Gérard Berthaut (canton de Saulieu), Christine Boissard (canton de Saint-Jean-de-Losne), Antoine Daurelle (canton de Dijon Est), Laurence Delaye (canton de Précy-sous-Thil), Eric Fevret (canton de Saint-Seine-l'Abbaye), Martial Gros (canton de Venarey-lès-Laumes), Nicolas Michaud (canton de Seurre), Alain Pautet (canton de Genlis), Emmanuel Raillard (canton de Fontaine Française).

GDS

La section ovine et caprine a tenu son assemblée générale

La section ovine et caprine du GDS s'est réunie en AG annuelle le 23 mars dernier dans les locaux du Groupement à Sermoise. Inexorablement, le nombre d'adhérents diminue.

Devant une quinzaine d'adhérents présents, et à l'aide d'un diaporama, Alain Bonnel, le directeur du Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Nièvre a commencé par faire le point sur le niveau d'adhésion à la section. En 2010, ils étaient 135 éleveurs ovins et 27 éleveurs caprins à avoir rejoint la section, soit un total de 162 membres. Ces chiffres indiquent une poursuite de l'érosion des adhérents puisqu'en 2009, il y avait 147 éleveurs ovins et 30 caprins et qu'en 2004, ils étaient 170 ovins et 26 caprins. Si les éleveurs de chèvres connaissent finalement une certain stabilité, ce sont les éleveurs de moutons qui diminuent chaque année davantage leur participation. Quand en 2004, ils déclaraient 18738 têtes à la section, elles ne sont plus que 15494 en 2010, une évolution qui suit la tendance baissière de l'ensemble de l'élevage ovin dans la Nièvre. En quelques années, le cheptel global a été réduit de 130 000 brebis à 50 000 et ce même si, depuis l'application de la nouvelle aide ovine, les déclarations de troupe se font à partir d'un seuil minimal de 50 par élevage, selon Christophe Rainon. Après l'adoption des comptes de la section, l'assemblée générale s'est poursuivie par l'intervention de Chantal Haudeval, la directrice du laboratoire vétérinaire de la Nièvre, qui a présenté les caractéristiques et les facteurs des avortements. Elle a insisté sur l'importance des analyses qui permettent, même lorsqu'elles révèlent un résultat négatif, de vérifier l'état sanitaire d'un animal et du troupeau.

E.C.

▶ Repères

Cotisations 2010-2011

Le bureau de la section a proposé de laisser les tarifs d'adhésion au même niveau que l'année précédente. Pour mémoire:
- 0,40 euro/brebis pour les 50 premières et à 0,20 euro/brebis pour les suivantes
- 0,55 euro par chèvre
- 0,1 euro de cotisation nationale à la CSSA
Les nouveaux adhérents paient le même tarif que les anciens et 0,18 euro par animal à la CSSA.

▶ Formation

Eleveur, infirmier de son élevage

Le GDS 58, en lien avec les vétérinaires, organise des formations *«éleveur, infirmier de son élevage»*, spéciale ovins les 20 et 21 avril et spéciale bovins allaitants les 27 et 28 avril. Les objectifs sont de répondre aux besoins et situations pratiques des éleveurs (mieux gérer les pathologies, mieux utiliser les médicaments), de participer au renforcement de la sécurité sanitaire, de favoriser la prévention et de renforcer la collaboration entre l'éleveur et son vétérinaire traitant. Chaque session s'organisera autour d'exposés théoriques, de débats entre stagiaires et d'exercices d'application pratique en élevage. Ces formations bénéficient des fonds Vivea. Contact: Rodolphe Morizot au GDS: 03 86 90 18 90.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com

20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Chambre d'agriculture

Une session de printemps technique et financière

Les élections cantonales ont privé la session de la venue de personnalités et notamment de représentants de l'État. Le 24 mars, les élus ont préféré se focaliser sur la revue des services de la Chambre en matière de productions végétales.

La session de printemps de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est tenue au Marault le 24 mars. Sur fond de crise de l'élevage, sujet qui avait déjà fait l'objet d'une présentation au cours d'une session précédente, les élus professionnels se sont cette fois-ci concentrés sur les productions végétales. Cette session de printemps a donc pris un tour technique et économique puisque dans un premier temps, les techniciens grandes cultures se sont succédé pour présenter les missions régaliennes et les services de la Chambre dans ce domaine et puis, en fin de matinée, c'est Denis Courzadet, responsable *«marchés»* du groupe Axéréal qui a livré une définition de la *«volatilité»* sur les marchés à terme, ses outils de régulation et les possibilités pour les agriculteurs de capter cette manne potentielle. Disons que le sujet est complexe et que la différenciation entre les réflexes du marché physique des céréales (un producteur qui vend sa production) et les règles d'un marché virtuel (dont les effets de la spéculation peuvent être violents) n'est pas le moindre handicap à la compréhension des yo-yo que connaissent les prix.



Denis Courzadet, d'Axéréal, a présenté aux membres de Chambre la définition de la *«volatilité»* sur les marchés à terme.

Motion FDSEA vivement discutée

Il a fallu attendre le début de l'après-midi pour que la *«politique»* reprenne un peu ses droits. Avant de voter des comptes financiers en équilibre, à la satisfaction générale des membres de Chambre, c'était le temps des délibérations et des motions. Les élus ont, entre autres, donné délégation de pouvoir au bureau pour la durée de l'exercice 2011, ce qui devrait faciliter par exemple les opérations de vente ou de déconstruction des anciens locaux de la Chambre sur la place du champ de foire. Ils ont également adopté une délibération selon laquelle *«la Chambre d'agriculture s'oppose à tout projet photovoltaïque au sol sur des terres agricoles»*. Si une motion présentée par la Section des anciens exploitants de la FDSEA, dénonçant la baisse du pouvoir d'achat des retraités agricoles, a fait la quasi-unanimité, une autre motion (lire en encadré), présentée par la FDSEA, a, elle, fait l'objet d'un vif débat, avant d'être adoptée par 17 voix (3 contre et 6 abstentions). Les principales critiques ont été adressées par Mme de Neuville, pour qui des mesures de soutien aux trésoreries, comme celles décidées dans le Plan Sarkozy, ne font qu'ajouter à la détresse des éleveurs. Et, surtout, Bertrand de Ribeaucourt, représentant la coopération et responsable de la Cialyn, s'est violemment offusqué que les acteurs de l'aval de la filière soient montrés du doigt par la motion. S'en sont suivis, durant dix minutes, des échanges assez vifs, avec Philippe Guillien et Didier Ramet, qui défendaient la position de la FDSEA.

E.C.

▶ Zoom

La motion FDSEA sur la situation de l'élevage

Alors que l'agriculture nivernaise et que les productions d'élevage s'enfoncent dans une crise sans précédent, le conseil d'administration de la FDSEA de la Nièvre:
- souligne le désespoir qui gagne les campagnes et qui s'empare des familles d'agriculteurs et d'éleveurs du département pris en étau entre la chute des prix à la production et la hausse insupportable des charges,

- rappelle que depuis maintenant trop longtemps, les éleveurs subissent les coups de boutoirs de l'ensemble des acteurs de l'aval de la filière qui, après s'être engagés au sein de l'interprofession pour agir sur le prix de la viande, ont reculé et ont entraîné une chute mécanique du prix du maigre sur les marchés,

- renouvelle ses demandes d'accompagnement des éleveurs aussi bien sur le plan structurel que sur le plan conjoncturel, avec la mise en place urgente de mesures de soutien aux trésoreries,

- tient à alerter de la gravité de la mise en place par l'administration des mesures environnementales extrémistes et mettent en péril non seulement l'acte de production mais également l'économie et la survie de nos territoires ruraux,

- alerte du risque de réactions épidermiques et désespérées des agriculteurs qui, noyés dans les tracas, ne sont plus en mesure d'accepter de quelconques mesures dénuées de sens (refonte de la directive nitrates, contrôles...),

- s'oppose une nouvelle fois à la politique menée déraisonnablement par l'Etat en matière de gestion de la problématique de l'eau, du défrichement, de Natura 2000 et condamne les méthodes inadmissibles de pilotage de ces projets dans le département,

- s'élève contre le mensonge organisé et véhiculé par des associations diverses et variées, ne représentant qu'elles-mêmes et insultant au quotidien par leurs actions le métier de paysan.
Dans une telle crise, l'heure est à la prise de responsabilité pour l'Etat qui ne peut plus marginaliser ses paysans et feindre, lorsque l'actualité le nécessite, le respect et la préoccupation.

Natura 2000 à la table du préfet

Mobilisation syndicale sur fond de crise de l'élevage

Entre deux tours des élections cantonales obligent, la réunion du 23 mars qui s'est tenue chez le préfet en présence des acteurs du territoire nivernais sur la problématique environnementale est restée confidentielle. La FDSEA 58 a toutefois profité de l'occasion pour mobiliser ses troupes et organiser un sit-in attirant l'attention sur l'élevage devant les grilles du bâtiment public.

Le 23 mars dernier, une délégation d'agriculteurs nivernais s'est donc invitée devant l'entrée de la préfecture, côté porte de Paris. Une douzaine d'éleveurs, conduite par Stéphane Lafranchise, a placardé six pancartes, arborant des dessins et slogans censés refléter *«la profonde misère»* que traverse le milieu de l'élevage allaitant dans le département. Prix en berne, manque à gagner sur l'exportation du fait notamment de la grève des dockers marseillais et du dumping italien, charges et contraintes administratives à la hausse: les revendications -les mêmes depuis des mois- avaient été mises en scène de façon pédagogique pour le grand public. Et, de fait, en présence des syndicalistes mobilisés pour répondre aux questions des passants, de nombreux Neversois se sont massés devant les panneaux, l'œil attiré par l'agitation sur la voie publique.



A l'issue de la réunion des acteurs ruraux, les délégués de la FDSEA ont posé avec les pancartes qu'ils avaient placées le long des grilles de la préfecture, avant de se disperser dans le calme.

Vers une association, force de défense des usagers ruraux

Dans le même temps, Jean-Pierre Condamine et Régis Amiotte, président et directeur de la FDSEA58 étaient reçus dans le bureau de Nicolas Quillet, le préfet de la Nièvre. Le rendez-vous avait été pris plusieurs semaines auparavant quand le responsable syndical avait alerté le représentant de l'Etat sur les risques de dérapages violents que pourraient entraîner à la fois la pression environnementale de l'administration et les contrôles qui en découlent sur le terrain. A la réunion, avaient également été invités les représentant(e)s de la Chambre d'agriculture, du syndicat des propriétaires bailleurs, du syndicat des propriétaires d'étangs, du syndicat des propriétaires forestiers, des JA58 (Guillaume Colmont), de la Fédération des chasseurs, de l'Association des chasseurs de gibiers d'eau et de la Fédération des pêcheurs. Tous ont fait remonter au préfet l'exaspération qui enfle dans la campagne à propos de l'extension des zonages Natura 2000 (et des contraintes qui en découlent), en projet sous la pression de l'Union européenne. Jean-Pierre Condamine a fait lecture d'un courrier que les acteurs, qui projettent de se constituer en association de défense collective, pour peser face à d'autres structures environnementales dans ce débat, ont adressé à MM. Jean-Louis Rollot et Françoise Lereu, présidents des comités de suivi Natura 2000 du sud-Morvan et des Amognes.

Rappels à l'ordre sans sanction pécuniaire ou pénale

A propos des contrôles, Edgard Bensamoun, le sous-préfet de Château-Chinon, a rappelé qu'une convention, signée entre l'Onema, la DDT et le Procureur de la République avait permis un certain nombre de rappels à l'ordre tout en évitant les sanctions pécuniaires ou pénales. Le préfet a même redit que l'administration, qui applique les textes en vigueur, doit aussi éviter les excès de zèle, et notamment dans un contexte économique tendu pour l'élevage.

En fin de réunion, les représentants de la FDSEA ont d'ailleurs abordé le sujet, qui occupait les délégués à l'extérieur, *«parce qu'il paraît difficile d'aborder les problèmes environnementaux en passant sous silence les problèmes économiques»* selon Régis Amiotte. Une copie de la motion, rédigée par la FDSEA et adoptée le lendemain en session de Chambre d'agriculture (voir par ailleurs), a donc été transmise à Nicolas Quillet. Vers 13 heures, à l'issue de la réunion, la délégation syndicale, s'est dispersée dans le même état d'esprit bon enfant qui avait présidé aux deux heures de sit-in.

EMMANUEL COULOMBEIX

En bref

PMTVA 2010
Le paiement de la part communautaire soldé

Comme s'y était engagé le ministre de l'Agriculture à l'occasion du congrès de la FNB, les éleveurs ont perçu les 17 et 18 mars dernier le solde de la part communautaire de la PMTVA, et ce, suite aux demandes de la FNB, avec deux mois d'avance par rapport aux échéances habituelles. Cette mesure exceptionnelle, représentant près de 200 millions d'€ et concernant 89 000 éleveurs au niveau national, ne permet néanmoins pas d'envisager l'avenir sereinement pour les éleveurs allaitants auxquels Bruno Le Maire n'a fait que donner ce qui était d'ores et déjà du. La situation de crise traversée par l'élevage nécessite une véritable réaction de l'Etat qui par son inaction précarise chaque jour un peu plus la situation déjà dramatique de nombreuses familles d'éleveurs. Précisons par ailleurs que le versement de la part nationale de la PMTVA devrait intervenir aux alentours du 15 avril.

Dégâts de gibier
La période de chasse au sanglier pourrait être élargie

Suite aux demandes répétées de la FNSEA et en raison de l'explosion des niveaux de population de sanglier sur l'ensemble du territoire français, le ministère de l'Écologie est prêt à élargir la période de chasse au sanglier. Un projet de décret a été présenté et examiné lors du conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 17 mars dernier et permettrait d'apporter une modification au code de l'environnement en favorisant la chasse en battue à compter du 1er juin. Nous vous tiendrons informés des prochaines évolutions de ce dossier.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

MARDI 5 AVRIL à Saint Loup
Journée spéciale FENAISON
Avec la présence des inspecteurs commerciaux
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
sur presses en stock
5 CAMPAGNES à 0%*
1ère échéance en décembre 2011
KUHN
DEUTZ FAHR
* Sous réserve d'acceptation du dossier
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
18 Crézancy 02 48 79 02 30
NOS AGENTS FONT NOTRE FORCE
Ets Bourgeat - *Varzy*
Ets Huygen - *Béon*
Hydroméca - *Thou*
Ets Voisin- *Château-Chinon*

Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

Renouer les liens entre agriculteurs et consommateurs

Rapport d'orientation, table ronde…, le «*consommateur*» était de tous les débats lors de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne qui s'est tenue vendredi 25 mars à Venoy.



La tribune, à l'heure de la table ronde.

Année chargée en dossiers et actions divers pour la FDSEA de l'Yonne, depuis la dernière AG de mai 2010. Secrétaire général départemental, Frédéric Bonnet a fait lecture du rapport d'activité, retraçant la diversité des sujets travaillés. Toutes confrontées à l'inégalité de la répartition des marges, les filières animales ont occupé le devant de la scène cette année, avec des cours qui n'évoluent quasiment pas. Autre combat mené, celui de la défense du prix du lait, avec la mise en place d'indicateurs pour une meilleure équité avec la production allemande. Parmi les sujets mobilisateurs pour 2011, la mise en place de circuits courts de commercialisation, réduisant d'autant le nombre d'intermédiaires. Une des pistes pour dégager de la valeur ajoutée sur les exploitations.

Au rang des satisfactions : l'arrêté 44 tonnes, pour gagner en performance et compétitivité, mais le combat avec l'administration fut âpre et difficile ! La FDSEA de l'Yonne continue à promouvoir les métiers de l'agriculture et met en place des formations découverte. A l'image de cette formation courte qualifiante en viticulture, qui a permis l'embauche de neuf personnes rapidement opérationnelles. De nombreuses rencontres avec les politiques ont rythmé l'année écoulée. Un lobbying efficace pour sensibiliser les parlementaires aux difficultés de l'agriculture icaunaise et leur permettre d'agir en conséquence. Anciens exploitants, section main d'œuvre, section bailleurs et preneurs, service juridique…, autant de domaines où les actions se sont multipliées pour tenir l'objectif que s'est fixé l'organisation syndicale, comme l'a rappelé Frédéric Bonnet : «*vous défendre et faire entendre votre voix !*».

Un consommateur de plus en plus coupé de ses racines

«*Quels sont aujourd'hui les liens entre agriculteurs et consommateurs ?*». Pour répondre au thème de la table ronde : Jean-Louis Perette, président départemental UFC Que Choisir, Marc Senoble, PDG de la Société éponyme, Emmanuel Dalle, producteur fruitier et représentant de la FNPF, Karen Serres, membre du bureau de la FNSEA, exploitante ovins viande, installée dans le Lot.

Pour Jean-Louis Perette, aux yeux des consommateurs, l'image véhiculée par les agriculteurs est double : « d'un côté, un visage plus près de l'industrie, avec en mire la productivité, de l'autre, une agriculture plus authentique, plus paysanne, plus attachée à la terre ». Un consommateur, selon Marc Senoble, qui «*du fait de l'urbanisation et d'un discours très corporatiste, s'est complètement coupé de ses racines. Il garde une vision très nostalgique de l'agriculture, mais a perdu toute notion de réalité sur l'origine des produits, la façon dont on les fabrique…*». Arboriculteur dans le Pas de Calais, Emmanuel Dalle est impliqué dans la démarche «*Fruidissi*». Une action de packaging et d'étiquetage spécifiques, dans le but de valoriser la filière et de créer un nouveau lien avec le consommateur en lui apportant des repères. Pour lui, un impératif : «*ne pas avoir peur de faire venir les citadins sur les exploitations ! Rien de mieux pour leur expliquer ce qu'on fait. En peu de temps, beaucoup de messages passent*».

Un observatoire se «*contentant d'observer*»

Le thème de la contractualisation a aussi été abordé. Avec cet impératif selon Karen Serres : «*que les inter pros soient suffisamment fortes pour pouvoir fixer de façon intelligente les barèmes pour la définition à la hausse ou à la baisse des prix de demain*». Les clés de la réussite, comme le rappelle la présidente des agricultrices à la FNSEA, passant obligatoirement par la nécessite pour les agriculteurs, «*à mieux se restructurer, mieux se regrouper, pour être à même de défendre certains prix*».

Pour le représentant UFC Que Choisir, l'observatoire des prix et des marges mis en place il y a deux ans n'a pas «*rempli son travail de surveiller les coûts injustifiés, se contentant de faire un travail de constat que l'Insee faisait jusqu'alors très bien*». De réclamer la création d'un «*cœfficient multiplicateur*» afin de répercuter les prix à la baisse comme à la hausse. Un souhait que ne partage pas du tout Marc Senoble, pour qui : «*il faut être réaliste, ça ne passera jamais car anticoncurrentiel au niveau européen*». Se refusant à aller vers «*une soviétisation totale de l'économie !*», l'homme d'affaires se dit «*prêt à une transparence totale au travers des marques distributeurs*». Lui aussi affirmant être convaincu que l'enjeu de l'agriculture française, «*c'est de ne pas se faire damer le pion par les allemands ! Un enjeu énorme qu'il faut gagner !*». Reste à lui en donner les moyens…

DOMINIQUE BERNERD

Un nouveau bureau :
Réélu président, Francis Letellier a réaffirmé sa volonté de défendre le revenu des agriculteurs tout en ayant le souci de renforcer les liens avec les consommateurs : débouchés locaux et énergie renouvelables seront au programme du prochain mandat.

Président : Francis Letellier - 1ère Vice-présidente : Nadine Darlot - Autres Vices-présidents : Etienne Henriot, Pascal Michault - Secrétaires généraux : Frédéric Blin, Frédéric Bonnet, Jean-Luc Gennerat - Trésorier : Damien Brayotel
- Trésorier adjoint : Arnaud Rondeau.

Présidents régionaux et cantonaux :
Sénonais : François Cormerois - Jovinien : Christophe Bondoux - Auxerrois : Nadine Darlot - Puisaye : Philippe Ricbourg - Tonnerrois : Christophe Perret - Avallonnais : Daniel Biais.

▶ Pêle-mêle

«Fiers de nos produits, fiers de notre métier !»

Présidente de la commission nationale des agricultrices à la FNSEA , présidente de la Fédération internationale des productions agricoles (FIPA), mais aussi exploitante ovins viande dans le Lot, Karen Serres était l'invitée de l'assemblée générale 2011 de la FDSEA de l'Yonne. Petit florilège des propos entendus… : «*Le bio est l'une des possibilités pour des nantis qui ont comme premier souci leur ligne ! Mais rien de bio ne permettre de nourrir le monde. Un chiffre à retenir : d'ici 2050, il faut que la production alimentaire mondiale augmente de 70%. C'est énorme ! Le bio, pour ceux qui peuvent se le permettre, d'accord, mais ça reste un luxe !*».


Karen Serres, présidente de la Commission agricultrices à la FNSEA et exploitante en ovins viande dans le Lot.

«*Peut-être vaut-il mieux parler des agricultures plutôt que de l'agriculture. Il y a 36 types de produits, 36 modes de production et autant de modes de mises en vente… Ce qui peut être une opportunité pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres*». «*La communication commence par l'écoute… Ecoutez les consommateurs ! Suivons ce qu'ils souhaitent ! Même si pour nous, dans nos champs, quand on sème le blé, on a l'impression que c'est très éloigné de nos préoccupations. La communication, c'est aussi cela : savoir écouter !*». «*Fiers de nos produits, fiers de notre métier ! Mais cette fierté, on ne peut l'avoir que si on parvient à tenir la tête haute et pour cela, encore faut-il pouvoir en vivre… L'essentiel est que nous soyons unis, mieux structurés, pour pouvoir ensemble se battre pour des prix plus corrects. Si on veut qu'il y ait des jeunes qui choisissent ce métier, il faut qu'il y ait un revenu et ce revenu passe par les prix !*».

«*Monsieur le ministre, aidez nous… !*»

Dans son discours clôtural de l'assemblée générale, le président Francis Letellier est revenu notamment, sur les différentes pistes à mettre en œuvre pour tenter d'améliorer la situation des filières, en particulier les filières viandes aujourd'hui en grande difficulté. Si la contractualisation inter filières est à l'étude, l'idée n'est pas aisée à concrétiser : «*la contractualisation avec l'aval c'est bien, c'est une belle idée, mais reconnaissons que pour le moment, c'est un peu David contre Goliath et nous sommes plutôt David !*». Une autre piste serait d'augmenter le prix de vente au consommateur, avec le risque de s'afficher en boucs émissaires : «*les prix à la consommation augmentent, c'est la faute aux producteurs !*». Troisième piste : baisser les charges. A commencer par celles concernant la viande bovine : «*alors que les tests ESB sont inutiles en Belgique, ils sont incontournables chez nous. Même chose en ce qui concerne le retrait de la colonne des carcasses…!*». L'appel à Henri de Raincourt, présent à l'Assemblée générale est


Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne.

lancé : «*Monsieur le ministre, aidez nous à récupérer 40cts/kg, cela ne coûtera rien au consommateur, rien à l'État… Mieux ! Moins de fonctionnaires, moins de subventions pour les tests, vous ferez des économies !*».

En matière d'environnement, le président de la FDSEA de l'Yonne a rappelé les multiples efforts déjà entrepris par la profession : bandes tampon, trame verte, bleue, certiphyto, directive nitrates…, rendant d'autant plus inacceptable à ses yeux, l'initiative menée par une association environnementaliste il y a un mois dans le métro parisien : «*l'absence de condamnation de cette campagne par la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, nous a profondément choqués. Nous vous faisons une proposition M. le ministre. Nous l'invitons à visiter une exploitation agricole dans l'Yonne, si toutefois cela l'intéresse.*». Reste au ministre de la Coopération à transmettre l'invitation et à NKM, à l'accepter ! Le secteur agricole représente aujourd'hui près de trois millions d'emplois directs et indirects et pèse lourd dans les bénéfices de la balance commerciale française. Interpellant à ce sujet le ministre de la Coopération, Francis Letellier considère que cela «*mérite bien quelques allégements de charges complémentaires. Complétez le dispositif main d'œuvre sur les temps pleins. Vous devez aussi faire le ménage dans ces réglementations incompréhensibles. Pour la plupart d'entre nous, il y a urgence ! La compétitivité de l'agriculture française en Europe en dépend…*».

Épandages de boues

Un rôle de conseil et d'expertise pour la MCEA

L'assemblée générale de la MCEA (Mission de Coordination des épandages en agriculture), s'est tenue le 17 mars dernier. Cette association loi 1901 sert d'interface entre les différents acteurs des épandages agricoles de sous-produits municipaux et industriels.

Association loi 1901, la MCEA existe grâce à l'implication de trois instances: l'agence de l'eau, le Conseil Général et la Chambre d'agriculture. Elle a essentiellement un rôle d'appui aux collectivités de l'Yonne, dans le domaine des épandages agricoles de boues de station d'épuration et a pour mission d'expliquer aux élus municipaux, le cadre réglementaire des épandages :

- Obligation de faire réaliser un plan d'épandage autorisé par la police de l'eau (récépissé de Déclaration ou Arrêté d'autorisation).
- Mise en place d'un suivi des épandages (analyses de boues et de sols, traçabilité des épandages).



L'une des 141 stations d'épuration que compte le département de l'Yonne.

Un rôle de conseil auprès des producteurs de boues d'épuration

A travers un bilan, la MCEA accompagne les collectivités dans leurs démarches afin que les épandages soient conformes à la réglementation. Si un plan d'épandage est à réaliser, la chargée de mission de la MCEA apporte son soutien à la rédaction du cahier des charges de l'étude, et fournit la liste des bureaux d'études pouvant y répondre. La réalisation de ce plan d'épandage peut être aidée par l'Agence de l'eau Seine Normandie (70 % pour une première étude, 50 % ensuite, dans le cadre du programme d'actions actuel de l'agence de l'eau). Le plan d'épandage terminé, celui-ci est une pièce du dossier de déclaration ou d'autorisation des épandages qui doit être envoyé à l'administration pour instruction.

Rappelons que le plan d'épandage, ayant obtenu ce récépissé de déclaration ou l'arrêté d'autorisation, est obligatoire par la réglementation de 1997 (réglementant les épandages agricoles de boues d'épuration). De plus, l'agriculteur utilisant des boues sur ses terres, et contrôlé dans le cadre de la conditionnalité de la Pac, aura à présenter le contrat d'épandage (ou convention) qu'il a signé avec la commune (pièce du plan d'épandage) et le récépissé de déclaration (ou arrêté d'autorisation). Le plan d'épandage est donc essentiel.

A l'occasion de l'assemblée générale de la MCEA, un bilan de la régularisation des épandages est réalisé annuellement. Sur les 141 stations produisant des boues chaque année, 83% ont régularisé le débouché des boues (contre 80% en 2010). L'évolution est donc encore positive cette année.

Mise en place d'une formation pour les agriculteurs vidangeurs de fosses sceptiques

L'Association a mis en place en 2010 une formation destinée aux agriculteurs vidangeurs. Un agrément préfectoral est obligatoire depuis le 1er janvier 2011. Cette formation avait pour objectif d'aider les agriculteurs à obtenir cet agrément, les sensibiliser aux bonnes pratiques d'épandages de matières de vidange. Celle-ci sera reconduite en 2011.

Concernant cette activité, les services de la DDT et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont indiqué leur avis sur le mélange des matières de vidange et des effluents d'élevage dans une même fosse. Cet avis concerne en particulier les éleveurs soumis aux ICPE. Dès le premier envoi de matières de vidange (de fosses septiques) dans la fosse à lisier, le mélange devient un déchet. Les matières de vidange sont, en effet, assimilées à des boues d'épuration municipales. La réglementation relative aux épandages de boues d'épuration est alors à appliquer sur l'ensemble du mélange (matières de vidange et lisier). Le suivi analytique du produit à épandre est alors à respecter sur le mélange, les analyses de sols sont à réaliser sur le parcellaire total épandu. Il est donc fortement recommandé de disposer d'une fosse pour chaque effluent et ne pas les mélanger.

Un rôle d'expertise des épandages

La Mission a également un rôle d'expertise par rapport aux suivis des épandages réalisés. Environ 3200 tonnes de matière sèche de boues municipales ont été produites en 2009. Sur ce tonnage, 1930 tonnes ont été épandues. Cette expertise réalisée en 2010, a porté sur 75 % des boues épandues durant l'été 2009. Les 25 % des boues restantes, sont essentiellement des boues épandues sans suivi (à la charge de la commune), ou tout au moins non transmis au service Police de l'eau. Par rapport à ces épandages expertisés, la plupart sont conformes à la réglementation : 83 % des boues épandues. Sur la campagne 2009, les non conformités ont essentiellement deux origines : manque de stockage sur la station d'épuration entraînant une mauvaise organisation des épandages, non respect des 170 kg d'azote total d'origine organique par hectare à respecter à la parcelle (programme d'actions de la Directive Nitrates à respecter à partir de l'été 2009, dans les zones vulnérables de l'Yonne).

Cette année, tout disfonctionnement par rapport à ces épandages a été signalé au producteur de boues et au bureau d'études, par l'intermédiaire d'une fiche synthétique. Elle révèle les points de non conformités à corriger obligatoirement l'année suivante. Les non conformités auront des répercutions encore plus importantes pour l'agriculteur utilisateur de boues. En effet, le fonds de garantie est maintenant mis en place. Il a pour but de dédommager les agriculteurs et les propriétaires, dans le cas d'une pollution de développement (risque non connu au moment des épandages), consécutive à des épandages agricoles de boues d'épuration. L'agriculteur ne pourra faire appel à ce fonds, à la condition première, que les épandages soient conformes à la réglementation.

Des informations complémentaires sur cette Assemblée Générale (présentations), ainsi que sur la MCEA, sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : www.yonne.chambagri.fr

CATHERINE DESPLANTES ET EMILIE SCHAEFFLER (MCEA)

Hydrologie

Le rû de Baulche sous surveillance

Une étude hydrogéologique et de vulnérabilité du bassin versant du rû de Baulche a été mise en place à partir du 22 mars, pour une période de plusieurs semaines. Ce suivi entraînera une coloration des eaux souterraines inoffensive pour la santé humaine et le milieu naturel.

Dans le cadre d'une étude hydrogéologique et de vulnérabilité du bassin versant du rû de Baulche qui permettra de proposer des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de ses eaux, la société Tauw France réalise pour le compte de la Direction départementale des territoires, une étude sur les directions d'écoulement des eaux souterraines dans ce secteur. Pour cela, un traçage des eaux souterraines par coloration sera effectué à partir du 22 mars 2011.

L'essai de traçage consistera en l'injection de traceurs fluorescents sur le bassin versant en trois points, sur les communes de Diges (hameau de Volvent), Merry-le-Sec et Migé.

L'objectif principal est de déterminer l'existence d'une liaison hydraulique entre les points d'injection et plusieurs points de restitution surveillés. Ce suivi sera réalisé sur une période de 1 à 2 mois.

Les colorants utilisés, l'uranine (fluorescéine), la rhodamine B et l'éosine, sont des colorants inoffensifs pour la santé humaine et le milieu naturel dans les quantités mises en œuvre. Le seul désagrément possible est la coloration des cours d'eaux et des sources avoisinantes et du point d'injection par une teinte jaune, vert ou rouge fluorescent pouvant entraîner une interrogation des riverains.

En cas de besoin, les maries concernées par les points d'injection ou le service environnement de la direction départementale des territoires

Contact : Tél 03 86 72 70 26
Courriel : ddt-se@yonne.gouv.fr

DDT DE L'YONNE

UPVY

Contractualisation qualité de l'eau au cœur des débats

Le dernier conseil d'administration de l'Union des productions végétales de l'Yonne a largement évoqué la contractualisation.

Le nouveau schéma français 2BSvs assurant les critères de durabilité des cultures agricoles entrant dans la production de biocarburants devrait être opérationnel avant la moisson. Il va permettre aux biocarburants produits en 2011 d'avoir accès à l'export et aux aides publiques telles que la défiscalisation. Il répond à la directive européenne 2009/28 qui exige d'atteindre au moins 10% de sources renouvelables et durables dans la consommation d'énergie pour les transports d'ici 2020.

A cet objectif sont liés différents critères comme éviter le changement d'affectation des sols. Afin de répondre à ce critère, les productions énergétiques devront être exclues de zonages dits *«environnementaux»* comme Natura 2000… La profession s'est battue contre le ministère de l'environnement afin de limiter ces zonages et reste vigilante pour éviter que ceux-ci s'étendent à d'autres réglementations. Sur le terrain, des audits seront mis en place chez les exploitants afin de vérifier si les critères sont bien respectés. La déclaration Pac servira de base pour la vérification. Concernant la contractualisation, en 2011, les contrats diester concerneront uniquement les organismes stockeurs. Les agriculteurs qui ont signé des contrats en 2010 devront honorer leur contrat sur la durée restante.

Dans un contexte où la contractualisation est d'actualité et les filières animales en difficultés, les membres du conseil d'administration ont souhaité revenir sur la possibilité de créer des liens contractuels entre filières. Il leur semble nécessaire de rétablir des outils de régulation de marché par la contractualisation inter filière. Cependant, la vigilance doit être de mise : les intermédiaires risquent d'être des freins à la réflexion pour la mise en place d'un tel dispositif.

Autre sujet à l'ordre du jour, les bassins d'alimentation de captage (Bac). Plusieurs pistes de travail sont avancées. Une réévaluation à la hausse des indemnisations proposées dans le cadre des Maet reste un incontournable pour pouvoir les rendre acceptables. Une autre piste de travail, faire reconnaître par l'Etat et l'Europe, le statut de producteur d'eau des exploitants concernés par ces secteurs. Dans la même idée, un groupe de travail a commencé à réfléchir sur l'évolution possible d'un protocole spécifique Bac prévoyant la mise en place d'une servitude pour le propriétaire et l'exploitant. Une autre possibilité est envisagée avec l'évolution de la Pac par la mise en place d'une strate dans la future constitution du DPU prévue pour la rémunération de services liés à la protection de l'eau.

SANDRINE VATINELLE, ANIMATRICE UPVY

Formation des JA BFC

«*S'enrichir*» avec Avenir formation

Organisée par les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, Avenir formation s'adresse aux JA souhaitant mieux connaitre le monde agricole et son fonctionnement pour éventuellement s'y investir.



Les Jeunes agriculteurs ayant participé à Avenir formation ont su se libérer de leur exploitation pour acquérir, notamment, une vision plus globale de l'agriculture.

La session 2010/2011 d'Avenir formation, qui avait débuté en novembre, vient de s'achever par un cinquième et dernier module. Neufs JA se sont inscrits cette année (ils venaient du Doubs, de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or). Ces derniers se sont réunis à cinq reprises sous les thèmes suivants : «Comment communiquer dans un groupe ?». «*De l'individuel au collectif : quel engagement ?*», «*Développement local*», «*Agriculture et société*» et «*Place du secteur agricole dans les politiques et négociations internationales*».

Témoignages positifs

Lucie Poillot, jeune côte d'orienne habitant le canton de Pouilly-en-Auxois, revient sur cette formation qu'elle juge très bénéfique : «*J'incite fortement les jeunes agriculteurs à participer. Dans mon cas, elle m'a permis d'avoir une vision plus globale de l'agriculture et de mieux comprendre les décisions prises dans les institutions supérieures. Avenir formation permet d'acquérir une ouverture d'esprit que l'on a tendance à perdre lorsque l'on reste dans sa cour de ferme !*».

S'organiser pour se former

Attirée principalement par le premier module communication, Lucie a également pu échanger avec des agriculteurs d'autres départements, ayant d'autres productions. En ce qui concerne la contrainte «*temps disponible*», souvent évoquée par les agriculteurs pour ne pas suivre des formations, la jeune agricultrice avoue avoir «*longtemps hésité à participer*» : «*C'est vrai, s'absenter de l'exploitation trois jours par mois me semblait difficile. Mais au bout du compte, on s'aperçoit que tout n'est qu'une question d 'organisation !*».

AURÉLIEN GENEST

Contact Avenir formation : Julie Vanlemberghe à JABFC. Tel : 03 80 68 67 73.

Le pôle de compétitivité a cinq ans

Vitagora : l'innovation comme moteur de recherche

Depuis cinq ans, Vitagora premier pôle de compétitivité agroalimentaire français poursuit son développement et accroît son réseau d'entreprises et de partenaires. Une «*success story*», qui ne doit rien au hasard et qui reste ancrée à la production agricole et à la valorisation des savoir-faire de Bourgogne et de Franche-Comté.



François André Allaert (Cen Biotechnique et Cen Nutriments), Christophe de la Fouchardière, président du Congrès «*Goût-Nutrition-Santé*» et Pierre Guez, président de Vitagora, lors du dernier congrès à Dijon.

La sixième édition du congrès international Goût-Nutrition-Santé, organisé par le pôle de compétitivité Vitagora, s'est déroulée à Dijon en confirmant le succès d'une formule qui a su trouver sa place sur la scène scientifique internationale. Ce Congrès d'un haut niveau scientifique a su aussi s'ouvrir au grand public en accueillant le Dr David Khayat dont les travaux sur le lien entre alimentation et cancer ont été largement diffusés.

Du champ à l'assiette, une forte identité

Ce Congrès qui s'est tenu les 22 et 23 mars s'affirme année après année comme une vitrine des activités et des axes de recherche de Vitagora. Et pour le président de ce pôle, Pierre Guez «*c'est une réelle satisfaction, car tout est parti d'une feuille vierge, en cinq ans le travail d'équipe a porté ses fruits et le pôle a pris de l'ampleur*» au point de devenir aujourd'hui le premier pôle agroalimentaire français. Un pôle qui défend les couleurs de la Bourgogne et de la Franche-comté, tout en s'ouvrant aux autres régions. Et si à l'horizon 2012, les pôles de compétitivité sont encouragés à se regrouper, Vitagora et son président Pierre Guez, entendent «*ne pas perdre ce qui fait la spécificité du pôle en conservant cette identité forte autour du goût*». Les synergies devraient donc amener tout naturellement à travailler avec la région Rhône-Alpes, «*où les partenaires du goût ne manquent pas*» mais aussi avec la région parisienne.

Une démarche pragmatique

Pierre Guez insiste sur le fort ancrage de Vitagora dans l'agriculture, au plus près de la production des produits destinés à l'alimentation, «*car dans un pôle agroalimentaire santé, tout commence au champ par l'agriculture*». Au sein de Vitagora la synergie est complète entre l'agriculture, l'industrie et la santé. Une nouvelle plate-forme agri-environnementale vient ainsi de voir le jour qui rassemble les coopératives et l'université de Bourgogne. De l'agriculture de précision aux nouveaux produits issus de la recherche et de l'innovation, c'est un maillage complexe de compétences diverses qui participent à la réussite de projets innovants, aboutissant à la création de nouveaux produits issus du génie agroalimentaire.

Car l'objectif c'est bien d'accompagner ces entreprises qui innovent et de leur permettre de trouver de nouveaux moyens de développement. En cinq ans, Vitagora a participé à des projets aussi divers que les aliments fonctionnels pour les seniors, les préférences alimentaires du nouveau-né et de l'enfant, l'optimisation des produits probiotiques, l'obésité, les emballages actifs pour l'agroalimentaire, l'optimisation des qualités organoleptiques et nutritionnelles du pur jus de raisin, la perception orale des lipides... Le tout sans perdre de vue la notion de plaisir et d'équilibre nutritionnel, facteurs de santé. Autour de chaque projet les enjeux économiques et scientifiques sont importants, ils s'évaluent en parts de marché, en valeur ajoutée produit et se concrétisent par des emplois et un bénéfice santé pour le consommateur.

111 entreprises adhèrent aujourd'hui au pôle Vitagora, de la PME au grand groupe de dimension internationale, 31 adhérents hors entreprises ont aussi rejoint Vitagora, dont 8 établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Des coopératives, des chercheurs, des centres techniques, des établissements d'enseignement, participent ainsi à l'animation et à la richesse d'un réseau qui a pris une dimension internationale. En 2010, 123 projets ont été labellisés par le pôle, dont 27 reconnus et financés au plan national et européen. Du champ à l'assiette, l'innovation n'en finit pas d'avancer...

ANNE-MARIE KLEIN



La croissance durable au congrès de Saint Malo

La FNSEA établit sa feuille de route

A son congrès de Saint Malo, les 29, 30 et 31 mars, la FNSEA a choisi la croissance durable comme thème de son rapport d'orientation. Mais les préoccupations plus immédiates : l'indexation des prix agricoles dans les prix alimentaires, la contractualisation et la restauration de la compétitivité de l'agriculture française, seront également au cœur des débats.



Christiane Lambert, Dominique Barrau et Xavier Beulin à la tribune du congrès annuel de la FNSEA.

«*Inscrire nos exploitations agricoles dans la croissance durable*», tel est le thème qui a été retenu par la FNSEA pour son 65ème congrès qui se tient à Saint Malo, les 29, 30 et 31 mars. Le rapport présenté part du constat que l'agriculture française montre des signes de faiblesse. Pertes de part de compétitivité, perte de parts de marché, dues notamment à des situations de distorsions de concurrence au sein de l'Union européenne, par exemple sur le coût du travail. Mais aussi menace de rupture entre agriculteurs et les associations environnementales, due à une incompréhension grandissante. Sans oublier l'instabilité des prix et des revenus d'une ampleur telle qu'elle empêche toute démarche de long terme.

Pour la FNSEA, il n'y a pas de fatalité au déclin agricole. Dans son rapport elle affirme au contraire que l'agriculture représente un gisement de croissance extraordinaire. Sa grande chance, c'est sa diversité qui lui donne la capacité de répondre à une demande «*multiforme*» des consommateurs, qu'elle porte sur des produits transformés et élaborés ou sur des produits de proximité. «*Il n'y a pas de modèle unique*» a résumé Xavier Beulin. Quels que soient les choix des agriculteurs, leur démarche doit s'inscrire dans une perspective durable, estime la FNSEA. Et d'insister sur une approche plurielle qui concilie les performances économique et environnementale, tout en plaçant l'homme au cœur des préoccupations.
C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrivent des questions d'actualité plus immédiate. Nul doute, ainsi que l'a indiqué Xavier Beulin, que le chantier de la volatilité des prix agricoles ouvert par la FNSEA et inscrit à l'ordre du jour du G 20, les 16 et 17 juin et l'avenir de la Pac seront évoqués et discutés.

Indexation

Mais la FNSEA aura à se prononcer sur des sujets aussi prégnants qui sont revenus au cœur de l'actualité récemment. Il en est ainsi de l'indexation des prix agricoles dans les prix alimentaires que la centrale syndicale a remis à l'ordre du jour «*Nous revendiquons la prise en compte de la matière première agricole dans le prix du produit final*», a insisté le président de la FNSEA. «*Quand l'alimentation ne représente plus que 11% du budget des ménages, et que la matière première agricole ne représente plus que 3% du produit final, on ne doit plus s'interroger sur la nécessaire revalorisation de la matière première*», estime-t-il.

Idem sur la contractualisation que la FNSEA appelle de ses vœux. Mais sa réussite est conditionnée à trois facteurs, estime-t-il. D'abord la mobilisation des interprofessions qui ont un rôle à jouer dans l'élaboration de contrats type ou de guide de bonnes pratiques, et d'indicateurs de tendances de prix, le renforcement des organisations de producteurs et l'extension de la contractualisation à tous les maillons de la filière, «*jusqu'à la distribution*».
Autre chantier sur lequel la FNSEA est très sensibilisée, c'est celui de la compétitivité de l'agriculture française qui vient d'être relancée par une proposition de loi du groupe Nouveau Centre à l'Assemblée nationale. Si le président de la FNSEA se félicite de l'ouverture de ce débat au Parlement, il considère que ce dossier mérite mieux. Et notamment un débat national sur le coût du travail en France et le financement de la protection sociale à l'occasion des grandes échéances électorales par exemple. La FNSEA devrait prendre prochainement une initiative en ce sens, a indiqué Xavier Beulin.

Éditorial

Nouvel équipage à Saint Malo pour de nouvelles orientations

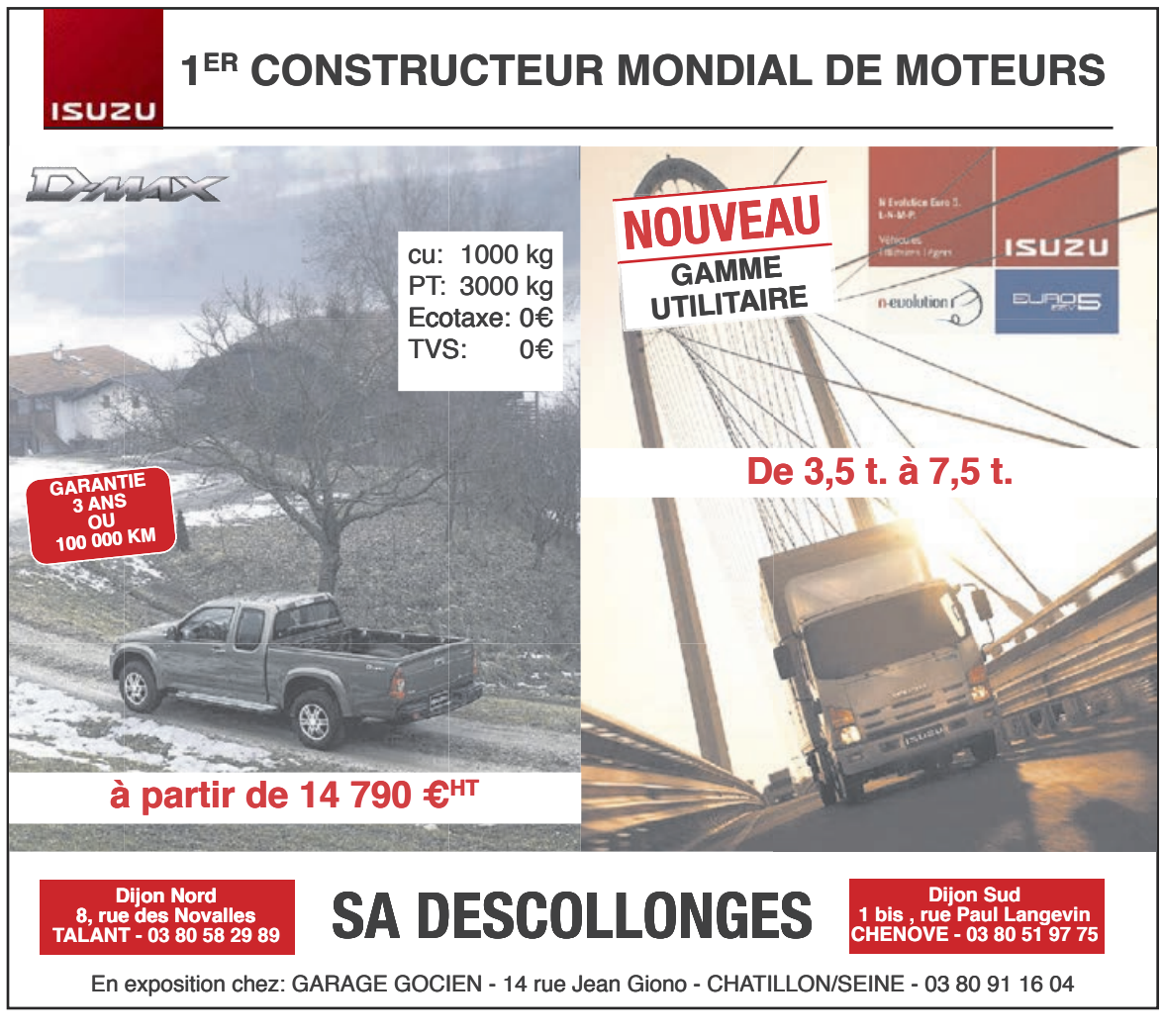
Depuis 2008, le Conseil d'administration de la FNSEA a décidé de travailler à un rapport d'orientation tous les 3 ans. Cela se fait lors du renouvellement de ses élus et du réseau Ainsi, de nouvelles équipes sont mises en place pour une nouvelle dynamique. Dans ce contexte, le rapport de Nantes qui traitait de l'organisation économique a influencé le contenu de la Loi de Modernisation agricole. Aujourd'hui, même si la mise en œuvre est parfois laborieuse, la FNSEA a eu raison de se positionner à un moment où l'Europe démantèle les outils d'encadrement de la Pac. Ne pas laisser la seule logique économique déterminer notre avenir mais se prendre en main, participer à construire notre revenu par les prix en s'organisant, en passant d'une politique de production à une politique de produits, voilà une vraie politique !

Il est maintenant temps de porter haut et fort de nouvelles orientations. Dire tout simplement ce que nous défendons : un développement durable en agriculture, non seulement possible, mais souhaitable. Nous devrons définir à Saint Malo les axes qui feront sortir les agriculteurs du banc des accusés. Car, oui nous sommes à même de faire de l'agriculture et du développement durable en même temps. Les nouveaux délégués qui se réuniront à Saint Malo devront définir les bases et porter un projet «*inscrire nos exploitations dans la croissance durable*».

Ce projet nous le porterons à l'occasion du renouvellement des élus de Chambres d'agriculture en 2013 et c'est ce même projet que nous voulons voir prendre en compte dans le cadre de la Pac après 2013. La voix de la FNSEA commence à être entendue sur l'organisation économique en Europe, elle devra l'être également sur le dossier environnemental.

A la demande légitime d'une alimentation saine et de qualité dans un cadre durable et renouvelable, nous devons exiger des mesures sociales, fiscales, environnementales qui permettent aux exploitants une activité vivable et durable. Il s'agit de créer un nouveau pacte de confiance entre consommateurs, producteurs et l'ensemble du pays.

DOMINIQUE BARRAU



Section Lait de la FDSEA 89

Un nouveau bureau pour de nouveaux enjeux

Le Conseil électif de la section lait de la FDSEA de l'Yonne s'est tenu le 18 mars dernier au CFPPA d'Auxerre la Brosse. Un nouveau bureau a été élu.

Parmi les thématiques abordées lors de ce Conseil : les bassins laitiers. Sujet récurrent lors du congrès FNPL de l'avant-veille à Aurillac et qui soulève diverses problématiques. Notamment, le bassin Grand-Est présente des départements hétérogènes et, du fonctionnement du bassin dépendra l'avenir des producteurs. Pour cette campagne laitière 2011/2012, l'Yonne reste dans le bassin Grand-Est mais souhaite une gestion particulière des départements à faible densité laitière. Lors du congrès, le fait de pouvoir faire *«un point d'étape»* à la fin de la campagne a été reprécisé. L'avenir des producteurs icaunais en dépendra !
La contractualisation fut également un sujet majeur abordé lors du conseil d'administration. Il a été rappelé que les éleveurs n'étaient pas obligés de signer mais les laiteries ont l'obligation d'envoyer aux producteurs un contrat. Il est nécessaire que des Ocep (Organisation collective et économique des producteurs) voient le jour afin de servir d'interface entre le producteur et sa laiterie, massifiant l'offre et permettant aux producteurs d'avoir du poids dans les négociations. Un numéro vert a été mis à disposition des éleveurs par la FNSEA afin qu'ils aient des réponses à leurs questions sur la contractualisation (0 825 Paysan ou 0 825 729 726).
La question des coûts de production a été abordée lors du congrès et reprise lors du Conseil. Certes, il faut regarder les coûts et faire des comparaisons pour tenter d'apporter des améliorations mais la base de toute revendication doit être le prix du lait. Il est plus que jamais impératif de continuer à s'accrocher pour obtenir un prix rémunérateur afin de tamponner la hausse des coûts de production.

Anne-Lise Garcia
(Animatrice section lait FDSEA 89)

Repères

Une nouvelle équipe en place !

Les membres du Conseil ont mandaté Nadine Darlot, réélue présidente de la Section Lait, pour défendre les intérêts des producteurs icaunais.
Présidente : Nadine Darlot
Vice-présidents : Marie-Noëlle Wieme et Patrice Troussard
Secrétaire général : Mickael Arnoult
Membres du bureau : Benjamin Cullière, Régis Pierron, Bruno Letellier et Laurent Didier



«Pesée, classement, marquage» des bovins

Transparence et fiabilité du système

Depuis le 1er septembre 2010, l'accord interprofessionnel sur *«Pesée, classement, marquage»* s'applique, avec un objectif : *«organiser»* la transparence et permettre aux éleveurs d'agir plus efficacement en cas de contestation du poids ou du classement de leurs bovins abattus.

Tout changement de système suppose que l'on prenne de nouvelles marques, mais dans le cas présent, il s'agit aussi, comme le confirme Emmanuel Bernard, secrétaire général d'Interbev Bourgogne *«d'instaurer la confiance au moment où la filière est en pleine phase de restructuration»*.
Car cette réforme *«Pesée, classement, marquage»* va bien au-delà de la mise en place d'outils fiables, *«elle s'inscrit dans une volonté de transparence des pratiques et des données»*, qui engage l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval, du producteur à l'abatteur. *«Partout où les machines à classer fonctionnent, 93 à 94% des classements automatiques sont confirmés par le classificateur»*, précise Emmanuel Bernard. Tous les abattoirs de plus de 3 000 tonnes de bovins de plus de huit mois par an doivent s'équiper d'une machine à classer. Et, en cas de contestation ou de réclamation, tout est prévu. Mais pour faire valoir ses droits, encore faut-il se plier à quelques règles.

Plus de réactivité pour une meilleure gestion des réclamations

L'objectif premier c'est de mettre à disposition des éleveurs les informations d'abattage dans les meilleurs délais, c'est une donnée essentielle dans la mesure où une réclamation n'a de chance d'aboutir que si la carcasse est encore présente dans l'abattoir.

L'abattoir a la responsabilité pleine et entière du classement et les entreprises se sont engagées à transmettre le jour même et au plus tard avant minuit les données d'abattage permettant à Normabev de les mettre le plus rapidement possible à disposition des éleveurs. Une réactivité améliorée permet ainsi de mieux gérer les réclamations en cas de désaccord sur la carcasse ou sur le poids.

La réclamation doit être transmise par tout moyen au Comité régional interprofessionnel (délégation régionale d'Interbev) qui en informe l'abattoir.

Les éleveurs appelés à la vigilance

Si la carcasse est toujours présente, l'abattoir doit la conserver en l'état pendant 24 heures, afin de permettre à l'agent de Normabev de procéder à une nouvelle pesée ou à l'estimation du classement selon la nature de la réclamation. En l'absence de consensus entre Normabev et l'abatteur, FranceAgriMer est sollicité à son tour.
Dans ce nouveau dispositif, la vigilance des éleveurs est indispensable. Dès l'application de l'accord, le réseau des FDSEA et la FNB les ont invités à prendre contact auprès de leur comité régional Interbev, afin que leur soit attribué un identifiant et un code d'accès au service d'information d'abattage de Normabev.

Poids et classement : deux éléments du prix

En dehors de toute réclamation l'accord prévoit également un suivi de la qualité des classement dans tous les abattoirs, par les agents de Normabev. *«Le poids et le classement sont des éléments déterminants du prix payé au producteur, ce sont aussi des bases essentielles pour instaurer la confiance dans les outils déployés comme dans la filière»* insiste Emmanuel Bernard.

Au moment où s'engage une réflexion en profondeur sur la contractualisation, la confiance reste un préalable essentiel. Une confiance *«raisonnée»*, entretenue à tous les niveaux, soutenue par des outils fiables et des pratiques transparentes.
La FRSEA et les représentants des éleveurs au sein de l'interprofession appellent donc les producteurs à s'impliquer totalement dans cette démarche constructive.

La mission de Normabev

La mission de Normabev est redéfinie et clarifiée. C'est un rôle technique de gestion des données d'abattage et de remontée des informations finales. Normabev assure aussi le suivi de la classification, la formation et le suivi des compétences des classificateurs , le bon fonctionnement et l'harmonisation des machines à classer. Dans le cadre du plan de suivi de la qualité du système, l'information pesée/classement devra remonter à l'éleveur dans les 24 heures au maximum. Les réclamations passeront obligatoirement par le comité régional d'Interbev, qui est le seul mandaté pour déclencher une visite de Normabev sur le site.

Carte Moisson FDSEA

Offre Présence Verte !

La FDSEA est fière d'accueillir Présence Verte, nouveau partenaire Carte Moisson, qui vous propose son service de téléassistance à la personne à des coûts exceptionnels.



Présence Verte, 1er opérateur de téléassistance de France, sécurise depuis 1987 plus de 86 000 personnes âgées sur le territoire.

«Bien vivre chez soi en sécurité, ça se partage !»

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS FDSEA 21 ET 89
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

Récolte de «l'herbe à éléphant» en Côte d'Or

Miscanthus: la moisson attire l'attention

Un total de 110 hectares de miscanthus est actuellement récolté par Bourgogne Pellets. Direction le canton de Saint-Jean-de-Losne sur une parcelle de 80 ares.



«Spectacle» encore rarissime en Côte d'Or avec la récolte d'une culture dépassant facilement 3,5 mètres de hauteur. Le miscanthus aura plusieurs débouchés. Déchiqueté puis transformé en granulés, il sera valorisé en paillage pour les espaces verts, en litière pour les chevaux et petits animaux de compagnie et en énergie dans les chaudières. Il pourra également être utilisé en matériaux de construction ou bioplastique.

Une trentaine de personnes s'est déplacée la semaine dernière à Trouhans, dans le canton de Saint-Jean-de-Losne, à l'occasion d'une récolte de miscanthus. La curiosité était grande pour cette première récolte du département. L'an passé, seuls 4 hectares de cette culture surnommée *«herbe à éléphant»* avaient été récoltés. Il y en aura 110 hectares cette année et 300 en 2012. Plusieurs agriculteurs ont saisi *«l'opportunité»* miscanthus, comme Christian et Richard Bompy, propriétaires de la parcelle de Trouhans. *«Pourquoi avoir choisi cette culture? Après l'arrêt de la sucrerie d'Aiserey, on nous a proposé de faire de l'énergie renouvelable. En plus, nous avions deux jachères, des terres non drainées qui se prêtaient bien au miscanthus. Alors nous en avons planté un total de 3 hectares depuis mars 2009»* commente Christian Bompy, en gaec avec son frère.

Près de 4 mètres de haut

Il a fallu moins d'une heure pour récolter les 80 ares de la parcelle située entre Trouhans et Montot. *«Le taux de matière sèche était de l'ordre de 87%, c'était le bon moment pour récolter»* commentait Philippe Béjot, chargé de mission DRPRN *«cultures biomasses»* à Bourgogne Pellets à Aiserey. Celui-ci semble satisfait de cette première récolte : *«les tiges avoisinent les 4 mètres de hauteur et nous devrions avoir un rendement situé entre 11 et 13 tonnes de matière sèche par hectare. La culture n'est toutefois qu'à sa première récolte, soit 60% de son potentiel»*. Le miscanthus connaîtra en effet son plein régime lors de la troisième récolte.

Un rendement de 20 t MS/ha pourra alors être espéré. D'un point de vue économique, Bourgogne Pellets assure aux agriculteurs avec qui elle passe des contrats une marge nette de 400 €/ha chaque année sur une période de quinze ans.

«Plus qu'à regarder pousser»

Cette récolte a été l'occasion de rappeler un certain nombre de principes sur le miscanthus. La plantation peut être réalisée sur tout type de sol, du moment qu'il n'est pas superficiel et inondable. La première récolte n'intervient que la deuxième année. Un broyage de la culture est effectué la première année, un an après la plantation. Des traitements herbicides, anti-germinatifs et anti-dicotylédones, sont recommandés uniquement la première année, le temps que les premières feuilles sèchent et tombent pour créer un mulch. La culture n'a plus besoin d'engrais chaque année. *«A partir de maintenant, nous n'avons plus qu'à regarder pousser le miscanthus»* signale Christian Bompy, satisfait d'avoir valorisé une terre qui aurait demandé trop d'investissement avec un coûteux drainage.

AURÉLIEN GENEST



Christian et Richard Bompy, agriculteurs à Trouhans, ont fait récolter 80 ares de miscanthus. Après stockage à la ferme, le miscanthus sera transformé en pellets sur le site d'Aiserey dans les six prochains mois.

▶ Bourgogne pellets

L'entreprise Bourgogne Pellets produit aujourd'hui 80% des plants qu'elle utilise pour ses nouvelles parcelles de miscanthus. Une autre activité majeure de l'entreprise dirigée par Etienne Genet est donc la vente de rhizomes. *«Il y a désormais deux formules différentes»* résume Philippe Béjot, *«soit vous devenez actionnaire, on s'occupe de la plantation et on vous garantit un prix d'achat minimum de 70€/t MS pendant 15 ans minimum. Soit vous êtes loin d'Aiserey (>70km), vous achetez vos propres rhizomes et libre à vous de faire appel à nos prestations, sans contrat de reprise de votre production.*

Certaines exploitations peuvent valoriser la biomasse avec une chaufferie locale et nous apportons notre savoir-faire sur l'implantation qui est le principale gage de réussite de la culture».

Pour tout renseignement, contacter Philippe Bejot au 03 80 63 01 57 ou sur philippe.bejot@bourgogne-pellets.fr.

▶ Zoom

Une bonne alternative pour les parcelles éloignées et en zones sensibles



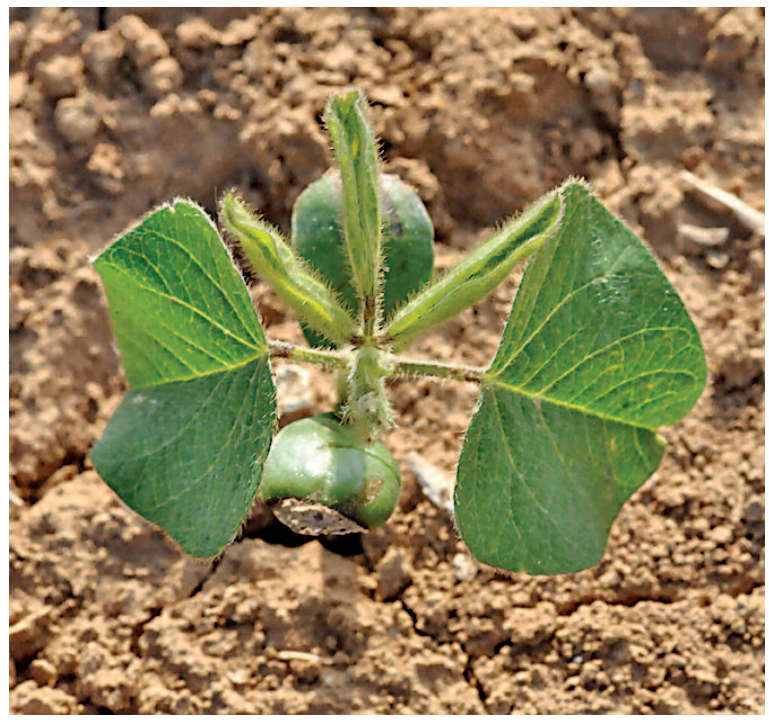
Daniel Durand, en EARL avec son fils Nicolas à Comblanchien (canton de Nuits-Saint-Georges), a planté un total de 21 hectares de miscanthus l'an dernier. Une surface importante qui n'est pourtant pas la plus conséquente du département puisque plusieurs propriétaires dépassant les 30 hectares figurent dans le listing de Bourgogne Pellets. Curieux d'assister à une récolte (il n'est qu'au stade du broyage cette année), Daniel Durand s'est déplacé la semaine dernière à Trouhans, comme d'autres agriculteurs : *«Dans mon cas, nous avons choisi le miscanthus car mon fils et moi avons des terres situées en zone vulnérable. Cette culture était donc une bonne opportunité. De plus, les terres que nous avons plantées sont éloignées de l'exploitation. Elles se trouvent à Izeure et Bessey-lès-Citeaux alors que nous habitons Comblanchien : les problèmes de transport et de suivi de cultures sont terminés avec le miscanthus».*



Soja

Retour sur la campagne 2010 et perspectives 2011

Le soja est une légumineuse qui présente de nombreux atouts agronomiques, effet structurant du sol, effet légumineuse, interruption des cycles maladies céréales et chrysomèle du maïs. Cette culture est de plus bien adaptée à l'agriculture biologique.



Le soja est relativement facile à réussir, avec peu d'interventions et sans besoin de matériel spécifique. On peut espérer que ses atouts agronomiques et un certain équilibre de prix lui permettent de retrouver une place significative dans les assolements régionaux, alors que les débouchés d'une production domestique montrent tout leur intérêt.

Des rendements satisfaisants dans la région en 2010

Alors que le rendement national soja se situe en 2010 à 27,9q/ha, celui du Centre Est, de la Bourgogne à Rhône Alpes, en passant par la Franche Comté, affiche 29,7q/ha en moyenne pour des sojas principalement conduits en «*sec*». Une région comme la Bourgogne a vu très peu de parcelles à moins de 30q/ha tandis que dans les conditions irriguées de Rhône Alpes ont pouvait atteindre 40q/ha. Ce niveau de rendement satisfaisant est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans un contexte d'évolution des surfaces (+25%/2009).

Une pression sanitaire faible

L'année 2010 a été marquée par une faible activité des bio agresseurs.
En ravageur, la vanesse qui avait été présente en 2009 a été très discrète lors de cette dernière campagne et nous sommes le plus souvent à l'abri des ravageurs plus fréquents dans le Sud tel les acariens et autres punaises. La pression maladie a également été très faible. Le sclerotinia a été peu ou pas signalé. Seules des petites taches de rhizoctone dans quelques parcelles ont pu être observée (Haute-Saône, Jura).

Le désherbage de post-levée largement utilisé

Les conditions d'humidité du sol relativement faible au moment du semis du soja ont eu pour conséquence une efficacité très moyenne des herbicides de prélevée, notamment sur la partie nord de la région. De plus les conditions climatiques fraîches de mai n'ont pas permis de favoriser le développement du soja et très vite les parcelles se sont salies. Le désherbage de post-levée à base d'imazamox (Pulsar 40), toute nouvelle solution, a connu un fort démarrage (30 à 40% de la sole soja du Centre Est). Le spectre de ce produit est bien adapté à la flore habituellement rencontrée sur soja dans nos régions : renouées, amaranthe, ambroisie, chanvre d'eau, chénopode, morelle. Les conditions d'humidité lors de ces applications ont permis une très bonne efficacité. L'autorisation récente de pouvoir fractionner ce produit va permettre de gagner en efficacité sur des levées échelonnées de mauvaises herbe problématiques.
Il convient toutefois de rappeler que quelques situations ont montré des symptômes de phytotoxicité (croissance ralentie, décalage de stade, gaufrage des feuilles et extrémités des plantes atrophiées). Le manque de sélectivité du produit vis-à-vis du soja ne parait pas à mettre en cause d'emblée quand ces phytotoxicités sont les plus sérieuses. Des phénomènes de décapage de cuves contenant des résidus de désherbant maïs non sélectifs du soja paraissent à mettre en cause. On retrouve là un problème malheureusement déjà identifié dans d'autres situations, de mauvais rinçage de cuve. Le pulsar 40 est un produit contenant des solvants qui peuvent être à l'origine de ces décapages.

L'inoculation des graines avant semis mérite toutes les attentions

Le soja, produit pour ses protéines, a d'importants besoins en azote. Pour les satisfaire et obtenir des rendements non limitants, il utilise 2 voies complémentaires, d'abord en tant que légumineuse, en fixant l'azote de l'air grâce à la mise en place d'une symbiose abritée dans les nodosités sur les racines. Mais aussi en prélevant plus classiquement l'azote du sol, en relais au début et à la fin de son cycle. Les bactéries nécessaires à la fixation symbiotique de l'air ne sont pas «*naturellement*» présentes dans les sols français. Il est donc indispensable de les apporter au semis grâce à l'inoculation. L'inoculum est un produit vivant sensible à la lumière, à la sècheresse et à la chaleur. Il est donc impératif de préparer l'inoculum avec soin puis de semer dans les plus brefs délais. En 2010 quelques cas de mauvaises inoculations ont été observés en Côte d'Or. Des apports d'engrais minéraux ont été appliqués en végétation (150 à 170kg d'azote à l'hectare) pour pallier ce manque d'azote qui aurait du être fournit grâce aux nodosités. Attention cette pratique de rattrapage illustrant ici tout l'intérêt de soigner la mise en terre est interdite en zone vulnérable et de toutes manière font perdre un des atouts important de la culture du soja.

Un panel de variétés suffisant pour être adapté aux spécificités locales

L'offre variétale soja est scindée en groupes de précocité et l'expérience montre que le choix du bon groupe contribue à la réussite de la culture. Si le groupe 00 parait le mieux adapté sur une grande partie de la sole Centre-Est, de la Bourgogne au vallées alpines de Rhône-Alpes, il faut y regarder d'un peu plus près dans le Sud, le groupe 0 étant bien à sa place en plaine de Lyon tandis que le sud du 45 ème parallèle est le domaine des groupe plus tardifs I et II.
Les caractéristiques des variétés testées dans le réseau Cetiom de post-inscription mis en place avec la collaboration des organismes de terrain sont résumées dans les tableaux ci-contre. On peut remarquer que sauf pour une partie des variétés très précoces qui montrent une productivité moindre, de très bons niveaux de rendement sont atteints par les autres groupes pour peu qu'ils soient placés dans les milieux qui leur conviennent. C'est aussi l'occasion de souligner l'importance d'une date de semis optimale, sachant attendre un réchauffement suffisant, mais sans dérive qui risque de se retrouver dans des conditions de récolte plus difficiles. Des semis durant la période de fin avril à mi-mai paraissent les plus opportuns sur toute la région, les conditions climatiques locales permettant de sommer les degrés jours supplémentaires nécessaires aux variétés tardives du Sud, pour obtenir en toute région des récoltes sur fin septembre, avec des cycles semis - maturité de l'ordre de 130 à 135 jours.

LM Allard CETIOM

Variétés Soja : Données obtenus dans les essais des réseaux post-inscription 2010

Groupe de précocité	Variété	Rendement graines aux normes (q/ha, indice / moy.)	Teneur en protéines (%)	PMG (g)	Date de floraison (moyenne)	Date de maturité (moyenne)	Hauteur 1ère gousse (cm)	Hauteur des plantes (cm)	Verse à maturité (1= absence)
Série 000									
000	**Albinos**	**88,8**	**43,9**	233	3-juil	13-sep	14,5	83,0	2,9
000	**Capnor**	**96,7**	**41,2**	213	29-juin	11-sep	15,1	77,9	3,8
000	**Klaxon**	**86,0**	**42,5**	211	30-juin	9-sep	12,0	68,3	2,6
000	**OAC Erin**	**106,7**	**39,9**	175	4-juil	11-sep	17,5	75,0	2,9
000	**Sultana**	**101,9**	**43,2**	216	30-juin	12-sep	13,4	67,7	2,2
000/00	**Lissabon**	**105,9**	**41,2**	218	30-juin	14-sep	14,1	73,7	2,5
000/00	**Malaga**	**105,4**	**40,9**	250	1-juil	15-sep	14,5	76,7	2,6
000/00	**Opaline**	**107,0**	**40,9**	225	1-juil	14-sep	17,3	87,8	3,4
Moyenne		**40,5**	**41,7**	**218**	**1-juil**	**12-sep**	**14,8**	**76,3**	**2,9**
Nombre d'essais		7	7	3	5	8	7	7	4
Série 00									
00	**Amphor**	**95,5**	**42,6**	204	30-juin	14-sep	14,1	75,4	1,7
00	**ES Mentor**	**104,6**	**43,9**	206	2-juil	18-sep	14,3	76,4	1,9
00	**Hérode**	**96,7**	**43,8**	220	1-juil	17-sep	14,3	94,0	3,6
00	**Sépia**	**90,8**	**42,4**	200	2-juil	18-sep	12,0	91,5	3,7
00	**Sigalia**	**103,3**	**43,4**	220	3-juil	18-sep	15,8	91,6	2,3
00	**Sinara**	**105,7**	**43,0**	236	1-juil	22-sep	15,3	91,4	3,6
00	**Splendor**	**96,9**	**42,9**	222	2-juil	18-sep	14,2	85,8	2,5
00	**Suédina**	**106,1**	**43,7**	221	1-juil	17-sep	15,1	84,9	2,5
Moyenne		**42,0**	**43,1**	**216**	**1-juil**	**18-sep**	**14,4**	**86,4**	**2,7**
Nombre d'essais		8	8	4	7	8	9	8	5
Série 0									
0	**Bahia**	**104,4**	**38,7**		6-juil	18-sep	13,5	86,1	2,6
0	**Saréma**	**92,0**	**41,3**		5-juil	19-sep	14,4	83,7	1,5
Moyenne		**37,0**	**40,5**		**6-juil**	**21-sep**	**14,7**	**86,0**	**1,9**
Nombre d'essais		3	3		6	5	5	6	3

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT DU CENTRE
Terrassement, démolition, création d'étangs, déboisement
La Baratte - 58000 St Eloi
Tel. 03 86 38 85 44 - Mail: terrassement-centre@orange.fr

En direct de la MSA

Brigitte Gemble
166.000 € de préjudice constatés en 2010.
Lutte contre la fraude
Pour préserver le principe de solidarité et d'équité.

Christian Feyeux
Travail illégal, une affaire de terrain.

Jean-François Goyon
« *Stressants, mais nécessaires !* »

Des Conseillers en Protection Sociale à l'écoute des adhérents.
L'Atexa, une assurance pour les exploitants agricoles.
Aide à la complémentaire santé : accès élargi.

Dossier réalisé en collaboration avec la CRMSA de Bourgogne

La vie de l'institution

Les Instants Santé

Un bilan de prévention gratuit

La consultation de prévention a été trop souvent perçue comme un acte ponctuel et isolé. L'ambition de la MSA, pour ses ressortissants et les médecins traitants qui les prennent en charge, est de faire évoluer cette image et de montrer que la prévention est une démarche permanente qui doit nous accompagner tout au long de notre vie. C'est ce qu'elle propose à travers les Instants Santé.



Dispositif réservé exclusivement aux adhérents MSA de 16 à 74 ans, les Instants Santé proposent un bilan de prévention gratuit et personnalisé en fonction de l'âge. Régulièrement proposé tout au long de la vie, les adhérents MSA peuvent en bénéficier au moins une fois tous les 10 ans.

Comment en profiter ?

Chaque année, la MSA adresse un courrier à ses adhérents en fonction de leur âge et de leur lieu d'habitation (voir en encadré le calendrier 2011). Pour bénéficier de ce bilan, les adhérents sont invités à retourner un coupon-réponse et un auto questionnaire sur leur santé. Bien compléter ce questionnaire est primordial, car il conditionnera le type d'examens pratiqués lors de la visite prémédicale.
Une convocation leur est ensuite envoyée, précisant le lieu et la date des examens.



Combien de temps cela prend-il ?

- Remplir l'auto questionnaire ne prend que 10 minutes.
- Les examens pré médicaux près du domicile de l'adhérent durent environ 1 heure.
- Les résultats, transmis au médecin traitant, seront analysés ultérieurement avec l'adhérent lors d'une consultation de prévention qui dure environ 30 minutes. Cette consultation est prise en charge par la MSA.

Les Instants Santé, ce n'est guère plus d'1 heure 30 pour faire gratuitement un point global sur sa santé !
Alors prenez le temps, participez aux Instants Santé ! ■

Éditorial



Auparavant, les anciennes caisses MSA de Bourgogne publiaient des dossiers différents dans la presse agricole de chaque département.
Depuis la fusion, sur la volonté du Conseil d'administration et dans un souci d'harmonisation, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, recherchait une convergence dans la sélection des informations portées à la connaissance des adhérents bourguignons.
À compter de ce numéro, c'est chose faite : en effet, une convention de partenariat vient d'être signée par les deux journaux agricoles et la Caisse Régionale MSA de Bourgogne.
Celle-ci a pour finalité, entre autre, de publier le même dossier MSA de quatre pages dans chaque journal, chaque trimestre, à destination du maximum de ressortissants agricoles de notre région.
Qu'il se trouve en Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire ou Yonne, un adhérent doit pouvoir accéder à la même information réalisée par sa Caisse de MSA…
Bonne lecture à tous.

Dominique Bossong,
Président de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Planning des INSTANTS SANTÉ 2011 - Caisse Régionale MSA de Bourgogne

AVRIL		
V	1	
S	2	
D	3	
L	4	Nuits st Georges 21
M	5	Nuits st Georges 21
M	6	Nuits st Georges 21
J	7	Nuits st Georges 21
V	8	Nuits st Georges 21
S	9	
D	10	
L	11	Chablis 89
M	12	Chablis 89
M	13	Chablis 89
J	14	Chablis 89
V	15	Chablis 89
S	16	
D	17	
L	18	Nevers 58
M	19	Nevers 58
M	20	Nolay 21
J	21	Nolay 21
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	

MAI		
D	1	
L	2	Auxerre 89
M	3	Auxerre 89
M	4	Auxerre 89
J	5	Auxerre 89
V	6	Auxerre 89
S	7	
D	8	
L	9	
M	10	Decize 58
M	11	Decize 58
J	12	Decize 58
V	13	Decize 58
S	14	
D	15	
L	16	Moulins Engilbert 58
M	17	Moulins Engilbert 58
M	18	Moulins Engilbert 58
J	19	Moulins Engilbert 58
V	20	Moulins Engilbert 58
S	21	
D	22	
L	23	Chablis 89
M	24	Chablis 89
M	25	Chablis 89
J	26	Chablis 89
V	27	Chablis 89
S	28	
D	29	
L	30	Chablis 89
M	31	Chablis 89

JUIN		
M	1	
J	2	
V	3	
S	4	
D	5	
L	6	Charolles 71
M	7	Charolles 71
M	8	Charolles 71
J	9	Charolles 71
V	10	Charolles 71
S	11	
D	12	
L	13	
M	14	Auxerre 89
M	15	Auxerre 89
J	16	Auxerre 89
V	17	Auxerre 89
S	18	
D	19	
L	20	Nuits st Georges 21
M	21	Nuits st Georges 21
M	22	Nuits st Georges 21
J	23	Nuits st Georges 21
V	24	Nuits st Georges 21
S	25	
D	26	
L	27	Givry 71
M	28	Givry 71
M	29	Givry 71
J	30	Givry 71

JUILLET		
V	1	
S	2	
D	3	
L	4	St Jean de Losne 21
M	5	St Jean de Losne 21
M	6	St Jean de Losne 21
J	7	St Jean de Losne 21
V	8	St Jean de Losne 21
S	9	
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	
S	16	
D	17	
L	18	
M	19	
M	20	
J	21	
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	
D	31	

SEPTEMBRE		
J	1	
V	2	
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	
S	10	
D	11	
L	12	Charolles 71
M	13	Charolles 71
M	14	Charolles 71
J	15	Charolles 71
V	16	Charolles 71
S	17	
D	18	
L	19	Nevers 58
M	20	Nevers 58
M	21	Nevers 58
J	22	Nevers 58
V	23	Nevers 58
S	24	
D	25	
L	26	Nolay 21
M	27	Nolay 21
M	28	Nolay 21
J	29	Nolay 21
V	30	Nolay 21

OCTOBRE		
S	1	
D	2	
L	3	
M	4	
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	Auxerre 89
M	11	Auxerre 89
M	12	Auxerre 89
J	13	Auxerre 89
V	14	Auxerre 89
S	15	
D	16	
L	17	Auxerre 89
M	18	Auxerre 89
M	19	Auxerre 89
J	20	Auxerre 89
V	21	Auxerre 89
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	
L	31	

NOVEMBRE		
M	1	
M	2	Chablis 89
J	3	Chablis 89
V	4	Chablis 89
S	5	
D	6	
L	7	Givry 71
M	8	Givry 71
M	9	Givry 71
J	10	Givry 71
V	11	
S	12	
D	13	
L	14	Nuits st Georges 21
M	15	Nuits st Georges 21
M	16	Nuits st Georges 21
J	17	Nuits st Georges 21
V	18	Nuits st Georges 21
S	19	
D	20	
L	21	Verdun/Doubs 71
M	22	Verdun/Doubs 71
M	23	Verdun/Doubs 71
J	24	
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	
M	30	

Réduire les risques d'abus, c

Zoom

Brigitte Gemble

166.000 € de préjudice constatés en 2010



Brigitte Gemble est le référent fraude au sein de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne. Avec Christian Feyeux, référent travail illégal, elle est chargée de coordonner tous les signalements de fraude et de gérer les dossiers. Son rôle est également de décliner les différents plans de contrôle en Bourgogne.

La lutte contre la fraude est une des priorités fixées par les pouvoirs publics. Comment la MSA s'est-elle organisée pour répondre à cette volonté ?

Brigitte Gemble : le plan de lutte contre la fraude en Bourgogne tient compte des préconisations nationales de la caisse centrale de MSA, mais il reprend nos actions de contrôle issues des plans qui existaient déjà. La MSA a toujours lutté contre la fraude et elle a toujours effectué des contrôles dans ce sens. Mais aujourd'hui, les pouvoirs publics nous demandent de rechercher le caractère intentionnel et, de ce fait, d'aller jusqu'à d'éventuelles sanctions. Ce qui change aussi, c'est que désormais, nous avons une vision élargie de la fraude notamment grâce à la création des comités départementaux anti fraude (CODAF). Initiés par les Préfets et les Procureurs de la République, ils permettent aux organismes de protection sociale, qui travaillaient déjà ensemble au sein d'une convention inter régimes (1), de pouvoir agir de concert avec d'autres intervenants concernés par la fraude (services fiscaux, douanes, répression des fraudes, police, gendarmerie…). Nous partageons nos données et nous opérons des croisements de fichiers informatiques, ce qui nous permet de détecter les situations anormales.

Comment faites-vous pour opérer ou diriger les contrôles ?

B. G. : en fait, nous ciblons les prestations à risque. C'est le cas, par exemple, des décès : la famille d'un défunt continue parfois de toucher, à tort, certaines prestations faute d'avoir signalé le décès. Les prestations liées à la précarité (RSA, par exemple) sont un autre domaine sensible en matière de fraude. Actuellement, nous menons une action visant le cumul d'indemnisations. Il s'agit d'assurés qui profitent de plusieurs organismes pour faire valoir des droits dans plusieurs régimes sociaux (exemples : allocation adulte handicapé + pension d'invalidité ou encore cumul d'indemnité journalière ou d'allocation chômage + emploi saisonnier). Pour ces dossiers, nous bénéficions du travail réalisé en commun avec les autres régimes et du croisement de fichiers (avec la Caisse Primaire d'assurance maladie ou même Pôle emploi). Nous suivons également de près les déclarations de ressources, très tentantes elles aussi en matière de fraude. La carte vitale constitue un autre secteur cible dans la lutte contre la fraude. L'absence de feuille de soin "papier" crée des tentations. Nous contrôlons, notamment, les professionnels de santé qui pourraient transmettre des soins en tiers payant de façon abusive.

Pouvez-vous donner quelques chiffres illustrant votre activité et quelles sont les conséquences que peuvent engendrer ces contrôles pour les fraudeurs ?

B. G. : en 2009, nous avions effectué 4.430 contrôles en Bourgogne. En 2010, nous en avons réalisés plus de 8.600 ! Ces derniers ont abouti à trois dépôts de plainte pour fraude caractérisée. Le montant total des préjudices constatés s'élevait à 166.000 €. Étant donné le nombre d'assurés et de prestations versées, il nous est impossible de tout contrôler. C'est pour cela que nous ciblons nos actions. Dès que nous décelons des situations dont nous pouvons établir la preuve qu'elles sont frauduleuses, alors nous agissons. La première étape consiste à réclamer l'indu. Ensuite, nous pouvons aller jusqu'à la sanction financière. L'étape ultime est le dépôt de plainte. Le contrevenant peut se voir infliger une peine d'emprisonnement par le tribunal. ■

(1) MSA + Régime général + Régime Social des Indépendants + Pôle Emploi.

Pour mieux comprendre

Lutte contre la fraude

Pour préserver le principe de solidarité et d'équité

Même s'ils sont le fait d'une minorité de personnes, les abus et les fraudes aux aides sociales portent atteinte au principe de solidarité collective sur lequel repose notre système de protection sociale. Ils détournent de leur objectif initial les financements prévus pour permettre à chacun de percevoir des prestations et des aides. Ils ont des effets néfastes sur l'équilibre financier du régime.

Le dispositif de lutte se renforce

Engagement fort et priorité des pouvoirs publics, la structuration du dispositif est relativement récente : création de la Direction Nationale de Lutte contre la Fraude (DNLF), signatures de convention inter-régimes avec les parquets, Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF).

Au-delà de l'échange d'informations, ces Comités définissent les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes et le travail illégal. Présidés conjointement par le Préfet et le Procureur de la République, ils sont composés entre autres de la police, de la gendarmerie et de représentants d'organismes administratifs et sociaux dont la MSA.

Au plan national, au régime agricole, la fraude et le travail illégal représentaient plus de 8 millions d'euros en 2009, et ce, même si l'organisation en guichet unique concourt à limiter la fraude. Le guichet unique permet en effet de recouper plus facilement l'information entre les différentes branches du régime (santé, famille, retraite…).



La lutte contre la fraude à la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

La coordination de cette activité est intégrée au sein du service Pilotage de la Caisse.

Un référent fraude régional et un référent « travail illégal » ont été désignés, ainsi que des correspondants fraude dans chaque service de la caisse.

La lutte contre les risques de fraude se caractérise par une pluralité d'actions quotidiennes, ponctuelles ou planifiées. Elle est formalisée dans un plan d'actions prévoyant entre autre, le croisement de fichiers avec d'autres organismes, des contrôles ciblés sur certaines catégories de prestataires ou prestations.

Ce plan vise également à lutter contre le travail illégal. Il s'appuie pour cela sur des actions inter régimes, en partenariat avec d'autres organismes de protection sociale ou encore la gendarmerie.

Ainsi, en 2010, la Caisse Régionale MSA de bourgogne a effectué plus de 8650 contrôles anti-fraude.

La fraude au quotidien c'est quoi ?

- ▸ vie maritale non déclarée,
- ▸ usurpation d'identité,
- ▸ falsification d'arrêt de travail ou d'ordonnance,
- ▸ facturation d'actes de travail ou d'ordonnance,
- ▸ perception de la retraite par un ayant droit après décès de l'allocataire,
- ▸ fausses déclarations,
- ▸ utilisation anormale de carte vitale….

Une responsabilité individuelle pour le bien de tous

Chaque adhérent est acteur et responsable du respect du bon droit à la bonne personne. C'est pour cela que le système de protection sociale est basé en partie sur du déclaratif.

L'assuré répond aux questionnaires MSA et doit effectuer une déclaration sincère de sa situation que ce soit au regard des ressources, de la composition et de la situation familiale, des personnes à charge…

Il doit également informer la MSA des changements de situation pouvant avoir une incidence sur le droit aux prestations ou leurs montants.

En contrepartie de la responsabilité accordée aux adhérents par le biais du déclaratif, la MSA a la possibilité d'effectuer des contrôles.

Des sanctions sont prises lorsqu'un abus est détecté : demande de remboursement, suppression de droits, poursuites judiciaires…

Et s'il s'avère que la réalité de la situation est volontairement dissimulée ou déformée, le contrevenant s'expose à des sanctions, soit administratives, soit pénales selon la gravité des faits reprochés…

… parce que la MSA gère des fonds publics et qu'elle est garante de leur bonne et juste utilisation. ■





'est l'affaire de tous !

Sur le vif

Christian Feyeux

Travail illégal, une affaire de terrain

Christian Feyeux est contrôleur au sein de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne. Il est également le référent régional dans la lutte contre le travail illégal. Qu'il soit à la vigne, en forêt ou sur les marchés, pour pouvoir être constaté, le travail illégal doit être pris sur le fait. Une mission de terrain qui nécessite doigté et discernement.



« *Le travail illégal est un secteur prioritaire dans la lutte contre la fraude. Dans le domaine agricole, ce sont notamment les travaux saisonniers (vendanges, cueillette des fruits…) qui sont ciblés. Pour les actions concrètes et d'envergure, nous intervenons dans le cadre des comités départementaux anti fraude (CODAF) qui sont placés sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République* », explique Christian Feyeux. L'an dernier par exemple, sur réquisition du Procureur, la MSA a participé à des contrôles sur les marchés d'Autun et de Mâcon. Ces opérations étaient menées conjointement avec la gendarmerie, la police, les services fiscaux, la répression des fraudes, les douanes, l'inspection du travail et l'URSSAF. Leur but : vérifier que les vendeurs et leurs salariés étaient bien déclarés. « *Les pouvoirs publics nous demandent de plus en plus de coordonner les contrôles avec la gendarmerie et l'inspection du travail. Nous n'intervenons donc jamais seul* », confie Christian Feyeux.

Vendanges : les contrôles portent leurs fruits

Dans le domaine des vendanges, force est de constater que les choses se sont beaucoup améliorées depuis les premiers contrôles effectués à la fin des années 90. « *Les cas de saisonniers non déclarés sont devenus rares. Cependant, certains viticulteurs tardent toujours à faire leur déclaration préalable d'embauche* », constate le contrôleur. La difficulté avec les vendanges, c'est qu'il s'agit justement d'un travail très saisonnier. La main-d'œuvre intervient en masse durant un laps de temps très court. Le temps est donc compté et les viticulteurs sont toujours un peu tendus pendant la récolte. « *On se rend sur place et on essaye toujours de faire les contrôles rapidement. Dans la majorité des cas, les choses se passent bien, heureusement* », confie Christian Feyeux.

Repérer le travail illégal en milieu forestier

Le secteur forestier est un autre domaine très propice au travail illégal. Des exploitants forestiers font appel, par exemple, à de la main-d'œuvre étrangère parfois non déclarée. « *On y découvre parfois des gens véritablement exploités. Logés dans la misère et sans papier, ils sont muselés. La grosse difficulté en milieu forestier, c'est de trouver ces personnes en situation illégale* », confie Christian Feyeux. Car pour pouvoir s'attaquer à un employeur fraudeur, il faut pouvoir le prendre sur le fait. « *Il nous faut d'abord de bons renseignements pour connaitre les cas de travail illégal. Ensuite, il nous faut localiser les équipes sur le terrain avant d'aller les trouver et constater le fait de travail illégal. Sur ce genre d'affaire, nous intervenons toujours avec la gendarmerie* », explique le contrôleur.

Faire preuve de pragmatisme

Chaque contrôle n'aboutit pas forcément à un procès verbal. Les contrôleurs de la MSA savent faire preuve de discernement et de pragmatisme. « *Nous essayons avant tout de régulariser les situations. On peut toujours aller au pénal, mais en général, c'est beaucoup plus facile de recourir à un redressement de cotisations. Lorsque nous dressons un procès verbal, c'est que nous avons toutes les chances d'être suivis par les juges* », conclut Christian Feyeux. ■

Jean-François Goyon

« Stressants, mais nécessaires ! »

Viticulteur employeur de main-d'œuvre dans le Mâconnais, Jean-François Goyon a fait l'objet d'un contrôle aléatoire de main-d'œuvre l'automne dernier. Bien que l'opération soit intervenue en plein stress des vendanges, le vigneron convient que les contrôles sont une nécessité pour éviter les dérives.

Jean-François Goyon exploite 7 hectares de vignes à Solutré-Pouilly, tout près de Mâcon. Sur ce petit domaine en partie en métayage, le vigneron produit seul du pouilly-fuissé, du mâcon-solutré et du saint-véran qu'il vinifie et livre essentiellement au négoce. Bien que bénéficiant d'appellations à bonne notoriété, l'exploitation souffre des limites du métayage. L'acquisition de vignes s'avère très difficile dans le secteur. Quant à l'opportunité de développer la vente en bouteilles, Jean-François Goyon ne l'envisage plus seul à son âge. Le métier de vigneron impose de devoir composer avec des revenus en dents de scie. Une réalité qui fait que certaines années, un petit viticulteur n'a rien à envier à un éleveur de bovins frappé par la crise. Une incertitude économique qui s'ajoute à un rude labeur : taille en hiver, entretien et soin à la belle saison, vendanges et vinification en automne... Sans compter la lourdeur administrative qui pèse de plus en plus sur les exploitations.

Main-d'œuvre : « *quelle galère !* »

Pour Jean-François Goyon, la gestion de la main-d'œuvre est une question très préoccupante. « *Trouver du personnel saisonnier est une vraie galère !* », résume Jean-François. L'hiver dernier, il lui a fallu six personnes pour assurer les trois mois et demi de travaux de dégagement des sarments. Une tâche qui ne nécessite en principe qu'un seul salarié si ce dernier tient ses engagements. Pendant les vendanges, il lui est arrivé de devoir embaucher 40 personnes pour assurer le travail de vingt vendangeurs durant seulement cinq jours. « *Encadrer des vendangeurs, c'est un peu comme garder des enfants* », commente le viticulteur. « *Il faut penser à tout : faire face aux imprévus, composer avec leurs revendications, prévoir tous les risques et s'adapter aux nouvelles normes d'accueil du personnel* ». Une lourdeur qui explique que la moitié du domaine soit récoltée à la machine.



Heureux dénouement

Pour les démarches administratives liées à l'embauche, « *heureusement qu'il y a le TESA* », reconnait Jean-François Goyon. Ce dernier observe cependant que l'imprimé se complexifie avec les années. Objectivement agacé par tous ces tracas, Jean-François Goyon tient néanmoins à respecter scrupuleusement toutes les règles qui s'imposent à son métier. Lors des dernières vendanges, le viticulteur a subi un contrôle par la MSA et l'inspection du travail. « *Les contrôleurs sont arrivés dans les vignes accompagnés d'un gendarme. Ils ont vérifié les identités de chaque vendangeurs* », raconte Jean-François. Ce dernier avoue que la présence d'un représentant des forces de l'ordre surprend tout de même un peu. Et puis, cette année, des macédoniens figuraient parmi les vendangeurs. Or, comme ces derniers étaient possesseurs de cartes vitales, l'employeur avoue qu'il n'avait pas pensé à leur demander leurs pièces d'identité. Une formalité qu'il aurait pourtant du accomplir, lui a rappelé le gendarme. Heureusement, après que ce dernier ait vérifié que les individus en questions avaient bien le droit de travailler sur le territoire français, le viticulteur a pu être rassuré. Même si elle s'est finalement bien terminée, Jean-François et son épouse avouent que cette expérience les a tout de même un peu perturbés. Il se dit cependant conscient que la détection du travail illégal ne peut se faire qu'ainsi. Une nécessité pour éviter les excès et les abus, convient le viticulteur. ■

En bref

Nouveau plan pluriannuel SST

Un nouveau plan Santé Sécurité au Travail, pour la période 2011-2015 vient d'être validé par le Conseil d'Administration.
Il comporte :

Six thèmes obligatoires :
- le risque chimique,
- les troubles musculo-squelettiques,
- les risques psychosociaux,
- les risques liés aux animaux et les zoonoses,
- les risques liés aux équipements de travail agricoles,
- les très petites entreprises.

Six thèmes optionnels :
- le risque routier,
- les nouveaux installés,
- les saisonniers,
- les travailleurs vieillissants,
- les acteurs de prévention des grandes entreprises,
- l'enseignement agricole.

Une action locale prioritaire : la communication, essentiellement pour bien faire connaître les services en matière de prévention, de santé et de sécurité au travail dont peuvent bénéficier les salariés et non salariés agricoles bourguignons auprès de leur MSA.

Site internet de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne :

Un nouveau service en ligne opérationnel depuis le 15 janvier dernier !



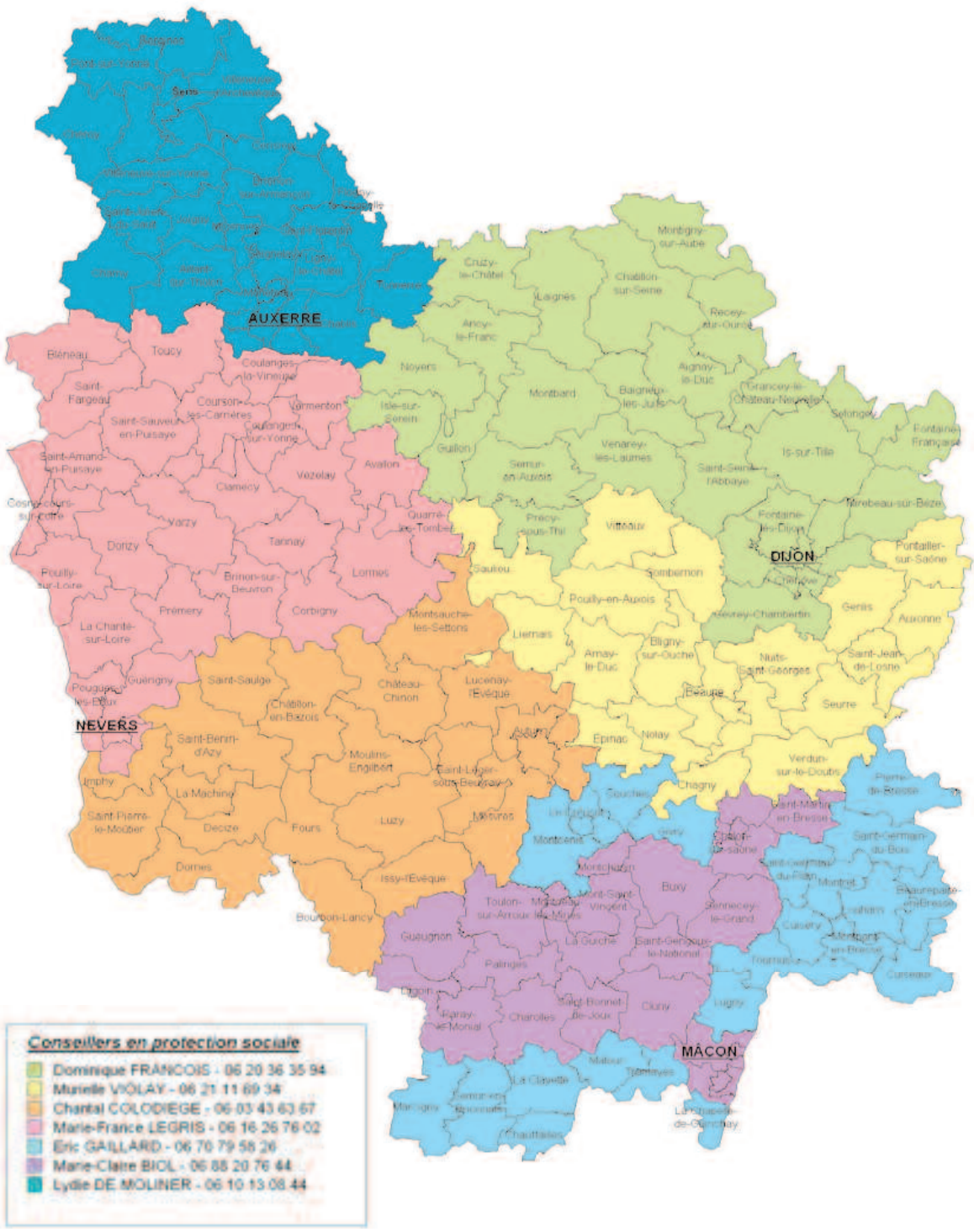
Vous êtes exploitant ou entreprise agricole et vous souhaitez connaître l'état de votre compte adhérent MSA. Désormais, le Service "Compte adhérent MSA" est disponible sur votre Espace Internet privé.
Grâce à lui, consultez en toute simplicité et sécurité 24 heures/24 :
- ▸ votre solde global de cotisations personnelles et/ou de cotisations sur salaires ;
- ▸ le détail des montants des factures correspondantes ;
- ▸ le détail de vos règlements et de leurs affectations ;
- ▸ le détail de vos avoirs ;
- ▸ l'historique de votre compte adhérent.

Votre espace Internet privé sur www.msa-bourgogne.fr, c'est vraiment comme vous le voulez, quand vous le voulez !

L'actualité MSA

Des Conseillers en Protection Sociale à l'écoute des adhérents

Spécialistes de la législation sociale agricole, ils ont pour mission d'informer et d'accompagner les assurés afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes.Ils se déplacent au domicile de l'adhérent pour des dossiers spécifiques ou complexes et des situations particulières. Ils peuvent également recevoir dans les lieux d'accueil MSA. Leurs territoires de compétence sont répartis depuis le 1er mars 2011 comme indiqué sur la carte ci-dessous.



L'Atexa, une assurance pour les exploitants agricoles

Un accident du travail ou une maladie professionnelle entraîne des dépenses de santé, voire un arrêt de travail. L'Atexa protège contre ces risques et leurs conséquences. Choisir la MSA pour cette assurance, c'est bénéficier d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de sa protection sociale.

Quels sont les risques couverts par l'Atexa ?

▸ *L'accident :*
- durant le travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier ;
- pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail.

▸ *La maladie professionnelle inscrite ou reconnue comme telle.*

Qui peut bénéficier de l'Atexa ?
- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles,
- les membres non salariés de société,
- les mandataires de sociétés ou de caisses locales d'assurances mutuelles agricoles,
- les cotisants solidaires, sous certaines conditions.

Mais aussi :
- les aides familiaux et associés d'exploitation,
- les conjoints collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise

Les enfants âgés de 14 ans à 20 ans sont couverts s'ils participent occasionnellement aux travaux de l'exploitation.

Quelles prestations ?

▸ *Une prise en charge à 100%*
Pour les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitaliers, de transport et autres (réadaptation fonctionnelle, rééducation, reclassement professionnel) nécessités par le traitement, dans la limite du tarif de responsabilité. Pas de frais à avancer.

▸ *Des indemnités journalières* forfaitaires en cas d'incapacité temporaire de travail du chef d'exploitation, d'entreprise ou du membre de société (y compris en cas de rechute).

▸ *Une rente accident du travail*
À partir d'un taux d'incapacité de travail de :
- 30 % pour le chef d'exploitation, d'entreprise ou le membre de société ;
- 100 % pour le conjoint collaborateur (conjoint, concubin ou pacsé), l'aide familial, l'associé d'exploitation, l'enfant âgé de 14 à 20 ans.

▸ *Une rente aux ayants-droit* (conjoints, concubins, pacsés ou enfants) en cas d'accident mortel du chef d'exploitation, d'entreprise ou du membre de société.

▸ *Une prise en charge forfaitaire des frais funéraires.*

Quelles cotisations ?

L'Atexa est une assurance à caractère obligatoire.
Les cotisations sont forfaitaires et fixées annuellement. Elles sont identiques quel que soit l'assureur retenu.

Pourquoi choisir la MSA ?

La MSA fait partie des organismes assureurs agréés pour proposer l'Atexa.
S'assurer auprès de la MSA, c'est bénéficier :
- d'un interlocuteur unique pour toute sa protection sociale,
- de formalités simplifiées,
- d'une analyse sur mesure des risques sur l'exploitation,
- de conseils et de solutions personnalisées pour préserver sa santé au travail.

La MSA, c'est 40 ans d'expertise en santé-sécurité au travail, avec des médecins du travail et des conseillers en prévention à disposition tout au long de son parcours professionnel.

Aide à la complémentaire santé : accès élargi

Les personnes aux revenus modestes, n'ayant pas le droit à la CMU complémentaire, peuvent bénéficier d'une aide à la complémentaire santé (ACS). Pour élargir l'accès à cette aide, une revalorisation progressive du plafond de ressources a été prévue.

L'ACS est attribuée sous conditions de résidence et de ressources et son montant (entre 100 et 500 €) varie selon l'âge du bénéficiaire. Elle permet de réduire le coût de la cotisation de l'assurance complémentaire santé choisie et de ne pas avancer la part des dépenses de soins pris en charge par la MSA, lors des consultations chez le médecin.

Pour étendre l'accès à l'ACS, une revalorisation progressive du plafond de ressources a été prévue (voir tableau). Depuis le 1er janvier 2011, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la CMU complémentaire et celui-ci majoré de 26 % (contre 20 % jusqu'alors).
Si cette mesure vise à élargir le nombre de bénéficiaires potentiels, elle permet en outre, à la suite de la revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de maintenir leurs titulaires dans le dispositif de l'ACS.
Cet effort de revalorisation du plafond de ressources sera poursuivi : au 1er janvier 2012, la majoration passera de 26 à 30%. ■

Plafond de ressources pour l'attribution de l'ACS au 1er janvier 2011

Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel
1 personne	9.590,31 €
2 personnes	14.385,47 €
3 personnes	17.262,57 €
4 personnes	20.139,66 €
Par personne supplémentaire	+ 3.836,12 €

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
(Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne)
Siège social : 14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
Site de Saône-et-Loire : 46, rue de Paris
71023 Mâcon cédex

msa santé famille retraite services

Conseil d'administration d'Interbev Bourgogne

L'élevage allaitant en première ligne

Les membres d'Interbev Bourgogne se sont réunis en assemblée générale à Pouilly-en-Auxois le 18 mars dernier. L'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et de présenter les nombreuses actions de communication destinées à promouvoir les races à viande auprès des GMS, des artisans bouchers et du grand public. C'est une réponse forte à la campagne de dénigrement du secteur viande, et qui marque des points.



L'exception française ne joue décidément pas en faveur des éleveurs de bovins. Dès le début du conseil d'administration d'Interbev Bourgogne, présidé par Jean-Pierre Fleury, un rapide tour d'horizon des marchés de la viande a révélé une nouvelle fois «*le paradoxe de prix moyens européens, supérieurs au prix français*». Alors que l'indice des coûts de production (Ipampa) s'affole et fait un bond de 25% au début de l'année 2011, les prix des broutards chutent (-8%) par rapport à la même semaine de l'an passé. Le prix des vaches augmente (+7,8%, pour un prix moyen de 2,70€) mais en Europe, le prix progresse de 10,2%. Les génisses (U3, R3) en profitent, ainsi que les catégories équivalentes en JB, mais le prix européen reste supérieur au prix français.

Fait qualifié d'«*inquiétant*», la consommation des ménages accuse un net recul de -6,8% (hors veau et viande hachée), alors que les prix à la consommation ont augmenté de 5,9% (hors veau et viande hachée), la viande hachée augmentant pour sa seule part de 7,2% pour un prix à la consommation en hausse de 1,3%. On remarque ainsi que le marché reste soutenu sur le seul segment dont le prix augmente le moins.

«*Pour la première fois, l'Europe exporte plus qu'elle n'importe*», ce point souligné par le président d'Interbev Bourgogne, autorise quelques espoirs. Ainsi, les exportations d'animaux vivants flambent (+70 à 80%), mais il faut reconnaître «*qu'on partait de très bas*» et que ces marchés nécessitent «*d'apprendre un nouveau métier*». La «*défaillance*» relative des pays d'Amérique latine explique cette surchauffe à l'export. Ce sont touefois l'Allemagne et la Pologne qui bénéficient le mieux de cet appel d'air, avec des prix haussiers à quatre euros/kg de moyenne.

Une réforme qui «*décoiffe*»

Emmanuel Bernard, qui a participé au nom d'Interbev Bourgogne au groupe de travail dans le cadre de la réforme des cotations, a révélé les grandes lignes d'une réforme qui est «*dans sa dernière ligne droite*» et qui «*décoiffe*». Les cotations vont désormais s'établir à partir de quatre grands bassins : Nord-Est, Centre-Est, Grand Sud, Grand Ouest. Le Centre Est (18 départements) intéresse directement les départements de Bourgogne. L'esprit de la réforme c'est avant tout de déterminer un coeur de gamme, pour les races à viande bien identifiées (Blonde d'Aquitaine, Charolaise, limousine...), avec un volonté subsidiaire de «*tirer le charolais vers le haut*». Ce toilettage en forme de lifting devrait permettre «*de resserrer les tarifs et de déterminer des repères qualitatifs bien identifiés*». A charge pour les éleveurs de se donner les moyens de figurer dans ce coeur de gamme. Les grandes lignes du nouveau dispositif sont tracées, encore faut-il maintenant que la généralisation des machines à classer permettent à la réforme d'atteindre véritablement ses objectifs.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Zoom

Communiquer tous azimuts

L'élevage allaitant communique sur tous les fronts : les races à viande investissent la télévision, s'exposent par voie d'affichage, partent à la conquête des linéaires et des clients des GMS, communiquent auprès des bouchers...

Interbev s'est donné de nouveaux moyens afin d'expliquer et d'imposer cette nouvelle segmentation «*Races à viande*», auprès de la grande distribution et de ses clients. Les animations et l'installation de linéaires dans des bacs nettement identifiés ont recueilli un franc succès auprès des responsables de rayons des GMS. Cinq grandes enseignes (Carrefour, Leclerc, Auchan, Cora, Simply Market) ont particulièrement adhéré à la démarche marketing, ainsi que d'autres enseignes au travers du Label rouge. L'opération qui est reconduite avec des objectifs amplifiés en 2011a suscité une nette augmentation des ventes et des volumes de viande issues du troupeau allaitant.

En parallèle, Interbev a aussi conduit une action de communication forte auprès des boucheries artisanales. Pour mieux stimuler la demande et la vente de viande issue de races à viande, la marque collective «*Bœuf de tradition bouchère*» a disparu au profit d'une nouvelle marque : «*l'Original*». Les bouchers ont adhéré à la démarche et le bilan 2010, très satisfaisant, va s'enrichir de nouvelles actions de communication en 2011, à destination des artisans bouchers et de leurs clients.



Alysé

Une nouvelle dynamique pour la filière ovine

Alysé (Aube Loiret Yonne services aux éleveurs) et la Cialyn organisent à destination de tous les agriculteurs de la zone, trois réunions «*ovines*» pour démontrer les intérêts de cette production.



Un marché en progression, permettant de maintenir des cours élevés

En production ovine, l'amorce d'un recul de la production mondiale, dans un contexte de demande en viande constante, favorise le marché français et permet de maintenir des cours élevés.

Les soutiens publics et notamment le rééquilibrage entre les aides ovines et bovines, ont favorisé l'investissement dans cette production qui se trouve aujourd'hui dans un contexte économique favorable. A cela s'ajoute la contractualisation qui devrait également sécuriser les relations entre producteurs et acheteurs.

La filière souffre d'une population vieillissante, la moitié du cheptel ovin est détenue par des éleveurs de plus de 53 ans. Les élevages existants pourront-ils à court terme répondre aux besoins du marché ? A la Cialyn, principale organisation de producteurs localisés dans l'Yonne, l'évolution de la demande de la filière ovine est une réalité. L'abattoir de la Sicavyl est régulièrement sollicité par ses clients pour de l'agneau français issu de filières «*qualité*». Désormais, le maillon déficitaire se situe en amont avec une insuffisance de la production ovine, par rapport aux marchés existants.

Alysé et la Cialyn accompagnent les agriculteurs dans des projets de développement de l'élevage. C'est pourquoi ils proposent, lors de trois réunions départementales, une première approche de création ou d'une extension d'une troupe ovine.

Au programme de ces trois réunions départementales :

Un contexte mondial favorable - La comparaison des systèmes «*herbages*» et «*bergerie*» - Les aides diverses - Le réseau de références - Les simulations.

Que vous soyez céréalier, polyculteur éleveur ou éleveur, ces réunions vous concernent. N'hésitez pas à y participer !

Rendez-vous de 14h à 16h30 :

- Mardi 5 avril, à Montargis (45) au lycée du Chesnoy - Mercredi 6 avril à Troyes (10) au lycée de Saint-Pouange - Lundi 7 avril à Auxerre (89) à la Chambre d'agriculture.

Pour plus de renseignements, contactez :

Stéphane Gonnon (10) Tél : 03.25.81.22.32 - www.caiac.fr
Murielle Delahaye (45) Tél : 02 38 67 28 52 - www.loiret.chambagri.fr
Yves Leboulbin (89) Tél : 06 08 28 08 07 - www.yonne.chambagri.fr
Nathalie Feral, Cialyn Tél : 03 86 92 36 02 – www.cialyn.fr



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Rendez-vous «*chais*» à Chitry

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, dans le cadre de la semaine du développement durable, un rendez-vous «*chais*», sur le domaine Giraudon, à Chitry. L'occasion de s'informer sur les dernières contraintes techniques, la globalité de la démarche, le choix des énergies, en matière de construction ou rénovation de chais.



Construire ou aménager un chai représente pour tout vinificateur, un investissement conséquent qui nécessite une réflexion très en amont. Avant d'aborder la conception de votre futur bâtiment, il convient de définir les objectifs du projet. L'étape suivante sera de confronter vos objectifs avec le contexte (augmentation de production, diversification, développement de la commercialisation en bouteilles) et les contraintes (mise en bouteilles, règles d'urbanisme, cahier des charges des AOC...) propres à votre projet de bâtiment. Un bâtiment qui vieillit bien est un bâtiment bien pensé !

Pour accompagner les projets de bâtiments vinicoles, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un rendez-vous «*chais*» à destination de toutes les exploitations viticoles et autres structures vinicoles (négoces et coopératives). Cette deuxième édition se tiendra à Chitry, le mercredi 6 avril à 14h30 au Domaine Giraudon.

Ce rendez-vous professionnel a pour objectif de vous donner les moyens de réussir votre projet chai en vous proposant des pistes de réflexion en amont. Il vous permettra également de définir les objectifs de votre bâtiment en prenant en compte les contraintes techniques, la mise aux normes, la globalité de la démarche, le choix des énergies… tout en conciliant économie et durabilité.

Au programme de cette rencontre :

- La présentation du projet par les viticulteurs hôtes,
- Les diagnostics énergie,
- Energie et environnement : conseil et aides financières,
- Une enquête régionale sur la consommation d'énergie dans les chais,
-Visite du chai.

Quoi de plus naturel que d'associer ce rendez-vous «*chais*» à la «*semaine du développement durable*» ? Ne serait-ce que pour alimenter la réflexion des porteurs de projet sur les investissements liés à la satisfaction des besoins énergétiques des chais (besoins en froid et chaud depuis la récolte jusqu'à la commercialisation) au regard des coûts d'utilisation.

CHAMBRE AGRICULTURE DE L'YONNE



Plan de performance énergétique

Dépôt des dossiers avant le15 avril

Le Plan de Performance Énergétique (PPE), lancé en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie française permet d'accompagner le nécessaire changement du modèle énergétique en agriculture et contribue à la relance de l'économie française. Ce plan est une traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement «*visant à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013*».

En Bourgogne, le dispositif PPE permet de financer sur le volet «*exploitations agricoles*» :
les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles,
les investissements liés aux économies d'énergie (objets du présent appel à candidatures).

La réalisation d'un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole est obligatoire pour accéder aux investissements. Ce dernier permet d'établir un état des lieux de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Les demandes concernant les diagnostics énergétiques seuls sont traitées au fur et à mesure de leur dépôt, indépendamment du présent appel à candidatures.

Les investissements éligibles au titre des équipements d'économie d'énergie sont :
Poste «bloc de traite» :
a) récupérateur de chaleur sur tank à lait pour la production d'eau chaude sanitaire,
b) pré-refroidisseur de lait,
c) pompe à vide de la machine à traire et ses équipements liés à l'économie d'énergie
Éclairage spécifique lié à l'économie d'énergie : détecteurs de présence, système de contrôle photosensible régulant l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure, démarreur électronique pour les appareils électroniques
Échangeurs thermiques du type :
a) «air-sol» ou «puits canadiens»
b) «air-air» ou VMC double-flux
Système de régulation lié :
a) au chauffage et/ou à la ventilation des bâtiments,
b) au séchage et à la ventilation des productions végétales (Hors serre).
Équipements liés à un local de production et d'utilisation d'énergie renouvelable destinée au séchage en grange des fourrages : gaine de récupération d'air chaud, panneaux isolants, ventilateurs, cellules et caillebotis, griffe, pont roulant.
Matériaux, équipements, matériels et aménagements pour l'isolation des locaux, des équipements et des réseaux (de chauffage et de ventilation) à usage agricole, [avec priorité sur locaux existants ou mise en œuvre de biomatériaux). (Les panneaux bétons et les murs monolithes ne sont pas éligibles).
Ventilateurs et/ou turbines et trappes motorisées des systèmes de ventilation centralisée dans les bâtiments d'élevage porcin.
La liste détaillée des investissements éligibles, les formulaires de demandes d'aide et les notices d'information sont disponibles sur les sites internet des DDT ainsi que sur demande, auprès du guichet unique à la DDT de votre département.

Le taux maximum d'aide est de **40% du montant éligible plafonné à 40 000€** (jusqu'à 150 000€ pour les CUMA). Ce taux est augmenté de 10 % pour les jeunes agriculteurs et de 10 % pour les exploitations situées en zone défavorisée.

Le montant des investissements matériels éligibles doit être au minimum de 2 000€.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le vendredi 15 avril auprès du guichet unique de la DDT de votre département.

Deux autres appels à candidatures seront organisés, les jeudi 30 juin et vendredi 30 septembre (dates limites de dépôt des dossiers).

L'aide accordée au titre du PPE peut se cumuler avec l'aide du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), avec un dépôt des dossiers mixtes PMBE/PPE fixé aux mêmes dates.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Contacts :

DDT Côte d'Or
Frédéric Dury - Tel : 03 80 68 30 52 ; Fax : 03 80 68 30 31 ; frederic.dury@cote-dor.agriculture.gouv.fr
Samuel Michaut
- Tel : 03 80 68 30 26 ; Fax : 03 80 68 30 31 ; samuel.michaut@cote-dor.agriculture.gouv.fr
DDT Nièvre
Florence Pawela-Mugneret
- Tel : 03 86 71 71 71 ; Fax : 03 86 71 52 99 ; florence.pawela-mugneret@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire
Groupement modernisation
- Tel : 03 85 21 86 23 ; Fax : 03 85 38 01 55
cecile.dedienne@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne
Bruno Dunis – Tel: 03 86 40 19 34 ; Fax : 03 86 40 19 49 ; bruno.dunis@yonne.gouv.fr

Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

Dépôt des dossiers avant le15 avril

Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), lancé en 2005, répond à la demande de conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel ainsi que la rénovation des équipements existants.

Ce plan, qui constitue un soutien à la structuration des élevages, doit notamment contribuer à une adaptation des conditions de production au contexte économique et environnemental, à l'amélioration du logement des animaux et à leur bien-être ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation et des conditions de travail des éleveurs.

En Bourgogne, le dispositif PMBE permet de financer :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant,
- des bâtiments légers type tunnels destinés au logement des animaux
- les investissements liés à la gestion des effluents, les locaux sanitaires et leurs équipements, les locaux de traite ou les ateliers de transformation à la ferme des produits issus de l'activité d'élevage caprin,
- les investissements concernant certains matériels de mécanisation d'exploitation située en zone de montagne pour les projets présentés par une coopérative d'utilisation de matériels agricoles (Cuma).

Les formulaires de demandes d'aide et les notices d'information (qui détaillent notamment les investissements éligibles, les filières animales concernées, les taux d'aides accordés) sont disponibles sur les sites internet des DDT ainsi que sur demande, auprès du guichet unique à la DDT de votre département.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le vendredi 15 avril auprès du guichet unique de la DDT de votre département.

Deux autres appels à candidatures seront organisés les jeudi 30 juin et vendredi 30 septembre (dates limites de dépôt des dossiers).

L'aide accordée au titre du PMBE peut se cumuler avec l'aide du plan de performance énergétique (PPE), avec un dépôt des dossiers mixtes PMBE/PPE fixé aux mêmes dates.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Contacts :

DDT Côte d'Or
Samuel Michaut - Tel : 03 80 68 30 26 ; Fax : 03 80 68 30 31 ; samuel.michaut@cote-dor.agriculture.gouv.fr
DDT Nièvre
Sabrina Largo - Tel : 03 86 71 71 71 ; Fax : 03 86 71 52 99 ; sabrina.largo@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire
Groupement modernisation - Tel : 03 85 21 86 23 ; Fax : 03 85 38 01 55 ; cecile.dedienne@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne
Bruno Dunis – Tel: 03 86 40 19 34 ; Fax : 03 86 40 19 49 ; bruno.dunis@yonne.gouv.fr

Employeurs

Sachez communiquer avec vos salariés !

Une communication harmonieuse est l'une des clés de réussite de l'efficacité et du bien-être au cœur d'une entreprise. Pourtant, être sur la *«même longueur d'ondes»*, bien comprendre et se faire comprendre n'est pas toujours aisé, surtout lorsqu'on hésite à se parler…

Faire entendre son point de vue et comprendre celui de l'autre, partager ses choix, négocier et par conséquent, gérer les conflits est indispensable à la gestion d'une entreprise. On le constate à tous les niveaux : de nombreux fonctionnements trouvent souvent leur origine dans les malentendus, les *«non-dits»*, autrement dit, une mauvaise communication.

Sur le terrain, la bonne entente passe par l'accompagnement du salarié dans les difficultés qu'il peut rencontrer pour mener à bien sa mission, en analysant avec lui ses tâches. Il s'agit également de faire le point régulièrement sur les réussites et les difficultés, pour vérifier que les objectifs sont atteints et l'aider à progresser et à développer son autonomie.

Comment mieux communiquer avec votre équipe ?

Il est important de prévoir une réunion collective au moins une fois par an. Ce moment d'échange sur le fonctionnement de l'entreprise (stratégie, résultats, développement…) permettra de faire le bilan de l'année écoulée.

De mettre sur table les problèmes rencontrés, de lâcher la parole de tous et s'écouter mutuellement. Pensez également aux entretiens individuels annuels pour faire le point sur l'activité et fixer ensemble des objectifs. Pour permettre à votre salarié d'exprimer ses besoins, ses préoccupations ou ses attentes professionnelles.

Ces moments d'entretien formels ne doivent pas être les seuls échanges avec les salariés, à vous de multiplier les conversations, pour à la fois, planifier le travail de la journée voire de la semaine, transmettre les consignes (de travail, de sécurité…)

Ces instants, qui peuvent être rapides, évitent dans la plupart des cas qu'une situation de crise ne prenne de l'ampleur et crée des conflits souvent difficiles à dépasser. Ils sont également essentiels pour dire votre reconnaissance du travail bien fait et des progrès réalisés. Il ne s'agit pas de ne parler aux salariés seulement que lorsque les choses vont mal ! Des encouragements réguliers, de la reconnaissance sont fondamentaux pour s'épanouir au sein d'une équipe.

Chacun doit trouver sa place et c'est au chef d'exploitation de les y aider !

Un salarié responsabilisé à qui on délègue des tâches et qu'on associe aux prises de décision est un salarié qui se sent bien ! Pour cela vous pouvez consulter votre équipe lors de l'achat du matériel, des divers équipements. Votre salarié utilise le matériel, il sait ce dont il a besoin, son avis compte. D'autres moments d'échange conviviaux peuvent être envisagés, comme un repas partagé où chacun pourra apporter ses mets !

C'est donc vous, en tant que chef d'exploitation, qui avez un rôle important à jouer pour insuffler une dynamique à vos salariés. C'est pourquoi, il vous incombe de créer un environnement favorable qui stimulera vos salariés, et cela passe par la communication, l'écoute de chacun.

France Lahutte (Section emploi FDSEA de l'Yonne)



Crédit photo: Anne-Lise Garcia

La relation avec son salarié ne se limite pas à dire bonjour le lundi et au revoir le vendredi… !

Prévention

Des vêtements pour réduire le nombre d'accidents

En agriculture, le nombre d'accidents graves a augmenté. Dans 60% des cas, l'agriculteur est happé par des pièces de machines en mouvement, notamment les arbres de transmission à cardans, les prises de force, les vis sans fin…

Comment expliquer autant d'accidents ? Les facteurs matériels suivant entrent en ligne de compte :
- le non respect des normes par les constructeurs,
- l'inadaptation ou le manque d'entretien des matériels et équipements,
- la modification inappropriée des protecteurs,
- le remplacement des protecteurs usés par un équipement inadéquat.

Un vêtement inadapté accentue le risque de happement

La configuration des machines, leur environnement immédiat, vous contraignent souvent à être très proche des arbres de transmission à cadrans ou des pièces de machines en mouvement.
Votre vêtement est un élément majeur : s'il est inadapté, mal ajusté, il risque d'être happé, coincé dans le mécanisme, sans aucune possibilité pour vous de vous dégager.
Les conséquences de ces accidents sont dramatiques et entraînent des atteintes physiques temporaires ou définitives et irréversibles.

Portez un vêtement de travail de sécurité

A notre initiative et en collaboration avec les fabricants et les agriculteurs, des combinaisons de travail de sécurité normalisées ont été créées.
Spécifiquement conçus pour vous et pour être utilisés près de pièces de machines en mouvement, ces vêtements répondent à la norme EN 510.
Ainsi, le simple fait de porter ces combinaisons de travail de sécurité contribue fortement à limiter les risques de coincement et de happement.
Vos équipements de travail et moyens de protection doivent répondre aux règles techniques et en état de conformité notamment au regard de la notice d'utilisation fournie avec chaque équipement.
Groupama, acteur majeur de la prévention, subventionne l'achat de matériel de protection.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller commercial.

Groupama Grand Est

Juridique

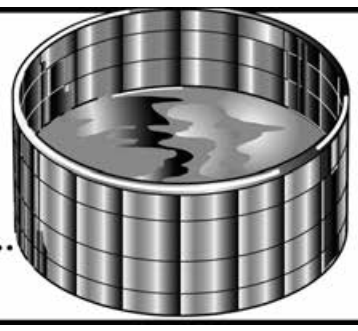
Fin de contrat : ayez le réflexe solde de tout compte et attestation Pôle Emploi

Lorsqu'arrive le terme d'un contrat de travail quel qu'il soit* (CDD, saisonnier, CDI…) il convient de remettre au salarié deux types de documents :
D'une part, le solde de tout compte : document (établi en double exemplaire) détaillant l'ensemble des sommes versées au salarié à l'occasion de la fin de son contrat de travail (salaire, primes et indemnités). Il est important de faire signer ce document au salarié et d'en conserver un exemplaire car ce document fait la preuve que l'ensemble des sommes dues au salarié lui ont été versées. Passé un délai de 6 mois, le salarié n'a plus la possibilité de contester les sommes mentionnées sur le solde de tout compte dès lors que ce dernier a été établi en bonne et due forme. D'autre part, l'attestation Pôle Emploi (ex-attestation Assedic) : cette attestation sert pour le salarié à faire valoir ses droits au chômage auprès de Pôle Emploi (elle est nécessaire à l'inscription du salarié et au calcul de ses allocations). Elle doit être remise au salarié dans tous les cas, même lorsqu'il a déjà retrouvé un emploi, et sans délai, dès qu'il est mis fin au contrat de travail. L'employeur négligeant cette obligation peut se voir condamné à verser des dommages et intérêts au salarié au regard du préjudice que cette défaillance lui cause. Pour les entreprises de 10 salariés et plus, il est désormais obligatoire de transmettre cette attestation par voie électronique à Pôle Emploi.

*A noter : en cas d'utilisation d'un TESA, l'un des volets du TESA fait office d'attestation Pôle Emploi, il n'est donc pas nécessaire d'établir cette attestation de manière distincte ; en revanche, l'établissement du solde de tout compte reste utile car le TESA ne remplit pas cette fonction.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr

FOSSES A LISIER BETON
CONÇUES POUR DURER
Système de coffrage économique, fosse coulée sur place.
Capacité : 25 à 5000 m³.
Des milliers de références
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr



DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2010

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 7,44 du 16 au 31 mars pour toutes céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/220/11%	mars-juin	210,00	T C
Saône-et-Loire	76/220/11%	INC		
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11%	mars-juin	216,00	N C
Nord Côte d'Or	BPMF 220/11%	INC		

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2010

Sud-Est	normes export	mars-juin	267,00	T C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	67-68kg/hl	mars-avril	185,00	T C
Aube/Yonne	63-64kg/hl	mars-juin	175,00	V C
Nord Côte d'Or	63kg/hl	INC		

MAÏS — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or		mars-juin	210,00	V C
/Saône et Loire		-	-	-
Aube/Yonne		mars-juin	212,00	N C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2010

Sud Côte d'Or	50kg/hl	inc	-	C
Yonne	50-51kg/hl	inc		C

Céréales France (disponible ou rapproché) 25 MARS

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir : 205.; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 220,00; Blé standard Rendu Rouen mars/avril : 207,00; Orge de Mouture Rendu Rouen (avr/juin) : 180,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir (avr-juin): 180,00; Maïs FOB Rhin (avr-juin) :220,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire : 445,00; Pois Départ Eure-et-Loir: 225,00; Colza Rendu Rouen (dispo) : 472,00 ; Colza FOB Moselle (matif, mai) :462,25.

Pailles et fourrages 29 MARS

Paille de blé :
Centre-Bassin parisien
A titre indicatif : Balle rectangulaire (départ champ) 300-400 kg :80 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg :inc.
Nord-Est Balles de 20-25 kg à l'abri, région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme : inc. Grosses ballesrectangulaires de 300-400 kg départ champs : 75 à 80 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :Massif central Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : 140 E/t. balles rondes : 110 E/t.
Nord-Est Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
Centre-Bassin parisien A titre indicatif :
1ère coupe :..... inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots

Alimentation animale 23 MARS

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 337
Poudre de lait écrémé spray dispo.: 2 450
Lactosérum : 940
Babeurre sans norme : 2 250
Huile de coprah raffinée : 1 650
Huile de palme raffinée : 985
Luzerne déshydratée 18% : 200
Pulpes de betterave Marne : 205
Sons Pellets : 161
Farines de poissons Amérique du sud (65%) : NC
Moyenne pondérée 12 dernières semaines
- Lactosérum doux : S.12 : 874

Viande bovine

Bovins de boucherie

71 - Saint-Christophe-en-Brionnais - 23 MARS

Amenés 660 broutards et 400 bovins maigres.
En broutards, apports de qualité supérieure, ce qui a engendré des cours plus soutenus et une vente bien plus rapide. Hausse des tarifs en laitonnes. Les échanges sont plus faciles. En bovins maigres, vente très active. Très grand nombre d'acheteurs. Les prix sont toujours en hausse, toutes catégories confondues.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg 440,00-580,00; 200-250 kg 530,00-670,00; 250-300 kg 510,00-790,00; 300-350 kg 570,00-870,00; 350-400 kg 780,00-910,00; 400-450 kg 920,00-1010,00; 450-500 kg inc.; plus de 500 kg 1000,00-1070,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 380,00-590,00; 220-300 kg 410,00-750,00; plus de 300 kg 620,00-700,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg 770,00-1020,00; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg 1060,00-1170,00; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 490,00-860,00; 400-450 kg 12-24 mois 710,00-840,00; plus de 450 kg 12-24 mois 820,00-1300,00; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 760,00-1920,00-1113,00. Vaches moins de 5 ans 720,00-1670,00-1137,00; 5-10 ans 650,00-1420,00-1100,00; plus de 10 ans 600,00-1320,00-1028,00; suitées 910,00-1700,00-1330,00. Châtrons inc. Taureaux 1180,00-1630,00-1422,00.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U 2,75-3,21; R 2,39-2,75; 200-250 kg U 2,47-2,86; R 2,20-2,47; 250-300 kg U 2,46-2,95; R 2,15-2,46; 300-350 kg U 2,41-2,57; R 2,29-2,41; 350-400 kg U 2,29-2,40; R 2,17-2,29; 400-450 kg U 2,21-2,32; R 2,14-2,21; 450-500 kg U inc.; R inc.; plus de 500 kg U 2,05-2,15; R inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,34-3,04; R 2,02-2,34; 220-300 kg U 2,21-2,64; R 1,99-2,21; plus de 300 kg U 1,99-2,17; R 1,85-1,99. Taurillons moins de 300 kg U inc.; R inc.; 300-400 kg U 2,36-2,60; R 2,00-2,36; 400-450 kg U inc.; R inc.; 450-500 kg U inc.; R inc.; 500-600 kg U 2,10-2,22; R 1,99-2,10; plus de 600 kg U inc.; R inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U 1,88-1,96; R 1,74-1,88; plus de 450 kg 12-24 mois U 2,01-2,32; R 1,77-2,01; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,64-2,33; R inc. Vaches moins de 5 ans U 1,36-2,56; R inc.; 5-10 ans U 1,45-2,42; R inc.; plus de 10 ans U 1,28-1,79; R inc.; suitées U inc. Châtrons U inc. Taureaux U 1,57-1,92. **Au kg net :** Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 2,20-2,48; R 1,90-2,20.

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 28 MARS

Ovins: 60	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux laitons	116-125	3,05-3,29
Agneaux gras	90-114	2,14-2,78
Brebis	71-92	1,01-1,28
Béliers	89-105	

Vente totale, cours fermes dans l'ensemble des catégories. PROCHAIN MARCHÉ : 11 AVRIL

MOULINS ENGILBERT - 21 MARS

Amenés 346 - Vente totale
AGNEAUX : L'offre est plus importante, et de bien meilleure qualité. Les besoins aussi sont plus importants. Il en résulte donc une hausse nette et sensible des cours.
Brebis : l'offre est également de bonne qualité. Les tarifs, qui ont déjà atteint leur apogée depuis plusieurs semaines, sont reconduits de manière très ferme.
Béliers, caprins : demande suivie et cours bien défendus.
PROCHAIN MARCHÉ :lundi 04 avril (pesée 7h00/vente : 9h00).

	E	U	R	O
Brebis	-	1,05 à 1,33 (72 à 112)	0,80 à 1,05 (47 à 75 €)	0,60 à 0,80 (30 à 50 €)
Béliers (97 à 112 €)	**Chèvres** (20 à 28€)	**Boucs** (20 à 30 €)		
Agneaux laitons -38 kg (93 à 108€)	-	2,81 à 2,90	2,66 à 2,81	-
Agneaux laitons 38 à 44 kg (102 à 149€)	-	2,71 à 3,47	2,43 à 2,93	-
Agneaux laitons + 44 kg (111 à 144€)		2,60 à 3,09	2,44 à 2,60	

SANCOINS 23 MARS

Amenés 257, dont 125 agneaux, 19 agneaux d'embouche, 107 brebis et 6 béliers.
Les cours des agneaux sont en légère hausse. Les laitons sont toujours très recherchés mais toujours peu représentés. En brebis, les apports sont toujours fabiles et les cours facilement maintenus, toutes catégories.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 60,00-85,00-75,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,75-6,15-6,00 (+0,05); R 5,45-5,85-5,65 (+0,05); 19-22 kg U 5,40-5,75-5,70 (+0,05); R 5,05-5,50-5,30 (+0,05); plus de 22 kg U 4,90-5,35-5,15 (+0,05); R 4,75-5,20-5,05 (+0,05). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,30-2,60-2,45 (=); R 1,90-2,05-1,95 (=); O 1,45-1,60-1,55 (=).

Veaux d'élevage - 23 MARS

Amenés 27.
Vu le nombre d'apports, les cours sont reconduits, toutes catégories.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 190,00-270,00-235,00 (=); lourds 280,00-350,00-310,00 (=); conformation supérieure 350,00-405,00-370,00 (=); Charolaises femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-300,00-275,00 (=); conformation supérieure 300,00-355,00-335,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 190,00-265,00-225,00 (=); lourds 265,00-325,00-300,00 (=); conformation supérieure 325,00-380,00-355,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 180,00-230,00-200,00 (=); lourdes 230,00-290,00-270,00 (=); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

MARCHÉ DU PORC BRETON -PLERIN - 24 MARS

Présentés : 62 388.
Vendus au classement de 1,283 à 1,302E. soit une cotation
Base 56 T.M.P..... 1,294 E (+0,002).
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,314E.
455 coches vendues à 1,061 (+0,035)
départ élevage1,056 à 1,076
regroupées de1,056 à 1,076

INDICE PORCELET

Du 21 a-u 25 mars : Prix à 25 kg: 1,957 - Prix kg sup.: 0,65 - Porcelet 8 kg: 33,317
Du 14 au 18 mars : Prix à 25 kg: 1,948 - Prix kg sup.: 0,65 - Porcelet 8 kg: 33,151

Sancoins -

Le 23 MARS.

Amenés 5
Tendance stationnaire.
Au kg vif : Laitons moins de 20 kg 1,92-2,13; 20-25 kg 1,74-1,91; 25-35 kg 1,63-1,80; 35-40 kg 1,53-1,75. Nourrains plus de 40 kg 1,45-1,59.

Sicagemac - marché du 28 MARS

CORBIGNY

Bovins : 487	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (185-290 kg)	550-770	2,56-3,11
Broutards (300-390 kg)	790-930	2,29-2,58
Broutards (400-580 kg)	900-1150	1,90-2,34
Laitonnes (190-280 kg)	470-620	2,24-2,51
Laitonnes (300-425 kg)	580-820	1,83-2,20
Génisses 16-24mois (410-610 kg)	730-1070	1,71-2,04
Génisses 24-36mois (490-675 kg)	900-1340	1,68-2,01
Vaches suitées mâles/femelles	1030-1720	1,38-1,71
Vaches légères	700-920	-
Vaches entre deux	950-1100	
Vaches lourdes	1110-1420	

LES TENDANCES

BROUTARDS : Commerce actif à des tarifs plus fermes. Les sujets légrs étant toujours les plus recherchés, tarifs facilement reconduits en lourds, peu d'invendus. En **LAITONNES** et **GÉNISSES** : Placement rgulier, cours reconduits dans l'ensemble des catégories. **VACHES** : Apports plus importants, transactions fluides à des cours soutenus.

Bovins gras : 14
Vaches : 3,06 à 3,36E/Kg de viande - Génisse : 3,20 à 3,58E/Kg de viande
La demande est toujours présente, vente quasi-total, cours fermes.
PROCHAIN MARCHÉ : 04 AVRIL

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Bovins destinés à l'engraissement

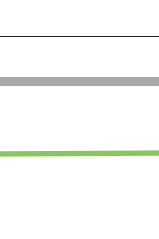
Commission interdépartementale de Dijon

Du 21 AU 27 MARS. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploiatation.

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	
			U	inc.		2,74	
			R	inc.		2,60	
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,42	0,01	2,46	0,04
			R	2,31	0,01	2,36	0,05
		350	E	inc.		inc.	
			U	2,32	0,03	2,32	=
			R	2,23	0,03	2,23	=
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,21	0,03	2,24	0,03
			R	2,10	0,04	2,14	0,04
	12/18 mois	450	E	2,44		inc	
			U	2,11	0,02	2,14	0,03
			R	1,99	0,03	2,04	0,05
		500	E	inc.		inc.	
			U	2,01	0,02	2,06	0,05
			R	inc		inc	
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.		inc.	
			U	2,09	0,01	2,09	=
			R	inc		2,02	
	12/24 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,95	=	1,95	=
			R	1,87	0,02	1,90	0,03

▶ Des professionnels à votre service

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm.
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66 Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94


SARL DBF Boudot Forage
Réduisez votre facture d'eau !
FORAGE D'EAU ET GÉOTHERMIE Recherche d'eau sourcier
Renseignement - Études - Devis gratuits
Agriculteurs - Éleveurs - Particuliers - Entreprises ➔ Nombreuses références
Agréé Qualiforage Eau & sonde
ZA des Grivelles - 18600 SANCOINS - Tél. 02 48 76 20 34
Fax 02 48 76 29 42 - Mail : yves.boudot@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

2720 MARS. Prix indiqués en euro/kg.

		Cotation	Écart
Bœufs	E	inc.	
	U	inc	
	R	3,27	
	O	2,93	+0,03
Génisses	E	INC	
	U	3,95	=
	R	3,45	+0,05
	O	inc.	
Vaches	E	inc.	
	U	3,56	=
	R	3,30	+0,05
	O	2,86	+0,02
	P	2,61	+0,01
Taureaux	E	inc.	
	U	2,70	=
	R	2,65	=
	O	2,50	-0,10
Jeunes Bovins	E	inc.	
	U	3,65	=
	R	3,37	-0,03
	O	3,15	+0,02

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 29 MARS

	E	U	R	O
Broutards 200 à 250kg (620 à 720 €)	-	2,77 à 3,14	2,69 à 3,07	-
Broutards 250 à 300kg (660 à 820 €)	-	2,62 à 2,86	2,55 à 2,75	-
Broutards 300 à 350kg (730 à 900 €)	-	2,47 à 2,75	2,33 à 2,57	-
Broutards 350 à 400kg (790 à 1100 €)	2,49 à 2,81	2,31 à 2,52	2,22 à 2,40	-
Broutards 400 à 450kg (920 à 1040)	-	2,22à 2,41	2,14 à 2,27	-
Broutards 450 à 500kg (970 à 1210€)	2,40 à 2,58	2,16 à 2,34	2,13 à 2,20	-
Broutards 500 à 617kg (1080 à 1260 €)	-	2,04 à 2,25	1,92 à 2,13	-
Laitonnes -220kg (410 à 800€)	2,76 à 3,67	2,49 à 2,76	2,17 à 2,49	-
Laitonnes 220kg à 300 kg (540 à 830€)	2,54 à 2,77	2,16 à 2,53	2,15 à 2,35	-
Laitonnes +300kg (650 à 940€)	2,32 à 2,48	1,97 à 2,23	1,95 à 2,12	-
Génisses 12/24 mois - 400kg (670 à 820 €)	-	2,00 à 2,18	1,90 à 2,02	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (800 à 970 €)	2,28 à 2,31	2,00 à 2,12	1,81 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois + 450kg (830 à 1060 €)	-	1,85 à 2,10	1,80 à 1,95	-
Génisses 24/36 mois (790 à 1520 €)	1,96 à 2,45	1,67 à 1,89	1,48 à 1,65	-
Vaches suitées (1100 à 1650)				
Vaches -5 ans	2,09 à 2,34 (1310 à 1550)	1,62 à 2,00 (830 à 1490)	1,48 à 1,64 (630 à 1050€)	-
Vaches 5 à 10 ans-	2,00 à 2,27 (1160 à 1560)	1,56 à 2,00 (870 à 1710)	1,40 à 1,74 (860 à 1080€)	-
Vaches +10 ans	-	1,43 à 1,90 (750 à 1570)	1,32 à 1,60 (680 à 1060)	1,22 à 1,33 (570 à 790)
Taureaux (910 à 2110)	-	1,54 à 1,95	-	

Broutards culards 227 à 322Kg : 830 à 920E (2,85 à 3,66) - Laitonne : 168Kg : 940E (5,60) - Laitonne : 238Kg : 1080E (4,54)
- Génisse 2 ans : 418Kg : 1 640E (3,92)

LES TENDANCES

BOVINS : 1 477

Broutards : Les cours continuent leur progression pour la troisième semaine consécutive, grâce à des acheteurs plus nombreux et une meilleurs demande pour l'exportation. On remarque un regain d'intérêt de la part des emboucheurs français pour la mise en place de broutards légers. **Laitonnes :** Cours fermes en hausse selon le poids et la conformité. **Génisses 2ans :** Marchandise très hétérogène occasionnant des transactions irrégulières. **Vache/Génisses 3ans:** Activité commerciale soutenue, cours reconduits avec peu d'invendus. **Taureaux :** Meilleure demande et cours en hausse.
95% de vendus. Apports satisfaisants pour la saison.

EFFECTIFS

Bovins gras: 06• Broutards: 696 • Génisses + 2 ans: 56 • Génisses - 2 ans: 94• Laitonnes: 276 • Taureaux: 17 • Taurillons: 11 • Vaches : 274 • Vaches suitées : 09 • Culards: 20 • Veaux: 01 • Divers: 08

Analyse du marché des Grandes Cultures

marché dopé par le retour du weather market

- Indicateur de prix : blé tendre

Les prix des céréales et des graines oléagineuses ont de nouveau progressé cette semaine, portés par des incertitudes climatiques pour les premières et des disponibilités limitées pour les secondes.

Blé tendre : les conditions sèches raffermissent les cours

Les cours du blé tendre ont bien progressé compte tenu des conditions climatiques particulièrement sèches dans le sud des Etats-Unis, mais aussi en Europe, notamment en France, en Allemagne et en Pologne. Par ailleurs, la demande mondiale est toujours présente. On notera un achat de l'Irak de 300 000t d'origine US et australienne. L'activité sur le marché intérieur français est moyenne et se concentre surtout sur les places portuaires. Quelques réapprovisionnements ont été réalisés par la nutrition animale et par les meuniers mais pour de faibles volumes. On notera enfin que la ministre de l'Agriculture russe a annoncé que l'embargo sur les exportations pourrait se prolonger jusqu'en octobre prochain et dépendra du niveau des récoltes du pays. Enfin, dans son rapport, le Conseil international des céréales a révisé en très légère hausse ses estimations de la production mondiale de blé 2010/2011 à 649 Mt, un niveau très proche de l'estimation du mois précédent à 648 Mt. La consommation a elle aussi été corrigée en hausse d'un million de tonne, neutralisant ainsi la correction de la production. Le stock de report se trouve ainsi inchangé à 185Mt selon le CIC.

Blé dur : peu d'échanges

Le marché du blé dur a légèrement reculé mais la hausse des céréales pourrait lui redonné des couleurs. L'activité est quant à elle très en retrait. La demande à l'export est faible actuellement.

Orges fourragères : marché éteint

Le marché des orges fourragères est complètement délaissé. La demande n'est pas présente. Les prix ont donc progressé dans le sillage des autres céréales.

Orges de brasserie : cours inchangés

Les opérateurs avaient rendez-vous la semaine dernière au séminaire bisannuel consacré à la filière organisé à Pragues. Cet événement va peut être redonné de l'élan à ce marché assez calme ces dernières semaines. Les prix évoluent peu dans ce contexte.

Maïs : quelques affaires

Les cours du maïs ont gagné du terrain, en sympathie avec le marché du blé essentiellement. L'excès de pluies dans les zones de production américaines soutiennent également les prix à l'international, comme la demande des pays importateurs, qui profite notamment aux exportations américaines. Le marché français s'est animé de quelques achats des industriels de la nutrition animale.

Colza : poursuite de la hausse

Les cours du colza européen continuent sur leur tendance haussière, prenant plus d'une vingtaine d'euros à la tonne sur la semaine. La demande de graine reste importante par rapport aux disponibilités. Par ailleurs, les marchandises françaises sont concurrencées par des importations, débarquées sur les ports du Nord de la Communauté. En tournesol, les cours plafonnent, faute d'intérêt acheteur marqué.

SERVICE ANALYSES ABC/LA DÉPÊCHE

Décisions bruxelloises du 24 mars 2011 :
Tirage hebdomadaire des certificats à l'exportation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 178.827 (363.888); Orge 10.703 (22.546) ; Maïs: 5.544 (12.207) - Tirage hebdomadaire des certificats à l'importation (tonnes) en 2010/2011 en France (et dans l'UE à 27) : Blé tendre: 0 (20.187); Orge: 0 (160) ; Maïs: 0 (167.969).

▶ A noter
Tous vos rendez-vous professionnels
AgriBourgogne.fr

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Massey Ferguson 3060, 4RM, avec chargeur Faucheux F3 tbé 6270 H, 15000 €
✆ 06 60 86 68 76

26 - Vds Renault 551 direc ass 4000H TBE 55ch Cab Frein Remorq hydro Aut Emb Trac+ P de force neuf 4000 €
✆ 06 77 10 89 38

26 - Vds Tracteur MF6255 95ch Inverseur hydro dyna4 4950H 2003 Clim Bati chargeur Manip TBE
✆ 06 80 05 73 31

38 - Vend tracteur Mac Cormick International 433, année 1976, 12500 hres, barre de coupe latérale, très bon état, prix à débattre.
✆ 06 74 93 10 81
ou 06 86 22 65 21

38 - Vds Case MX 135 rel et P. de F. AY élagueuse CMV 420 rotor ent herse plat 7m50 m dent neuve, compresseur atelier 500 l roues 124-46 / 10-28 ; broyeur branche diam. 140.
✆ 06 80 75 20 41

38 - Vds tracteur Fendt Farmer 103S avec fourche avant cause retraite, prix : 4800 € net.
✆ 06 81 24 68 71

39 - Vds trac. MF 4245 85 cv an. 2001, 2 200 h + chargeur MX 100 + andaineur Claas 390 S
✆ 06 77 03 68 84

42 - Vds tracteur Fiat 8090 DT, charg. F2, 3 fonctions, bon état, an. 1986, 9400 h
✆ 06 18 12 23 43
ou 04 77 64 21 73

42 - Rech. cabine JD 920
✆ 04 77 30 40 83

58 - VENDS tracteur Renault 110 J4, 6 300 h., an. 2000 + 120 54, 14 000 H, an. 1992 + broyeur haie Kuhn 4951, an. 2002. (réf. 120E)
✆ 06 26 15 49 08

69 - Cse retraite vds tracteur enjamb. Loiseau 65 CV 1984 3100 H. BE pulvéris. Canon.
✆ 04 74 66 84 02
ou 06 87 98 58 19

70 - Vends John Deere 6110, an 2001, 3800h, charg. BMS, 2m. TBE.
✆ 06 33 90 12 17

71 - Vds tracteur John Deere 6220 Premium, 2004, clim., révision JD, TBE, pn. av. 5 %, pn. ar. 60 %, 20.500 €.
✆ 03 85 25 38 17 H R

88 - Vends tracteur New-Holland 8870 A 2001 4500 heures cause décès prix 30.000 €
✆ 06 08 04 90 53

88 - Vends tract. Case 1455 XL 91 rel. av brabant 4 et 6 fer sécu hydro et méca aligneur pierre Kirpy vibro 6 m.
✆ 06 85 32 16 50

Travail sol

01 - Vds semoir maïs 4 rangs pneumasem 2 avec micro insecticides bé + vibro 5m10 tbé
✆ 06 98 36 65 15

21 - VENDS herse rotative Lemken Zirkon 10, 4 m. dent neuve de 2008, état neuf, 10 000 € (réf. 1011)
✆ 06 07 19 17 09

21 - VEND semoir Vanta 4 m. AL 401, 3 rangs à 12.5, terrage hyd., - vibrosème Lachaud 4 m., 3 rang. de dents Packer 400. (réf. 120I)
✆ 06 81 16 07 71

26 - Vds Bineuse trois rangs Distributeur engrais Roto fraise Laveuse légumes
✆ 04 75 45 78 54
ou 06 10 04 44 60

38 - Vends 3 socs KV S Bourg 5 m 50.
✆ 06 33 13 19 19

39 - Vds combiné semis Maschio + Sulky 3m, 1999, t.b.é. déchaumeur Razol Aramix 3m, 2005 t.b.é.
✆ 06 80 61 98 17

39 - Cherche buteuse 2 ou 4 rg, bineuse super Prefer en état ou pour pièces
✆ 06 84 39 21 94

58 - VENDS semoir Sulky 3 m., tasse avt., Delimbe, Vibra Shanck IH 4 m., - Cover crop IH 24 disques, - Croskill 4 m., - herse plate 5 m. - Caruelle 24 m., 3 000 l., - roues étroites, - masses Ford (réf. 120B)
✆ 03 86 39 07 36

Récolte

01 - Vds remorque basculante céréales engrais 7 tonnes très bon état
✆ 04 74 42 50 58

03 - CHERCHE MB M88 Fahr pour pièces. (réf. 1302)
✆ 06 60 25 87 47

07 - Vds andaineur Taarup 9035 année 2003 10 bras largeur de travail 3,50 TBE
✆ 06 78 46 85 04

07 - Cherche presse à canal moyenne densité
✆ 04 75 06 06 59

21 - VENDS faucheuse Fella 6 assiettes, cause retraite. (réf. 13VB1)
✆ 06 33 87 00 91

26 - Vds 2600 caisses plastiques Allibert réf 03024 L500xLG300 H180 Prix 1,20€ ht
✆ 06 84 76 82 61

38 - Vds faneuse Kuhn GF440 1000 E + andaineur Ima 4 m bras repliable 600 €.
✆ 06 19 38 29 65

39 - Vds presse BR Claas 42
✆ 06 71 72 82 56

42 - Vds MB MF 27 CPE 3,72, broy. 4100 h, bé, clim. à revoir + tract. MF 3070, 1989
✆ 04 74 87 47 77

42 - Recherche presse balles rondes 120x120, rouleaux ou barrettes
✆ 06 23 19 33 18

55 - Vds 2 MB TX 36 Claas 78 TBE coupe 6,10 m rallonge colza.
✆ 06 86 85 54 30
ou 06 32 62 43 23

55 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 305 H neuve 6.600 €.
✆ 06 67 72 18 44

71 - Vends andaineur Kuhn 7301, andain central largeur 7,30 m, année 2001, essieu suiveur très bon état.
✆ 03 85 40 20 49 HR

Traitement

84 - Recherche Pulve Hardi Mini 800L rampe 12m hydr. commande électrique en cabine. Bon état général.
✆ 06 75 12 59 92

Arbo-viti

07 - Vends calibreuse Calibrex 2 lignes + tapis + atomiseur porté 600L turbine 800
✆ 04 75 06 71 73 HR

Irrigation

26 - Cherche couverture totale 18x18 21x21 polyétylène ou alu
✆ 06 83 00 65 05
ou 04 75 53 53 15 (le soir)

69 - Vds arceaux + goutte à goutte prix à négocier. Cessation.
✆ 06 83 28 46 96

Forestier

38 - Vend treuil forestier mécanique 8 T 3 points complet potence cardan 70 m câble 13 : 2000 €.
✆ 06 71 70 80 99

39 - Scie à ruban de marque Guillet volant de 800 sur ski pour atelier
✆ 03 84 45 20 69 h r

Manutention

01 - Vds télescopique Merlo 28-7 de 1996, 2650 H, tbé
✆ 06 88 07 82 70
ou 06 74 92 28 54

71 - Vds télescopique Merlo 33.7 KT, 2004, 6.000 H, pneus neufs, 115 CH, Load Sensing avec godet multiservice.
✆ 06 88 06 95 93

71 - Vds télesc. manitou 633-120 LS B.E., 20.500 € ; pel. Poclain 60 che 5 GO, 9.500 € ; tr. Case 856 adap. Alo.
✆ 06 69 28 37 93

Trav. publics

74 - Vends Tractopelle Massey Ferguson 50 B 2RM 2 godets 45 60 + fourche sur retro 3500 h
✆ 04 50 44 10 83 HR

Agri. divers

01 - Achète presses à foin MD et semoirs à maïs pneumatiques Nodet et Monosem.
✆ 06 46 04 37 74

01 - Vds moulin à farine Acemo ; faneuse Pottinger 6 toupies ; abreuvoir antigel 70L
✆ 03 84 48 72 95

01 - Vds semoir maïs PNU, semoir céréales Sulky 3m, machine à fossés déporté
✆ 06 98 89 24 52

18 - Vds chargeur MX T12, de 02/2010, avec bâti, pour Case MX, 6 cyl. ou Fendt 400, Monolev BM5200, état neuf.
✆ 06 79 97 86 72

18 - Vds chisel, 3 m, 9 dents, Jean de Bru ; brabant Goizin, 4 corps, sécu. boulon, TBE ; combiné semis Rabewerk, 3 m, TBE.
✆ 02 48 79 30 72

ACHÈTE
(paiement comptant)
Acacia debout + piquets Brut et Grumes acacia
Tel./fax 03 81 87 79 42
ou 06 07 76 99 29

18 - Vends relev. AV, 2,5 t + bâti chargeur Mailleux, fers plats, pour Ares, système électronique semoir à engrais Sulky DPX Expert.
✆ 06 14 40 22 10

21 - ACHETE presse moyenne densité, - semoir Nodet maïs, - tracteur JD, MF, - moissonneuse Dominator, - télescopique (réf. 110E)
✆ 07 86 46 73 30

26 - Vds Tracteur Ford 6610 Chargeur Faucheux, Pulvé Berthoud 12m 600l Herse Quivogne 4,20m
✆ 04 75 47 22 75

26 - Vds Salle de traite de Laval 2x4 Rideaux souples Semoir Sulky 13 rangs Andaineur 3,5M
✆ 06 89 17 42 01

38 - Caillebotis PVC pour veaux de boucherie, 4,5 m x 0,60 m, se coupent facilement. Neuf 54 € le m², vendu 20 €.
✆ 06 84 04 42 11

38 - Vds pirouette 5m80 salle de traite 2x4 decro cuve à fuel 1000 l.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Cse retraite vds faneuse andaineur presse balle rde pince enrubanneuse dérouleuse M A traire + groupe pipelait + 5 griffes vêleuse etc bon état.
✆ 04 76 95 30 21
ou 06 32 12 62 23

38 - Vends tank à lait Japy 900 l, bon état prix : 750 € + vêleuse état neuf prix : 100 €.
✆ 04 74 58 57 39

38 - Vds deux vibreurs à noyer hydraulique 2001 et 1988 + godet désileur Emily 2,8 m3 attache Manitou.
✆ 06 21 06 04 10
ou 06 75 60 05 56

38 - Vds silo GTL Rousseau, capacité 9 m³, bon état, px 1000 € à débattre.
✆ 04 74 58 34 74

38 - Vend épandeur 5 tonnes Siam excl. état, faucheuse Fella 170 bas prix 4 pneus 1000/20.
✆ 04 74 95 11 59 HR

39 - Vds séchoir balles rondes Zumstein 25 trous 2002 comprenant 1 ventilateur 25cv, 1 brûleur fuel 15 000 cal, coffret électrique état exceptionnel, le tout ou au détail
✆ 06 82 99 91 26

39 - Cse cessation d'activité, tracteur MF 4255, 4 500 h, presse BR MF 163 année 2008, combiné rotolabour + semoir, broyeur refus 2,30 m, charrue réversible 3 socs
✆ 03 84 35 71 46 HR

42 - Vds caillebotis 2x110, cornadis CK Dac, 2 stations, silo, 2 compartiments, 40 colliers
✆ 06 61 85 97 54

68 - Vends tracteur vign. Fendt 208VA, an. 2004, 2066 h cabine, clim, pulvé Tecnoma Pulsar 400 L, contr. OK jusqu'en 2015.
✆ 06 08 27 43 88

69 - Vds désherbeuse à gaz Delta 2 rampes de brûleurs TBE semoir Huet NM 120 17 R. maraîcher.
✆ 04 78 90 58 71

71 - Vds 1 pneu Michelin 16,9 x 34 + 1 : 16,9 x 30 propres, 150 €.
✆ 03 85 24 03 13

71 - Vds conditionneuse 3 pts Kuhn 2,80 m, épandage large, faneuse Kuhn 6,30 m, andaineur 4,50 m
✆ 06 75 69 62 04

71 - Vds conditionneuse 2,40 m Kuhn, 3.800 E HT ; faneuse 5,50 m Deutz, 3.100 € HT ; andaineur Deutz 3,80 m.
✆ 03 85 26 00 67

84 - Vds Same 110, charrue 4 socs, disque, remorque, calibreuse gousse aulx, moteur pompe, peseuse ensacheuse
✆ 06 11 80 42 10

84 - Vds aspersion couverture intégrale polyéthylène 4,5 HA et acier galva Agrijerf 8 HA, semoir grains monosem 4 rgs, tuyaux diam.125 av. sorties diam. 30 ts les 1,50 m
✆ 06 21 93 60 17

84 - Vds rouleau Cambridge 6,30 m, épandeurs engrais dble disque, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, covercrops 20-24-36 dis., décompacteur 6 d. DUROU, semoirs 2,5-3 et 4 m
✆ 04 66 24 26 11

84 - Vds deca «Egretier» D+G 550 € + écimeuse «Derot» 1000 € + soufreuse «Viti» 150 KG 300 € + rampe désh céréale 300 € + cadre HY «Gard» + charrue. Etat neuf
✆ 06 12 54 68 73

89 - VENDS bétaillère à 1 cheval, att. pour voiture, - plateau pour transport de bois 3.30 m. de long, - Névada break 21 D pour pièces ou entière, 300 € (réf. 1107)
✆ 06 32 94 85 78
ou 03 45 85 90 40

89 - VENDS vis à grains Denis diam. 10 m, 4 m, 5 m, 6 m., - élevateur à godet 300 qx/h, - paire de roues 740 pour petit tracteur (réf. 1208)
✆ 03 86 66 33 72

Elevage

25 - VDS salle de traite 2x4 Westfalia décrochage automatique DAL à veaux Alfa Laval.
✆ 06 24 86 44 06

88 - Cherche boules à lait ETA de 400 à 1000 lt - Paiement comptant.
✆ 0041 79 213 98 14

Véhicule

Utilitaire

38 - Bull Fiat 45 ch., 4 tonnes, lame 2,5 m, freins et embrayages latéraux refaits, TB état : 4200 €.
✆ 06 84 04 42 11

38 - Berlingo essence, année 1996, TBE, 63000 kms.
✆ 04 74 92 40 84

69 - Bétaillère Master 120 DCI caisse neuve alu, 2 ptes pont, 1 pte AVG, rév. et gtie. Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

69 - Vds 4x4 pick up Nissan Navara TBE moteur embray. bat. nfs gtie 8 M. 02 139000 km 14500 €.
✆ 04 74 03 25 92

71 - Vds Master bétaillère 120 CV, de 02/2007, caisse neuve, 100.000 km, porte AR, pont.
✆ 06 87 39 25 00

Tourisme

38 - Renault Kangoo, pack grand confort, 1,9 D 65, année 2002, 123000 km, porte latérale, TB état : 4300 €.
✆ 06 84 04 42 11

38 - Citröen CX break ambulance 2500 TD 1990 moteur 96000 km, clim. + pièces de rechanges : 850 €.
✆ 06 84 04 42 11

89 - VENDS Renault 25 Turbo D, 6 cv, 12/90, 235 000 kms, CT bon, très propre, prix à débattre. (réf. 1301)
✆ 03 86 42 27 39

Achat-Vente

Récolte

01 - Achète paille à l'abri bottes rondes ou carrées paiement comptant
✆ 06 77 10 31 83

07 - Vds foin + luzerne 2e coupe petites bottes livraison possible
✆ 06 71 55 47 38

21 - VENDS graines de luzerne. - veaux charolais femelles. (réf. 13VB2)
✆ 03 80 26 09 85 le soir

26 - Vd Paille balle ronde diam120
✆ 06 81 39 05 52
ou 04 75 05 99 71 (ap. 20h)

42 - Scierie achète lots pins, sapin, douglas, grandis et autres résineux et feuillus sur pied, faire offre au
✆ 06 86 00 83 10

69 - Vds orge blé colza liv. possible Coover Croop Veger en X Jean Lebru.
✆ 06 07 33 56 91

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ 03 84 32 30 91
ou 06 86 08 38 02

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

21 - VENDS paille de blé, BR 160, sous abri, région Les Laumes (réf. 1206)
✆ 06 82 93 55 87

21 - VDS paille déclassée regain 1er et 2è choix, livré tous départements.
✆ 06 83 45 97 95

58 - Eleveur RECHERCHE paille en andain 20 ha environ (sérieux) (réf. 1112)
✆ 06 87 31 57 31
ou 03 86 20 21 17

69 - Vds paille d'orge et blé, foin, livraison par Crq. Qualité garantie.
✆ 04 74 00 30 70 ou rép

71 - Vends foin de pré et regain, enrubannage, livré toutes régions, qualité garantie.
✆ 06 75 28 47 79

Bât. Pro.

01 - Vds bâtiments avicoles type Dassé 50m² fermeture auto, + divers : mangeoires, abreuvoirs, radians élect. mono et tripha ; silo 4T
✆ 04 74 24 30 46 hr

Propriété

58 - Domaine de 62 ha Nord/Nièvre pour chasse avec tous bâtis à renover si besoin isoler, tranquille, à voir, contrat-accord agence si interressé sinon s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (réf. 1201)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Divers

01 - Vds cause cessation chalet bois distrib. auto de lait cru tbé super prix servi un an.
✆ 06 07 41 32 04

01 - Recherche pâturage pour VA mini 20 places ou foin à faner
✆ 06 77 58 87 03

07 - Vds foin 140 €/T et luzerne 150 €/T en balles rondes secteur Coiron
✆ 06 83 19 95 07
ou 04 75 36 75 73 HR

21 - VENDS char à bancs ancien à retaper - travail cheval de trait tombereau, TBE. (réf. 120A)
✆ 03 80 90 29 14 après 20 h

26 - Vds Env. 15T paille pois bottes rectangulaires 70€/tonne
✆ 04 75 59 04 62 (HR)

38 - Grillage neuf, panneau rigidet, maille200x50 mm, fil de 5 mm, H 1,53 m L 2,50 m, avec poteau, 18 € le ml.
✆ 06 84 04 42 11

38 - Groupe électrogène 80 KVA, 12 Amp en 380, 210 Amp en 220 v, monté sur moteur Berlier, TBE de marche.
✆ 06 84 04 42 11

38 - Vends tapis pour chargement de bois, 7 ml / largeur 40 cm, transmission hydraulique, prix : 600 €.
✆ 04 76 05 70 68

38 - Vend tuiles creuses, tuiles mécaniques.
✆ 06 78 38 94 09

58 - VENDS pieux acacia 2 m. (réf. 1103)
✆ 03 86 69 14 26 HR

84 - Vds Mégane Classic 6/D7 - 1,5DCI - 105 ch - 6CV- 6V - Grise ttes options 46000 Km TBE + calibreuse motteuse.
✆ 04 90 65 47 41 HR
ou port. 06 64 95 19 12

Location

Agricole

07 - A louer 5ha abricotiers variété Bergeron, secteur Tournon 07
✆ 06 11 73 58 22

21 - A transmettre sur la commune d'Allerey, Auxois, expl. de 165 ha spécial. en él. bovin allaitant dont 20 ha de céréales. Bâtiments aux normes, cheptel HBC. Parcellaire regroupé. Vente du cheptel et du matériel, location des bâtiments et du foncier. Musset Gabriel.
✆ 03 80 84 10 55

Autre

01 - Urgent recherche terrain ou étang en Assec pour activer DPU
✆ 06 12 27 97 48

22 - LOUE gîte rural en Bretagne, 2 chambres + salle de séjour, proche Lannion, Pérros-Guirec, promo Avril - Mai - Juin, - 30% soit 250 € la semaine (réf. 120H)
✆ 06 81 16 07 71

Offre

Emploi

01 - Cherche personne le matin 25 heures/semaine ramassage oeufs + suivi élevage + permanence magasin
✆ 04 74 24 68 64

69 - Domaine viticole 35 ha crus du beaujolais recrute chef de culture expérimenté CDI cadre.
✆ 06 89 72 77 49

69 - Recherche personne pour travail occasionnel sur exploitation environ Villefranche s/S.

Concessionnaire GEA Westfalia dans l'Yonne, recherche électrotechnicien ou électromécanicien pour l'installation, SAV salles de traite et aménagement bâtiments élevage. CV à envoyer à
Ets DUPUIS
3, Rue de Rouvray 89230 Venouse
ou katell89@orange.fr

✆ 06 78 18 75 11

89 - Exploitation agricole, région de Tonnerre (89), CDI, temps plein pour travaux dans les vignes et dans les champs avec conduite d'engins. Permis B obligatoire (réf. 110B)
✆ 06 20 68 58 06

Demande

Emploi

18 - Agriculteur polonais cherche travail secteur légumes cueillette/élaboration, avec logement.
✆ 0048 887 590 329

71 - Tâcheron avec expériences, recherche travaux de printemps dans les vignes.
✆ 06 49 19 05 23

Mariage

Rencontre

18 - H. 50 ans, div., attend véritable amour, sincère, agréable, jeune d'esprit, sérieux, bonne moralité, dynamique, vous apportera sécurité, tendresse, fidélité, recher. j. femme, 40/48 ans, milieu agri., charme naturel, sincère, soignée, agréable pour relation sérieuse et durable.
✆ 06 45 20 37 45

54 - H 58 ans, 28 ans agriculteur et 12 ans paysagiste, recherche compagne milieu agricole ou horticole 55-60 ans. Ecrire au journal Le Paysan Lorrain - 5, rue de la Vologne, 54520 LAXOU sous la référence 46901

63 - Agri. célib. sér. stable vivant seul RECH JF 25-35 A pour fonder foyer poss. inst.
✆ 06 48 77 42 39

Animaux

Divers

26 - Recherche à placer 200 brebis en pension de juin à octobre dept 07 26 38 83
✆ 06 87 71 31 35

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 15 à 24 mois. Elevage inscrit indem d'IBR et paratuberculose livraison possible
✆ 06 77 19 11 44
ou 04 74 24 53 28 soir

01 - Cause cessation laitière vds troupeau laitier origines certifiées
✆ 09 62 22 03 86

03 - VENDS reproducteurs limousins HBL 17 et 18 mois . Elevage LENA 03360 Urcay. (50VB1)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vds choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en déc. 09 et janvier 10, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ 02 48 56 21 49
ou 06 81 38 47 12

18 - Vends reproducteurs, 16 mois, fils de Toulon, Ritmo, Sidney, Rural, mères nées d'IA bien indexées, IBR A.
✆ 06 71 01 02 75

18 - Vends TB taureaux charolais, HBC, 15 mois, indem IBR, FCO ok. Gayon Serge.
✆ 02 48 74 51 39
ou 06 86 76 81 23

18 - Vends 5 taureaux limousins, non inscrits, prêts à saillir.
✆ 06 14 40 22 10

19 - AV race LIMOUSINE Taureaux 14 à 18 mois et Génisses 1 an, animaux hab à l'attache, GS, livr assurée.
✆ 05 55 27 53 94 HR

21 - ELEVAGE CHAROLAIS BAUDOT - Pont et Massène (3 kms de Semur en Auxois) PROPOSE à la vente large choix de reproducteurs : - taureaux adultes, taureaux de 1 an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent (réf. 090E)
✆ 03 80 97 23 28
ou 06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux 17 mois HBC, IA, fils de Suédois, Tempo, Rouky, Pinay, tous éligibles, prime Conseil Général, TGS, IBR A. Parisot - La Motte Ternant. (réf. 10VB1)
✆ 06 15 28 77 63
ou 03 80 84 33 13 HR

21 - VENDS veaux reproducteurs. EARL Jully - Lobreau (réf. 1214)
✆ 03 80 90 08 79

21 - VENDS génisses Prim'Holstein pleines à terme de mai à juillet si possible lot de 8. (réf. 120C)
✆ 06 37 08 38 02

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. 18 mois, - vaches suitées et pleines. Levoyet Alain - Pralon (réf. 1304)
✆ 03 80 23 68 04

21 - Elevage HBC VENDS bons veaux reproducteurs, - 1 taureau 2 ans, très type viande et 1 élevage. Poillot Benoît (réf. 1308)
✆ 03 80 84 36 77

38 - Elevage Blond A SNS HB cause retraite vaches av veau car pleines IA génisse plus 2 ans pleines IA mâles Tokapi Oulou Ulfila indemn IBR.
✆ 06 07 10 67 720

38 - Vends 2 taureaux Limousins 30 mois et 16 mois type mixte viande élevage HBL toutes garanties sanitaires.
✆ 06 72 64 60 26

38 - Vds génisses 12 à 16 mois, 3 génisses prête avril, vaches avec leurs veaux Charolais Id IBR.
✆ 04 74 58 03 14

38 - Vds vaches Charolaises suitées génisses pleines taureaux 16/18 mois TGS.
✆ 04 74 58 73 81

38 - Vds 2 génisses Salers pleines, 1 génisses Salers à saillir à Biol 38.
✆ 06 10 98 40 33
ou 04 74 92 36 45

42 - Vds très bons taureaux charolais, HBC, BO, Cuisset J.-Marc St-Germain-Lespinasse
✆ 04 77 64 53 33

42 - Eleveur mettrait vaches allaitantes ou génisses en pension
✆ 06 30 67 27 19

42 - Vente en permanence, génisses gestantes et génisses au lait, prim'holstein
✆ 06 08 65 52 51,
ou fax 04 77 27 82 58

42 - Elev. charolais Bigay Sivet propose reproducteurs HBC fort dévelop., 2 pour génisses
✆ 06 03 29 67 01

43 - Vds TAUREAU Salers 6 ans HBS issu station origine Tafanel très docile
✆ 04 71 00 03 53

43 - Vds TAUREAUX Aubrac de 16 mois à 3 ans + FEMELLES 1 à 2 ans Ibra
✆ 04 71 59 54 14

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, très bonnes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ 06 86 85 54 30

58 - L'élevage BATHO 58330 Saxi Bourdon vous propose taureaux charolais HBC de 2 ans et veaux d'1 an issus de grandes origines avec développement et conformation supérieure, dispose semence pour vêlage facile sur génisses.
✆ 06 74 69 21 83
ou 03 86 58 35 52

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs 12 - 15 mois, HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 0709)
✆ 03 86 84 21 53
ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, TGS. Charetier - Anlezy (réf. 1109)
✆ 03 86 60 23 29
ou 06 37 43 86 56

58 - Elevage HBC VEND 5 taureaux adultes, - 2 taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 11VB1)
✆ 03 86 30 11 55
ou 06 07 51 04 99

58 - VENDS TBG reprod. 1 an HBC et non HBC, - repro. Limousins 1 et 2 ans HBL, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1204)
✆ 03 86 38 90 36
06 72 26 48 56 après 20 h

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont - Guenot Nicolas VEND gros taureaux 16 mois HBC, IND IBR A, livraison possible, sit pagesperso-orange/earldebeaumont (réf. 120F)
✆ 03 86 76 12 83
ou 06 70 34 71 84

58 - VENDS repro. Limousins 1 et 2 ans, type mixte viande, TGS, prix raisonnable, livraison assurée. (réf. 12VB1)
✆ 06 10 34 28 10
ou 03 86 30 11 66

58 - VENDS taureaux 2 - 3 et 4 ans nés dans l'élevage + veaux reproducteurs, le tout HBC. EARL Coudret (réf. 1305)
✆ 03 86 69 25 38

58 - VENDS taureau 3 ans et veaux reproducteurs charolais IBR OK. Florentin (réf. 130B)
✆ 03 86 70 05 26

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, TGS. GAEC Pigoury (réf. 1306)
✆ 03 86 60 44 24

58 - VENDS génisses blonde d'aquitaine 12 mois (réf. 130C)
✆ 03 86 60 22 22

58 - VENDS 2 taureaux 18 mois et gros veaux 14 mois HBC. Champeau - Parigny les Vaux (réf. 1303)
✆ 03 86 68 80 03
06 75 69 10 19

58 - VENDS 20 charolaises suitées HBC A et B, TGS, IBR A. GAEC Taupin 58190 Saizy (réf. 1307)
✆ 06 30 91 26 09

58 - El. repro. limousin VD vaches suitées et veaux repro. 15 mois. Thoulé David (réf. 130C)
✆ 03 45 82 90 10
ou 06 10 09 65 69

58 - El. HBC VEND 1 bon taureau 2 ans, or. Veaud'Or et veaux 16 mois. El. Batho Serge (réf. 130D)
✆ 06 83 68 07 96
ou 03 86 58 26 32

69 - Vds taureaux repr. charol 1 et 2 ans + Trx adulte + vaches velées + vache gestantes élev. Grange (69).
✆ 06 31 41 82 83

69 - Vds taureaux charolais 16 Ms vel facile HBC TB origine IND IBR-BVD.
✆ 04 74 63 49 93
ou 06 85 73 49 86

69 - Vends génisses Salers saillies génisses 15 18 mois et vaches Salers + veau Indem IBR FCO.
✆ 06 18 80 20 13
ou 04 78 44 40 21
ou 04 78 48 48 44 HR

69 - Vds vache et son veau - Taureaux 18 mois reproducteurs charolais - Bacot Aigueperse.
✆ 04 74 66 91 10

69 - Vds vahces au lait 2è et 3è lact étable logettes cont et UPRA Montbéliardes.
✆ 06 69 58 78 29
ou 06 69 58 69 65

71 - Vds T. B. repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS.
✆ 06 07 57 55 40
ou 03 85 24 24 96

71 - VENDS taureaux HBC au pré, choix, qualité, origines. GAEC Goulliard. (réf. 100B)
✆ 03 85 79 40 98

71 - El. charolais VEND taureaux 2 ans et 16 mois, or. IA ou non, TGS, IBR A, FCO OK. EARL Plantard - Cuzy (réf. 1114)
✆ 03 86 30 15 45
ou 06 17 35 43 02

71 - Vds reproducteurs 18 mois, HBC, TGS, Charolles.
✆ 06 48 20 82 79

71 - VENDS taureaux 18 mois, 1 an, génisses 1 an, le tout HBC, IBR A, FCO OK. EARL Deschamps Patrick - St Eugêne (réf. 1207)
✆ 03 85 54 59 31 HR
ou 06 74 36 11 88

71 - Elevage Dufraigne Daniel vend plusieurs taureaux charolais 2 ans, HBC, TGS, 71 La Tagnière.
✆ 06 83 49 18 19

71 - Elevage Cuzin Bernard Lavault, 71420 Perrecy-les-Forges vend bons veaux repro. charolais HBC, IBR A, TGS.
✆ 06 81 06 49 84

71 - Vds repro. charolais adultes et veaux HBC, IBR A, GO, TGS. Gaec de Baugy, 71760 Issy-L'Evêque.
✆ 06 83 36 42 40
ou 06 77 09 68 07

71 - Elev. HBC vend veaux de 1 an, hivernés au pré, IBR A, TGS, FCO OK. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ 03 85 79 55 59
ou 06 03 43 33 10
ou 06 88 70 74 21

71 - Vds troupeaux limousins, vaches pleines et vaches suitées, TGS, indemnes IBR.
✆ 06 17 98 20 17

71 - Particulier achète vaches suitées charolaises.
✆ 06 87 33 16 35

71 - Elevage charolais HBC vd pour reprod. 4 taureaux 2 ans et 1 taureau 3 ans et génisses 2 ans (inscr. ou non), le tout excel. origine. M. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ /fax 03 85 54 41 10
(heures repas)

71 - Vds génisses 18 mois et taureau 3 ans, non HBC charolais.
✆ 03 85 58 94 56
ou 06 16 62 76 37 H R

71 - Vds bons taureaux 2 ans et 1 an, HBC, TGS. M. Ducert Cl., Martigny-le-Cte.
✆ 03 85 24 02 61
ou 06 07 75 81 61

71 - Vds 2 taureaux 2 ans HBC, 5 taureaux 15 mois et 15 génisses 2 ans. Gaec Barge, Charolles.
✆ 03 85 24 17 62

71 - Vds taureaux HBC adultes 2 ans, 1 an, vaches + veaux rég. Charolles.
✆ EARL Cortier
06 85 39 72 25
ou Debarnot 06 14 82 52 05

71 - Vends vaches suitées et veaux de 8 jours à 3 semaines.
✆ 06 18 12 81 47

71 - Choix taureaux charolais HBC, 1 à 2 ans, au pré, conformation développement fac. nais., TGS. M. Chatillon J.M. à Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Elevage charolais HBC vend taureaux 2 ans et 1 an, génisses 2 ans repro., TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ 03 85 54 58 97
ou 06 89 90 35 44

88 - Vends taureau Blond d'Aquitaine 17 mois + 1 de 9 mois garantie sanitaire livraison calme
✆ 06 12 85 67 49

88 - Vends excellents reproducteurs Blond d'Aquitaine origine IA calmes garantie sanitaire paratub, région EPINAL (Eurogénétique), livraison -
✆ 06 12 85 67 49

89 - GAEC Cadoux VEND taureaux charolais + génisses 2 ans, prix raisonnable, livraison possible. (réf. 120G)
✆ 06 89 18 05 87

Caprin

38 - 2 jeunes boucs chamoisées à vendre, bonnes références CL, nés début 2011.
✆ 06 63 40 86 73

42 - Vds chevrettes alpines 2 mois indemn. Caeve 1350 l, TB 41, TP 34,3
✆ 06 23 21 10 52

Ovin

38 - Vends béliers Pré-Alpes Sud 3 ans et 9 mois cause consanguinité.
✆ 06 14 72 08 92

42 - Vds bélier grivette, 4 ans + agnelles griv. x charolais
✆ 04 77 22 78 00
ou 06 70 48 49 78 HR

74 - Achète brebis pleines, suitées ou réforme, agneaux... paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

42 - Vds porcs truies porcelet de 30 à 40 kg
✆ 04 77 52 98 01

Equin

15 - PENSION box 189 Euros herbage 120 Euros mixte 150 Euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir+Palomino qualif endur.+Pur Frison+

débour. dressage+mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.
✆ 04 71 78 53 26

18 - Vends poulain percheron, PP, 2 ans, très docile.
✆ Tél 06 27 30 65 86

38 - Part. vds joli cheval miniature race Falabella femelle 5 ans pucée H. 100 cm prix à déb. 1700 E.
✆ 06 13 35 53 21

38 - Vend juments Comtoise plein papier pleins étalon inscrit stud book, pucées, dociles urgent, prix à partir de 1300 E à voir.
✆ 04 76 50 04 73

70 - Vds Poneys femelle avec petits + M Docile + M Limousin F Montb pour reproduction B.O. Calme, vaches d'herbe.
✆ 06 43 48 88 37

Volaille-Lapin

38 - Vends clapier 9 cages + accessoires, TBE.
✆ 04 76 06 02 94

SCEA AVICOLE DE LA TUILERIE
POUSSINS ET VOLAILLES DÉMARÉS 1 JOUR À 6 SEMAINES
POULETS: chair blanc, label rouge, cou nu rouge, pintades, canards

POULETTES PONDEUSES 1 JOUR, 6 SEMAINES, 18 SEMAINES
Livraison sur demande
03 86 39 62 59 - 03 86 39 69 84

Chien

63 - A réserver chiots type Beauceron nés le 22/02/11 N° mère 250269500227695.
✆ 06 21 31 40 65
ou 04 73 71 52 44

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Abonnement

Terres de Bourgogne

Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ **Je m'abonne pour 1 an**

à **Terres de Bourgogne** **95 €**
et son supplément **Direct Affaire**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **30 €**

Total

☐ **Je m'abonne pour 2 ans**

à **Terres de Bourgogne** **185 €**
et son supplément **Direct Affaire**
◯ **1 revue RÉUSSIR** de mon choix* **60 €**

Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:

☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

ARO2010-1058

☐ **Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne**
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES

3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP ARMAND ET LIONNARD
Rue du Couvent
73240 Saint Genix sur Guiers

Information préalable
(article 1397 al.3 du code civil)

Suivant acte reçu par Maître Philippe Armand, notaire associé de la société civile professionnelle «Philippe Armand - Emmanuel Lionnard, notaires associés», titulaire d'un office notarial à Saint Genix sur Guiers, rue du Couvent, le 15 mars 2011, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
Monsieur Raymond Joseph Charles Burty, agriculteur, né le 14 janvier 1930 à Saint-Ouen (93400) et Madame Nicole Jane Marguerite Fortin, retraitée, son épouse, née à Château-du Loir (72500) le 15 mai 1944, demeurant ensemble à Millery (21140), la Ferme de l'Abbaye.
Mariés à la mairie de Paris 18ème arrondissement le 26 avril 1971.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour insertion, le notaire

AL21135957

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée (SARL)
Dénomination : TRANSMONTAGNE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
Siège sociale : Sombernon (21540), 22 rue du vieux château
Objet : Accompagnement scolaire dans les transports scolaires en autocars
Durée : 99 années
Capital : 1 000 €
Gérant : Monsieur Jean Christophe Mercusot demeurant à Sombernon (21540), 32 rue du vieux château
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21135943

FINANCIERE RHONE ALPES

Par acte SSP du 14/02/2011, il a été constitué une SARL :
Dénomination : FINANCIÈRE RHÔNE ALPES
Objet social : Prise de participations et conseils aux entreprises.
Siège social :
8 chemin de la Noue, 21600 Longvic
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Gérant : M. Naulot Jean-baptiste, 13 rue charles paquelin, 21190 Chassagne-montrachet.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21135949

OXDIJ

SARL au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 7, rue des Chalands,
21 800 Quétigny
Objet : exploitation de fonds de commerces de vente de confection pour hommes, femmes et enfants ainsi que, en général, toutes activités s'y rapportant.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Jean Luc Bourquin, né le 13 août 1959 à Nantua (01), demeurant à Besançon (25), 18 chemin de Trulères
Greffe du Tribunal de commerce de Dijon (21)

AL21135950

S.C.P Didier Nourissat, Hugues Misserey et Ivan Striffling, Maël Viard
Notaires associés
23 rue Buffon
21000 Dijon

Suivant acte de Me Striffling, notaire à Dijon, du 19/03/2011 il a été constitué la Société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : KADA
Siège : Chevigny Saint Sauveur (21800), 2 impasse de la Prielle
Durée : 99 ans
Objet : la prestation de services par accompagnement des entreprises dans leur développement,
Capital social : Un euro (1,00€)apport en numérique
Gérant : Melle Rachida Kada-Mohammed, demeurant à Chevigny Saint Sauveur (21800), 2 impasse de la Prielle.
La société sera immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Dijon.
Pour avis et mention.

AL21135951

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : L'INSTANT COIFFURE
Capital : 2 500 euros
Siège :
10, rue Henri Dunant 21200 Beaune
Objet : Coiffure mixte, soins esthétiques et hygiéniques. Vente de produits esthétiques et hygiéniques, et articles de mode.
Durée : 99 ans
Gérant : Mlle Laigle Adeline 11, rue des Bas de Paris 71150 Paris l'Hopital
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21135952

Dénomination Sociale : E.A.R.L. SEGAUT PERE ET FILS.
Siège Social : Maligny (21230). La Ruelle.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
Capital Social : 76 910 Euros.
Objet : Gestion et Exploitation de Domaines Agricoles.
Durée : 99 ans.
Apports en nature : Des Biens Mobiliers pour un montant net de 71 910 Euros.
Apport en Numéraire : 5 000 Euros.
Gérant : Monsieur Maurice Segaut, demeurant à Maligny (21230). La Ruelle.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour Avis,
La Gérance.

AL21135954

Suivant acte en date du 30 Juillet 2010, enregistré à Beaune le 6 août 2010 il a été constitué la société civile immobilière suivante :
Dénomination : SCI CAUDOU
Siège : 5, rue Henri Cyrot, 21420 Savigny les Beaune
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble situé à Savigny les Beaune (21420), 3 et 5 rue Henri Cyrot, emprunt des fonds nécessaires à cet objet et à la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Capital social : 1 000 €
Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire d'un montant de 1000 €.
Gérant : Madame Isabelle Doudet Cauvard
Clause d'agrément : les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, conjoints associés ou non, ascendants et descendants. Pour les autres cessions agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Immatriculation au RCS de : Dijon

AL21135955

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
DULAGE
Capital : 2 000 euros
Siège : 1A rue du point du jour 21800 Chevigny St Sauveur
Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérant : M. Dumont Bruno 10 bd Winston Churchill 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21135956

CONVOCATION

SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE

Société Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants
Siège Social : Rue de l'Oze
21150 Venarey-Les Laumes
Agrément n° BOU 2342
RCS Dijon D 341 261 535

1 - Les associés de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée de section avec l'ordre du jour suivant : **Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire plénière.**
Ces assemblées de section se tiendront aux dates et lieux suivants :
- Section Châtillonnais / Nord Est Dijonnais
Le mardi 19 avril 2011 à 9 heures 45 - GAEC DES FORGES, 4 rue de Foncegrive 21 580 Cussy les Forges
- Section Auxois Nord - Yonne / Auxois Morvan - Saône et Loire - Val de Saône
Le lundi 18 avril 2011 à 9 heures 45 - Salle de réunion de la Coopérative DIJON CEREALES - Le Bassin 21320 Pouilly en Auxois
- Section GROUPEMENT DE TANNAY et de la NIEVRE
Le Vendredi 22 Avril à 2011 à 9 heures 45 ,- Salle des Fêtes - 58500 Rix
Les associés ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15e jour précédant chaque assemblée de section, des rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'Administration, ainsi que du bilan afférant à l'exercice 2010 :
- Soit au siège social de Bourgogne Elevage.
- Soit aux lieux ci-dessus précisés pour chaque section.
2 - Les associés élus de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le :
Le jeudi 19 mai 2011 à 9 Heures 30
SALLES DE L'HEXAGONE - 71400 Autun
Sur l'ordre du jour suivant:
- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010,
- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2010, activités et résultats,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Examen, approbation des comptes et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Renouvellement des Administrateurs,
- Constatation de la variation du capital souscrit,
- Questions diverses.
3 - Les associés élus de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée Générale Extraordinaire le :
Le jeudi 19 mai 2011 à 10 Heures 15
SALLES DE L'HEXAGONE - 71400 Autun
Sur l'ordre du jour suivant :
- Mise en conformité des statuts.
- Questions Diverses

AL21135960

TERRE D'OVIN

Recuange
71320 La Boulaye

1-Les associés coopérateurs de SCA TERRE D'OVIN sont convoqués aux différentes assemblées de section avec l'ordre du jour suivant :
-Election des délégués de section aux assemblées générale Ordinaire et Extraordinaire
Ces assemblées de section se tiendront aux dates et lieux suivants :
- le mercredi 20 avril 2011 à 9H30
à la Salle de la Mairie 21150 Venarey les Laumes
- le vendredi 22 avril 2011 à 10H00
à la Salle des fêtes 58500 Rix
- le vendredi 29 avril 2011 à 9H30
à la Salle « Recuange » 71320 La Boulaye
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédant cette assemblée, des rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, des comptes annuels de l'exercice 2010 et des résolutions proposées.
2- Les associés élus de SCA Terre d'Ovin sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :
le Jeudi 19 mai 2011 à 9H30
à la Salle de l'Hexagone - 1 Boulevard Frédéric Latouche-71400 Autun
pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :
-Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 mai 2010
-Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2010
-Rapport financier de l'exercice 2010
-Rapports des commissaires aux comptes
-Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
-Affectation du résultat
-Constatation de la variation du capital social
-Renouvellement des administrateurs
-Fixation de l'allocation globale au conseil (article 30)
-Questions diverses
3- Les associés élus de SCA Terre d'Ovin sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire :
le Jeudi 19 mai 2011 à 10h15
à la Salle de l'Hexagone-1 Boulevard Frédéric Latouche-71400 Autun
pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :
-Mise en conformité des statuts,
-Questions diverses.
Le conseil d'administration

AL21135961

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL MACONNERIE PELISSIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : le village
21690 Boux sous Salmaise
RCS Dijon : 435 092 903

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2011.
A été nommée liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Mlle Coralie Pélissier, demeurant 19 grande rue, 21690 Boux sous Salmaise.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
Le village, 21690 Boux sous Salmaise.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, le liquidateur.

AL21135940

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE MASSINGY LES VITTEAUX

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2011 autorise le Gaec du Suzon à exploiter un élevage laitier sur le territoire de la commune de Massingy les Vitteaux (21350), au bénéfice de l'antériorité.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance des dispositions de cet arrêté, soit en mairie de Massingy-les - Vitteaux soit sur le site internet de la préfecture de la côte d'Or : www.bourgogne-gouv.fr ou à défaut à la préfecture, Bureau élections et réglementations, installations classées, 53 rue de la préfecture à Dijon.
Pour la préfète et par délégation, la Chef du Bureau des élections et de la réglementation.
Jacqueline Colin.

AL21135944

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE PRUSLY SUR OURCE

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2011 autorise le GAEC MATRAT à exploiter un élevage laitier sur le territoire de la commune de Prusly sur Ource , au bénéfice de l'antériorité.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance des dispositions de cet arrêté, soit en mairie de Prusly sur Ource soit sur le site internet de la préfecture de la côte d'Or : www.bourgogne-gouv.fr ou à défaut à la préfecture, Bureau élections et réglementations, installations classées, 53 rue de la préfecture à Dijon.
Pour la préfète et par délégation, la Chef du Bureau des élections et de la réglementation.
Jacqueline Colin.

AL21135945

Installations classées pour la protection de l' environnement

COMMUNE DE BELLENOD SUR SEINE

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2011 autorise le GAEC MESTANIER à exploiter un élevage laitier et allaitant sur le territoire de la commune de Bellenod sur Seine , au bénéfice de l'antériorité.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance des dispositions de cet arrêté, soit en mairie de Bellenod sur Seine soit sur le site internet de la préfecture de la côte d'Or : www.bourgogne-gouv.fr ou à défaut à la préfecture, Bureau élections et réglementations, installations classées, 53 rue de la préfecture à Dijon.
Pour la préfète et par délégation, la Chef du Bureau des élections et de la réglementation.
Jacqueline Colin.

AL21135946

Installations classées pour la protection de l'environnement.

COMMUNE DE BELLENOD SUR SEINE

L'arrêté préfectoral du 22 mars 2011 autorise le GAEC de la MAISON à exploiter un élevage laitier sur le territoire de la commune de Bellenod sur Seine , au bénéfice de l'antériorité.
Toute personne intéressée peut prendre connaissance des dispositions de cet arrêté, soit en mairie de Bellenod sur Seine soit sur le site internet de la préfecture de la côte d'Or : www.bourgogne-gouv.fr ou à défaut à la préfecture, Bureau élections et réglementations, installations classées, 53 rue de la préfecture à Dijon.
Pour la préfète et par délégation, la Chef du Bureau des élections et de la réglementation.
Jacqueline Colin.

AL21135947

TRANSFERT DE SIÈGE

CHARLAST SARL

au capital de 7 622 euros.
Siège : Val Thorens (73440)
Résidence Montana
Saint Martin de Belleville
RCS Chambéry 399 293 448

Par décision de l'AGE du 18 février 2011, et à compter de ce jour :
- Le siège social est transféré à Villa «Venécia» - 14, rue du 27ème Régiment d'Infanterie 21000 Dijon.
Gérante : Dominique Papelard, demeurant à Villa «Venécia» - 14 rue du 27ème Régiment d'Infanterie 21000 Dijon. **Objet :** la propriété d'immeubles par voie d'achat , d'apport, d'échange ou autrement, la réalisation de toutes opérations financières à cette fin, la location d'immeuble, l'exploitation de résidence de tourisme, d'hôtel de tourisme. **Durée :** 50 ans
- Statuant conformément à l'article L223-42 du code de commerce, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la Société
La Société qui était immatriculée au RCS de Chambéry, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon

AL21135764

H.R. IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue Hélène Jambard
21 800 Chevigny St Sauveur
498 042 449 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associé unique du 1er septembre 2010, le siège social a été transféré à 26, rue des Eglantiers Cidex 60 - 21 550 Ladoix Serrigny, à compter du 1er septembre 2010. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL21135915

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de VILLARS-FONTAINE (11 51):
93 a 30 ca - Au chene: ZC-132 - Les repes: ZC-23-25-26(J)-26(K) (sans bâtiment)
Vigne haute située en aire d'appellation AOC «Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits» :
- Cépage Chardonnay : ZC23, ZC25 et ZC26,
- Cépage Pinot Noir : ZC132
Cmne de CRUGEY: (landes)
94 a 40 ca - Les pandans du breuil: ZB-1
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **18/04/2011** à Safer de BOURGOGNE, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21135959

Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

RMD CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : Beaune (21200),
6 rue des Tonneliers
485 373 104 RCS Dijon

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 6 janvier 2011, il a été décidé de transférer le siège social de Beaune (21200), 39 Faubourg Saint Nicolas à Beaune (21200), 6 rue des Tonneliers et de modifier les statuts en conséquence.

AL21135948

DIVERS

LA CAVE DES HAUTES CÔTES

Société coopérative viticole
à capital variable de 550 620 €
Siège social :
93-95 route de Pommard
Beaune 21200
775 567 217 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 3 décembre 2010, le Conseil d'administration de la Société prend acte de la fin du contrat de travail et par là même, de ses fonctions de Directeur Général de la Société, de Monsieur Antoine Romero Rico
Modification au RCS de Dijon

AL21135958

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EURL V.J.N.

Entreprise Unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
18 avenue du 8 mai 1945
58660 Coulanges les Nevers
R.C.S. Nevers B 479 489 593

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à :
Objet : la société a pour objet en France et à l'étranger : le nettoyage industriel, tous travaux multiservices, les travaux d'espace vert, service à la personne et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis,
La gérance

AL58135930

EARL DU MACHURE

Société civile au capital de 7 550 €
Le Machuré - 58110 Rouy
RCS Nevers - 329 198 774

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2011, il a été procédé à l'augmentation et à la réduction du capital le portant à 195 750 €, au retrait de gérance de M. Dubois Georges et de Mlle Dubois Annie et au transfert du siège social à «Le Mantelet» - 58270 Saint Sulpice.
Pour avis, les gérants

AL58135932

AVIS DE CONSTITUTION

B&L «SANS COMPLEXE»

Entreprise Uni personnelle à Responsabilité Limitée au capital de 3000 € 24 Rue Gambetta - 58600 Fourchambault

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société B&L «Sans Complexe» prenant effet au 1er avril 2011 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée.
Objet : Vente de laine et de petite mercerie, Vente de lingerie féminine et accessoires spécialisés, Création et vente de vêtements pour femmes et d'accessoires divers (bijoux, maroquinerie, chaussures, etc...), de chapeaux et coiffes et d'objets divers (décoration, cadeaux de naissance, etc.)
Dénomination sociale : B&L «Sans Complexe»
Siège social : 24 rue Gambetta - 58600 Fourchambault
Associé gérant : Mme Liliane Bernard, demeurant 38 Résidences du Lac - 18320 Cours-les-Barres
Capital social : 3 000 € divisé en 300 parts de 10 € représentant un apport en numéraire
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, le fondateur

AL58135453

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 16 mars 2011, les associés ont crée la société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Entreprise unique à responsabilité limitée
Dénomination : EURL Cheminées DELRAN
Objet : La société a pour objet, sous quelque forme, à quelque titre, et en quelque lieu que ce soit toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, le négoce, la pose de matériels ou d'installations de Chauffage.
Et plus généralement, toutes opérations de quelques natures se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Capital : 6 000 € divisé en 600 parts de 10€
Siège social : 133 Faubourg du grand Mouesse à Nevers(Nièvre)
Durée : 99 années
Gérant : Olivier Delran - La Vallée - Savigny en Sancerre (Cher)
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL58136077

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Sémelay (58) du 15/03/11, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : Fides Rénovation
Siège : Le Bois de la Roche 58360 Sémelay
Objet : travaux de plâtrerie, de pose d'huisserie, de revêtements de sol et mur, de peinture, d'entretien général et de maîtrise d'oeuvre .
Durée : 99 ans
Capital : 3 000 €
Gérance : Mr Philippe de Seroux, demeurant les bois de la roche 58360 Sémelay.
Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.
La gérance

AL58136078

Constitution du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun LAGARDE NEDY, Nedy - 58170 Tazilly
Par acte sous seing privé, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun LAGARDE NEDY dont le siège social est fixé Nedy - 58170 Tazilly
Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 5 novembre 2010.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, les fondateurs

AL58136084

Suivant un acte établi sous seing privé en date du 10 mars 2011, les associés ont crée la société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile
Dénomination : SC du CEBREIRO
Objet : La gestion d'un portefeuille financier et immobilier par achat, vente, apports.
Capital variable minimum : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 9 rue du Sort -Nevers (Nièvre)
Durée : 99 années
Gérant : Eric Saint-Dizier demeurant au n°9 rue du Sort -Nevers (Nièvre)
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL58136086

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
de la Place Gambetta
Capital : 5 000 euros
Siège :
Le petit Soumard 1 rue du Lavoir 58200 St Andelain
Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérant : Mme Monticelli Anne Marie petit Soumard 1 rue du Lavoir 58200 St Andelain
Immatriculation au RCS de Nevers

AL58136088

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une SARL immatriculée au RCS de Nevers, dénommée Les Croquets au capital de 8 000 €, ayant pour objet restauration, débit de boissons, journaux presse, française des jeux, PMU, prestations administratives. Le siège est 6 rue de Paris 58440 Myennes. Les cogérants sont Monsieur Couture Tony et Madame Le Poitevin Léger Noëlla demeurant ensemble Les Pasquiers 45360 Cernoy en Berry.
Pour avis

AL58136094

CONVOCATION

SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE

Société Coopérative Interdépartementale
de Commercialisation d'Animaux Vivants
Siège Social : Rue de l'Oze
21150 Venarey-Les Laumes
Agrément n° BOU 2342
RCS Dijon D 341 261 535

1 - Les associés de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée de section avec l'ordre du jour suivant : **Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire plénière.**
Ces assemblées de section se tiendront aux dates et lieux suivants :
-Section Châtillonnais / Nord Est Dijonnais
Le mardi 19 avril 2011 à 9 heures 45 - GAEC DES FORGES - 4 rue de Foncegrive - 21 580 Cussy les Forges
- Section Auxois Nord - Yonne / Auxois Morvan - Saône et Loire - Val de Saône
Le lundi 18 avril 2011 à 9 heures 45 - Salle de réunion de la Coopérative DIJON CEREALES - Le Bassin - 21320 Pouilly en Auxois
-Section GROUPEMENT DE TANNAY et de la NIEVRE
Le Vendredi 22 avril à 2011 à 9 heures 45 - Salle des Fêtes - 58500 Rix
Les associés ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15e jour précédant chaque assemblée de section, des rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'Administration, ainsi que du bilan afférant à l'exercice 2010 :
- Soit au siège social de Bourgogne Elevage.
- Soit aux lieux ci-dessus précisés pour chaque section.
2 - Les associés élus de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le :
Le jeudi 19 mai 2011 à 9 Heures 30
SALLES DE L'HEXAGONE - 71400 Autun
Sur l'ordre du jour suivant:
-Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010,
-Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2010, activités et résultats,
-Rapports des commissaires aux comptes,
-Examen, approbation des comptes et quitus aux administrateurs,
-Affectation des résultats de l'exercice,
-Renouvellement des Administrateurs,
-Constatation de la variation du capital souscrit,
-Questions diverses.
3 - Les associés élus de SCICAV BOURGOGNE ELEVAGE (Coopérative Interdépartementale de Commercialisation d'Animaux Vivants) sont convoqués en assemblée Générale Extraordinaire le :
Le jeudi 19 mai 2011 à 10 Heures 15
SALLES DE L'HEXAGONE - 71400 Autun
Sur l'ordre du jour suivant :
-Mise en conformité des statuts.
-Questions Diverses

AL58136095

TERRE D'OVIN

Recuange
71320 La Boulaye

1-Les associés coopérateurs de SCA TERRE D'OVIN sont convoqués aux différentes assemblées de section avec l'ordre du jour suivant :
-Election des délégués de section aux assemblées générale Ordinaire et Extraordinaire
Ces assemblées de section se tiendront aux dates et lieux suivants :
- le mercredi 20 avril 2011 à 9h30
à la Salle de la Mairie 21150 Venarey les Laumes
- le vendredi 22 avril 2011 à 10h00
à la Salle des fêtes 58500 Rix
- le vendredi 29 avril 2011 à 9h30
à la Salle « Recuange » 71320 La Boulaye
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédant cette assemblée, des rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, des comptes annuels de l'exercice 2010 et des résolutions proposées.
2- Les associés élus de SCA Terre d'Ovin sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :
Le jeudi 19 mai 2011 à 9h30
à la Salle de l'Hexagone-1 Boulevard Frédéric Latouche-71400 Autun
pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :
-Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 mai 2010
-Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2010
-Rapport financier de l'exercice 2010
-Rapports des commissaires aux comptes
-Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
-Affectation du résultat
-Constatation de la variation du capital social
-Renouvellement des administrateurs
-Fixation de l'allocation globale au conseil (article 30)
-Questions diverses
3- Les associés élus de SCA Terre d'Ovin sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire :
Le jeudi 19 mai 2011 à 10h15
à la Salle de l'Hexagone-1 Boulevard Frédéric Latouche-71400 Autun
pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :
-Mise en conformité des statuts,
-Questions diverses.
Le conseil d'administration

AL58136097

DISSOLUTION LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE en date du 31 mars 2011, la collectivité des associés de la SARL TOME IV, 9 rue du Sort, au capital de 40 000 €, RCS Nevers 497 752 733 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis

AL58135462

les avocats

Legalys Conseils
Me Eric Massereau
Route d'Orléans - BP 89
-
18230 St Doulchard

SCI SESYLE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 800 €
Siège social : 31 rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers D 352 841 530
Liquidateur : Evelyne Serveau

Il résulte de l'assemblée extraordinaire des associés du 21 mars 2011, la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable, avec effet du même jour et la nomination
de Madame Evelyne Serveau, demeurant à Cosne Cours sur Loire
(Nièvre), 157 rue des frères Gambon, en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
Pour Avis.
Le liquidateur.

AL58136079

les avocats

Legalys Conseils
Me Eric Massereau
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

SCI SESYLE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 800 €
Siège social : 31 rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers D 352 841 530
Liquidateur : Madame Evelyne Serveau

Clôture de Liquidation
L'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement du 21 mars 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus à Madame Evelyne Serveau, liquidateur, de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter
du même jour.
Les comptes du liquidateur sont déposés au greffe du T.C. de Nevers.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL58136080

Alciat-Juris
Société d'avocats

Siège Social : Bourges,
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon,
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers : 6 rue Hoche

EDE

SARL au capital de 1 524.49 euros
Siège social: 75 rue François Mitterrand
58000 Nevers
RCS Nevers B 339 179 715

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de BOURGOGNE (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (AA 58/035)
TERRES-PRES-SOLS : Bâtiment habitation et exploitation :
15 ha 81 a 35 ca
- L huy gaudry: B-19-20-22-25-26-28
Cmne de DORNES (AA 11/038)
TERRES-PRES-SOLS : Bâtiment habitation et exploitation:
4 ha 72 a 15 ca
- Anne marie guillemot: A-604-605 - Les bernardins: A-602-603-606-734[607]-736[601]
Cmne de MONTAPAS (AA/030)
BOIS:
1 ha 27 a 42 ca
- Le bois a la dame: C-125 - Le bois de chevrenot: A-379-393
Cmne de MONTARON (AA 11/034)
TERRES-PRES-SOLS : Bâtiment habitation et exploitation
BIENS LOUES EN PARTIE:
1 ha 17 a 65 ca
- La prairie: ZN-11-12 - Pouligny: B-357-358-359-360-364-367-369 ZN-21(J)-21(K)
Cmne de PREMERY (AA 11/028)
PRES:
1 ha 15 a 03 ca
- Le pre de la fontaine: E-338
Cmne de PREPORCHE (AA 58/036 02)
PRES-SOLS : Bâtiment habitation et exploitation:
3 ha 07 a 22 ca
- La bussiere: ZV-52[16](Z)-52[16](AJ)-52[16](AK) - Preporche: ZW-80-81-82-83-84
Et, par extension, Cmne de SAINT HONORE LES BAINS:
3 ha 22 a 50 ca
- Les chenaux: B-406 - Saint trancher: B-401(J)-401(K)
Cmne de PREPORCHE (AA 58/037)
BOIS-PRES BIENS LOUES EN PARTIE
15 ha 71 a 68 ca
- Bois de la sarree: ZY-36-47-49 - Bois des charmes: ZL-85-90-91-95-107-108-120-121-122 - Campagne de dos d ane: ZO-93-107 - Champ lassette: ZK-26-27 - La corvas: ZO-178(A) - La picherotte: ZM-154[37] - Les gourgolles: ZL-4-5-11 - Les gouttes: ZL-65 - Les grands pres: ZM-6(J)-6(K) - Les varaudes: ZK-21(B)-21(AJ)-21(AK) - Sous les vignes: ZK-28(J)-28(K) - Sur les preilles: ZN-115-116-121-127 - Venitien bas: ZM-24-32 - Venitien haut: ZM-86-88
Et, par extension, Cmne de VILLAPOUR-CON:
1 ha 54 a 40 ca
- Bois de la brosse: A-63(J)-63(K)
Cmne de SAINT HONORE LES BAINS (AA 11/36 01)
TERRES-PRES:
30 ha 50 a 92 ca
- Champ giraut: B-797 - Champ piot: B-281 - Champs caillot: B-116-122 - Champs creux: B-123-124-125 - Champs d avau: B-222-223 - Champs de la motte: B-333-334(J)-334(K) - La comme: B-466-468 - La fiollerie: B-282-283-287(J)-287(K) - La grande comme: B-456-457(J)-457(K)-460(J)-460(K)-461-462 - La prelle: B-293 - La queudre d en haut: B-516-517 - Les caruzes: B-202 - Les fouettes: B-347(J)-347(K)-353 - Les mouillas: B-755 - Les petits champs: B-343-344-345-346 - Les voivres: B-613 - Mouilles caillot: B-321-322-323-325 - Ouche davet: B-290-291-292(J)-292(K) - Pre de la carriere: B-182 - Pres chambon: B-295-297 - Pres dessus: B-335-342
Cmne de SAINT HONORE LES BAINS (AA 11/36 03)
TERRES-PRES-SOLS : Bâtiment habitation et exploitation:
7 ha 86 a 97 ca
- L aubrosse: B-1056-1057 - Le carry: B-564(Z)-564(AJ)-564(AK)-570(J)-570(K)-1381[571]-1382[573](Z)-1382[573](AJ)-1382[573](AK)-1383[572] - Les chenaux: B-411 - Les voivres: B-611 - Maches de guine: B-781(J)-781(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **18/04/2011** à Safer de BOURGOGNE, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58136091

Selon décision du 15/01/2011, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
L'associée unique a nommé comme liquidateur Mme Nicole EDE, dmt Garchizy (58), 409 rue Julien Grimau, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Garchizy (58), 409 rue Julien Grimau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis,

AL58136082

POMMA ELECTRICITE

SARL au capital de 4 500 €
Siège social:
lieu dit : les crisenons, 58210 Oudan
529145211 RCS Nevers

L'AGO du 12/03/2011 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/05/2011.
Radiation au RCS de Nevers

AL58136093

➜ NON DISSOLUTION

AEQUALYS conseil

Société d'avocats
8 place Saint Laurent
58000 Nevers

CLAMECY BRICOLAGE

Société par actions simplifiée
Capital social : 160 000 euros
Siège sociale : allée Louis Blériot
58500 Clamecy
382 170 785 RCS Nevers

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2010, il résulte que statuant conformément à l'article L 223-42 du code de commerce, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention en sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL58136089

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

les avocats

Legalys Conseils
Me Eric Massereau
Route d'Orléans, BP 89,
18230 St Doulchard

GESTAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 76 bd Camille Dagonneau
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers438005894

Aux termes d'une délibération en date du 21 Février 2011, l'Assemblée
Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GESTAM a décidé de transférer le siège social du 76 bd Camille Dagonneau, anciennement « La Roseraie », 58640 Varennes Vauzelles au 1 Avenue du Général de Gaulle, Résidence Carnot, BP 90433, 58000 Nevers à compter du 1er avril 2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL58136081

TRANSPORTS MAYAR LOGISTIQUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 avenue du Général Leclerc
Immeuble « Le Panorama»
(77170) Brie Comte Robert
Société en cours d'immatriculation

Par décisions du 17 mars 2011, l'associée unique a transféré le siège social à (58150) Garchy, rue Ernest Durand, le Bourg et ce, à compter du 17 mars 2011.
L'article 4 des statuts, relatif au siège social, a été modifié en conséquence.

Gérants : Madame Hadjila Boudjemal, demeurant à (94430) Chennevières sur Marne, Villa Ile de France, n°2.
Directeur Technique : Monsieur Louis Pierre Brecher, demeurant à (75011) Paris, rue du Faubourg Saint Antoine, n° 319.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL58136092

➜ DÉMISSION

EARL DE CRANGY

Crangy, 58110 Châtillon en Bazois
Au capital de 238,161 €
RCS Nevers - 351.406.426

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, à effet du 1er janvier 2011, il a été procédé à la démission de Mme Valérie Arlaud, née Vacher de ses fonctions de gérante et au retrait de Mme Lucienne Arlaud.
Pour avis, la gérance

AL58136083

➜ CESSION

Par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2010, Monsieur Philippe Gonnet, né le 13 janvier 1946, domicilié Bellegarde à Quiers sur Bezonde (45270) exerçant la profession de Forain et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 302 862 636, a cédé partiellement à Monsieur Teddy Kouater, né le 2 avril 1977 à Orléans, domicilié au 51 avenue du Capitaine Jean à Saint Jean de Braye (45), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 502 849 219, une partie de son fonds de commerce forain «sans domicile fixe» pour un prix de 20 000 euros pour les éléments incorporels et 30 000 euros pour les éléments corporels.
Les créanciers pourront former opposition à la présente cession partielle dans les 10 jours à compter de la dernière des publications mises à la charge de l'Acheteur à l'adresse du Tribunal de Commerce de Nevers (58).

AL58136085

Aux termes d'un acte authentique reçu le 24 février 2011, par Maître Jean Marc Alexandre, notaire associé, membre de la SCP»Jean Marc Alexandre, Olaf Déchin et Dominique Devriendt, notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à Paris (75009), 3 rue Rossini, enregistré à la recette des impôts de Paris 9ème Ouest, case n°1, bordereau n° 2011/271, le 11/03/2011, la «Congrégation de petites soeurs des pauvres», siège social : la Tour Saint Joseph, 35190 Saint Pern, non inscrite au RCS, identifiée au Siren sous le numéro 775 591 456, a cédé à la société «AP NEVERS», société par actions simplifiée, siège social : 27/29 avenue de Saint Mandé, 75012 Paris, RCS Paris n° 530 108 307, le droit à l'autorisation d'exploitation d'hébergement pour personnes agées dépendantes de 72 lits d'EHPAD délivrée par le département DDASS, n° 398/1851 de son établissement, exploité à Nevers (Nièvre) 11 rue Jeanne Jugan, moyennant le prix d'un euros(1€).
La date d'entrée en jouissance est fixée au 24 février 2011.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au fonds vendu pour la validité et en l'étude de Maître Jean Marc Alexandre pour la correspondance.

AL58136090

YONNE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC GARNIER

Groupement agricole d'exploitation en commun reconnu par le comité départemental d'agrément de l'Yonne le 27 juin 1990.
Société civile au capital de 90 750 euros.
Siège social : chemin de Méré
89144 Ligny le Châtel
379 068 489 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2011 a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation agricole à responsabilité limitée. A compter de cette date les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : Domaine Garnier et Fils
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L 324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 90 750 euros
Siège social : Chemin de Méré, 89144 Ligny le Châtel
Durée : Jusqu'au 3 septembre 2030
Gérants : M. Xavier Garnier, demeurant à Ligny le Châtel (Yonne), 36 rue du Carrouge, et M.Jérôme Garnier demeurant à Ligny le Châtel (Yonne), 22 rue Guy Dupas.
Cession de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés lorsque la société n'a que deux associés.
Pour avis, la gérance

AL89135992

Changement de dénomination sociale
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18.03.2011, de la société SARL ILLICO SERVICES
Société à Responsabilité Limitée à capital variable au capital de 1 400 euros, **siège social :** 32 rue Paul Langevin, 89100 Paron - RCS Sens n° 524831047.
Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société à compter du jour de la dite assemblée, en conséquence l'article n° 3 a été modifié comme suit :
Ancienne mention : La dénomination sociale de la société est : ILLICO SERVICES
Nouvelle mention : **La dénomination sociale de la société est :** SARL STARECO SERVICES
Il a été décidé de modifier : Changement de qualité du gérant et nomination d'un nouveau co-gérant
Ancienne mention : Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée
Madame Starakoski Isabelle née Piat
Nouvelle mention : Les soussignés nomment en qualité de **co-gérants :** Madame Starakoski Isabelle née Piat et Monsieur Starakoski Murat à compter du 01/10/2010
En conséquence, l'article n° des statuts a été modifié
Pour avis

AL89135994

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

Maître Anthony Vaccaro
Notaire
52 rue du Général de Gaulle
89340 Villeneuve la Guyard

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ)
Suivant acte reçu par Maître Anthony Vaccaro, notaire à Villeneuve la Guyard (yonne), 52 rue du Général de Gaulle, soussigné, le 14 mars 2011.
Monsieur Simon Mauperin, pharmacien, et Madame Jocelyne Florence Rose Marie Guedez, pharmacien, son épouse, demeurant ensemble à Villeneuve la Guyard (yonne), 19 route de Blanche «les Cézards» initialement mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Loison notaire à Meaux le 31 août 1992 préalable à son union célébrée à la mairiede Meaux (Seine et Marne) le 12 septembre 1992, à actuellement soumis au régime de la communauté réduite aux acquêts conventionnel, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par maître Bertin, notaire à Villeneuve la Guyard le 17 juillet 2008 homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande instance de Sens le 16 janvier 2009 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Anthony Vaccaro 52 rue du Général de Gaulle à Villeneuve la Guyard où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis, Me Vaccaro

AL89135995

Par acte authentique reçu le 17/01/2011, par Maître Senanedj Didier, notaire à Paris (75008) 4 avenue Hoche, Monsieur Sebane Mounfok et Madame Lafon Christiane Mauricette son épouse demeurant ensemble à Saintpuits (89520) Les Berhelots, mariés à la mairie de Paris (75013) le 12/03/1958 sous le régime de la communauté de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens, tel que prévu par les articles 1526 et suivants du Code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au dernier survivant.
Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivants la présente publication, en l'étude de Maître Senanedj Didier susnommé.

AL89136015

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée Desmoutiers Breton au capital de 3 000 euros, le siège social est fixé 10 Rue Cadoux 89113 Branches ayant pour objet : la commercialisation de produits alimentaires et/ou de nature agricole; la prestations de services; l'organisation d'événements festifs privés ou professionnels; traiteur. La gérance est assurée par Messieurs Joël Desmoutiers et Gérard Breton, demeurant 10 rue Cadoux 89113 Branches. Immatriculation de la Société au RCS de Sens.
Pour avis, La Gérance

AL89135808

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2011 à Joux la Ville (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DU CHEMIN DE LA CABANE
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 585 200 euros
Siège social : 7, chemin de Précy le sec - 89440 Joux la Ville
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : Monsieur Denis Pinson demeurant 7, chemin de Précy le sec - 89440 Joux la Ville
Immatriculation : RCS Auxerre
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL89135990

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Villeneuve la Guyard en date du 21 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : BON PLAN IMMO
Siège social : Villeneuve la Guyard 89340, 17 rue Gustave Eiffel.
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés :
Durée : 99 ans
Capital : 8 000 euros
Cogérance :
- Monsieur Franck Chuin, demeurant à Villethierry 89140, 87 rue de la Vallée, Bonval,
- Monsieur Cristiano Santos de Amorim, demeurant à Chatenay sur Seine 77126, 35 bis rue Grande,
Immatriculation : au RCS Sens

AL89135991

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LORAIN GALLERY
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 12 bis quai général Leclerc, 89300 Joigny
Objet : Galerie d'art, achat et vente d'oeuvres d'art.
Durée : 99 ans
Capital : 8 000 euros
Gérance : Monsieur pascal Lorain, 4 rue Parmentier, 89100 Sens
Immatriculation : au RCS de Sens

AL89135998

Par acte SSP du 16 mars 2011, il a été constitué la société suivante :
Dénomination sociale : Glazing Bus & Truck Holding
Forme : SAS
Capital : 100 000 Euros
Siège social : 5 rue des Pêcheurs, 89140 Gisy-Les-Nobles
Objet : La prise de participations et la détention d'actions au sein de sociétés dites filiales et le contrôle du groupe formé par celles-ci. La prise d'intérêts ou de participations, de façon directe ou indirecte, dans toute société, sous quelque forme que ce soit, exerçant des activités en relation avec l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participations.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers non associé, y compris la cession aux conjoints, descendants ou ascendants, doit être autorisée par la société
Durée : 99 ans
Président : M. Patrick Lambert, demeurant 25 rue des Pêcheurs, 89140 Gisy-Les-Nobles
Immatriculation au RCS de Sens

AL89136000

Par acte SSP du 25/03/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : sci ccal
Objet social : achat et location de batiment
Siège social : 47, rue de la procession, 89250 Gurgy
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mr Chauvot Cyril 47 rue de la procession 89250 Gurgy, Mme Lang Amandine 47 rue de la procession 89250 Gurgy
Clause d'agrément : cession libre entre associés
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89136001

MENUISERIE MARAULT ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 2, route de Paris Genève
89320 Vaumort

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS du 25 mars 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MENUISERIE MARAULT ET ASSOCIES
Siège social : 2, route de Paris Genève, 89320 Vaumort
Objet social : menuiserie, charpente, agencements, carrelage, peinture, petite maçonnerie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 200 euros
Gérance :
Monsieur Pierre MARAULT, demeurant 2, route Paris Genève, 89320 Vaumort,
Monsieur Benoit LIE, demeurant 16, route de Nogent, 89320 Cerisiers,
Monsieur Yohan ROUX, demeurant 13, Promenade de l'Est, 89510 Véron,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, La Gérance

AL89136008

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : SCI VALDA
Siège social : 14 rue des Brières, la Malitourne, 89150 Brannay
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros
Gérance : Madame Nicole Jacques demeurant 14 rue des Brières, la Malitourne, 89150 Brannay
Cession de parts : La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ,ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Sens

AL89136013

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Avis de dissolution
Aux termes d'une délibération en date du 21/03/2011 l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAS COVAL. Société par actions simplifiée au capital de 392 435 €. Siège social Zone d'activités des petits champs 26120 Montelier RCS 339 840 662 Romans: 1) a approuvé le projet de fusion signé le 28/12/2010 avec la SARL APPLICATIONS SYSTEMES MANUTENTION, Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € siège social 18 rue du Parc 89510 Passy RCS 449 313 469 Sens, société absorbée, les apports effectués ainsi que leur évaluation ; la société COVAL étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux greffes des tribunaux de commerce de Romans et de Sens le 13/01/2011 la SARL APPLICATIONS SYSTEMES MANUTENTION, du seul fait de la résiliation définitive de ladite fusion, été immédiatement dissoute, sans liquidation. RCS Sens.
Pour avis, le gérant.

AL89135789

EARL DU CORMIER

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 62 504,01 Euros
Siége social : Anquin, 89110 St Maurice le Vieil
RCS Sens 351 896 535

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2011, l'associé unique de l'EARL DU CORMIER a décidé la dissolution anticipée de la société au 28 février 2011.
M. Dominique Boudot, demeurant Anquin - 89110 St Maurice le Vieil est nommé liquidateur.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, le liquidateur.

AL89135997

DE SOUSA

SARL en liquidation
au capital de 15 244,90 euros
Siège : 7 Impasse du Saule Fendu
89100 Maillot
400 019 709 RCS Sens

L'AGE réunie le 29/01/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Adolfo De Sousa, demeurant 7 Impasse du Saule Fendu 89100 Maillot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 Impasse du Saule Fendu 89100 Maillot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89136010

DE SOUSA

SARL en liquidation
au capital de 15 244,90 euros
Siège : 7 Impasse du Saule Fendu,
89100 Maillot
400 019 709 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 31 Janvier 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Adolfo De Sousa de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL89136011

➜ NON DISSOLUTION

CEAB - FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 18, rue les Allants
89500 Cornant
517 835 625 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL89136009

VINS & DECO

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 23 bis Rue du 24 Août
89000 Auxerre
511 075 079 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 22/10/2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL89136014

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

LGM

42 rue Tramassac
69005 Lyon

Par assemblée en date du 1er décembre 2009, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social à compter du 01.10.2010.
Ancienne mention : 42 rue Tramassac 69005 Lyon
Nouvelle mention : RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre
Pour avis.
La gérance

AL89135993

AWAMI

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social:
19 boulevard du Pont Neuf,
89100 Sens
519420509 R.C.S. Sens

L'assemblée générale du 22/03/2011 a décidé de transférer le siège social de la société au 95 avenue du Président Wilson, 93100 Montreuil, à compter du 22/03/2011. Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Bobigny

AL89135999

SYSTEMES NET

SARL au capital de 1000,00 euros
Siège social 37, rue de la Harpe
75005 Paris
RCS Paris 478799950

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19/02/11, il a été décidé que le siège social de la société actuellement situé à Paris (75005) 37, rue de la Harpe serait transféré à Auxerre (89000) 34 bis, bd du 11 novembre, ce à compter du 25/02/11.
Les statuts ont donc été modifiés comme suit :
«Le siège de la société est situé à Paris (75005) 37, rue de la Harpe»
remplacé par
«Le siège de la société est situé à Auxerre (89000) 34 bis, bd du 11 novembre».
Le Gérant

AL89136005

➜ RÉDUCTION DE CAPITAL

Sarl LEAL Dominique créee en mars 2006. Siège social : 23 route de palteau les bauquins 89500 dixmont. **Forme :** SARL. **Capital :** 7 500 € et perte de la moitié du capital le 30 mars 2010. Objet social : maçonnerie charpente couverture. **Cogérant :** Monsieur LEAL Dominique 23 route de palteau les bauquins 89500 Dixmont -Madame LEAL Christelle 23 route de palteau les bauquins 89500 dixmont. **Durée :** 99 ans. RCS Sens.
Mme LEAL

AL89135957

➜ NOMINATION

TECHNIFROID

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 3 rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
393 847 405 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 21 mars 2011, il a été décidé de nommer en qualité de gérants de la société pour une durée illimitée :
-Monsieur Gilles Mariel, demeurant 49, rue Louise Michel 91700 Villiers sur Orge,
-Monsieur Dany Henrard, demeurant 5, La Grosboiserie 45340 Egry,
En remplacement de Monsieur François Cachot, gérant démissionnaire.
Pour avis,
La gérance.

AL89135989

➜ SUCCESSION

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine 4, rue Léon Mauris 21074 DIJON cedex, a été nommée curateur des successions de :
- par décisions du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre
- du 16/02/2011, Mme Andrée Marlot veuve Sigault, décédée le 03/01/2009 à Auxerre, référence 11-3785
- du 07/03/2011, Mme Françoise Raveneau veuve Dessallien, décédée le 24/03/2010 à Tonnerre, référence 11-3792
- par décision du Tribunal de Grande Instance de Sens du 21/02/2011, Mme Raymonde Caillieux veuve Morose, décédée le 12/08/2010 à Massy, référence 10-3797
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL89136003

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUXERRE DISTRIBUTION PRESSE FOULON

Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 27 Rue Valentin Privé
89300 Joigny
397 962 887 RCS Sens

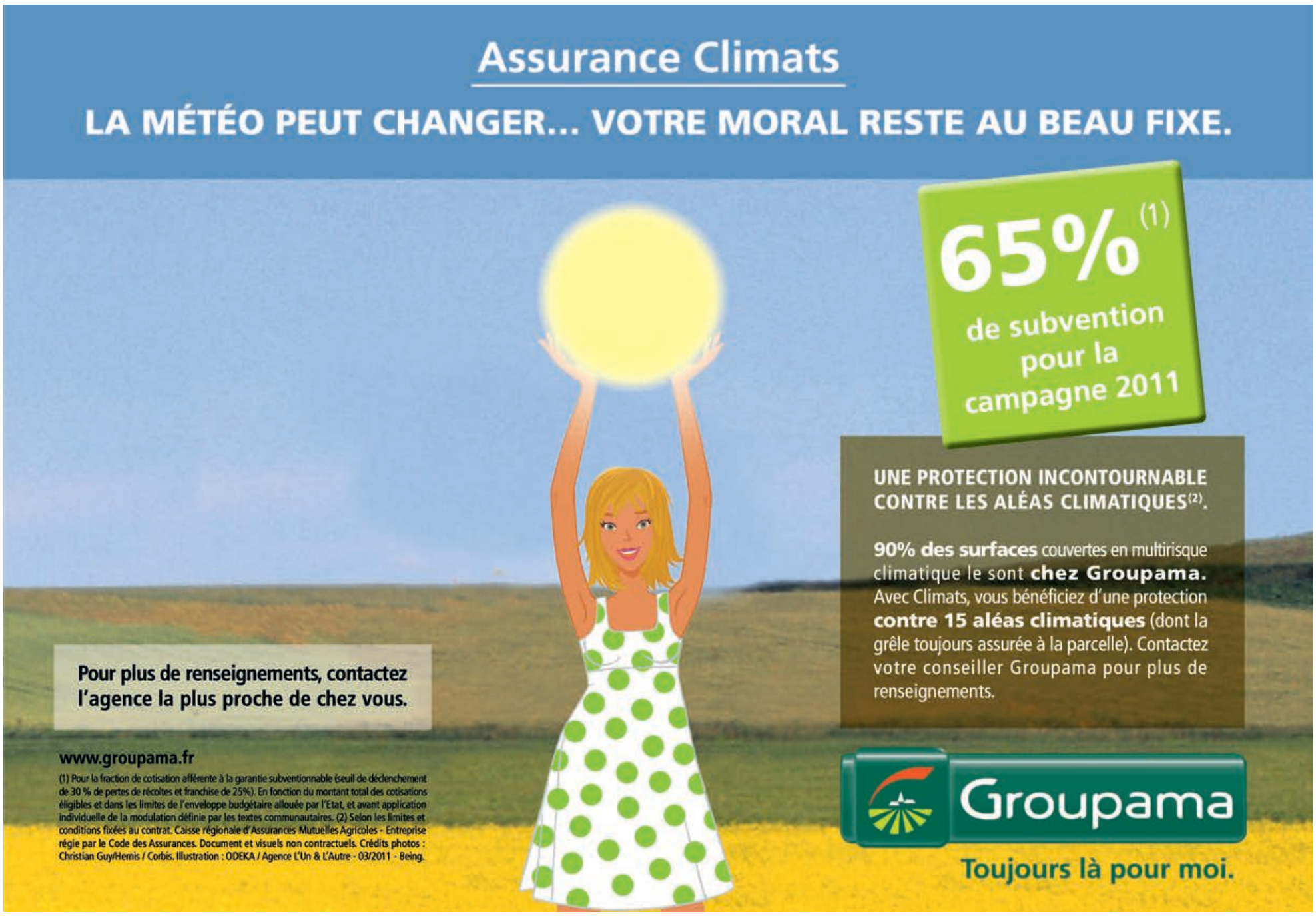
Aux termes d'une délibération en date du 22 Mars 2011, la collectivité des associés a pris acte de la fin du mandat de co-gérant de Monsieur Jean-Guy Foulon, décédé.
Pour avis
La Gérance

AL89136004

Par assemblée en date du 15 mars 2011
Les associés de la SCCV COMSEPT,
29 faubourg Dilo 89600 St Florentin,
RCS Auxerre 509508644 ont enregistré
La démission du gérant, Michel MERCIER
9 square Adanson 75005 Paris et ont
Nommé Madame Angélique Variclier, rue
Des Bouvreuils 89250 Gurgy.
Pour avis.

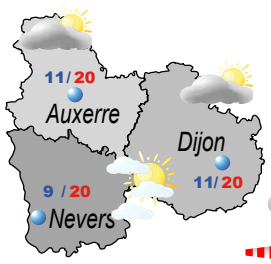
AL89136006

► A noter
Tous
vos rendez-vous
professionnels sur
AgriBourgogne.fr



▶ Prévisions **météo** du 1er au 07 avril

Vendredi 01 Avril



Mitigé

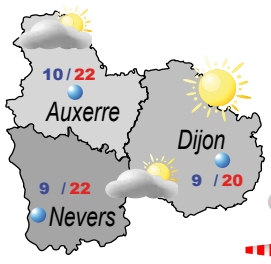
Le ciel sera partagé enter nuages et belles éclaircies au Su du département. Températures doues pour la saison

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 19 à 21 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 10 km/h

Vendredi 01 : St Hugues
Soleil : 07:46 - 20:31
Lune : 06:30 - 18:48

Samedi 02 Avril



Variable

Le ciel sera généralement nuageux avec des éclaircies plus larges sur l'Est du département.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 21 à 23 °C

Vents : Sud 20 km/h

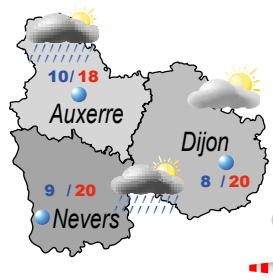
Samedi 02 : Ste Sandrine
Soleil : 07:44 - 20:32
Lune : 06:51 - 19:49

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 03 Avril



Instable

Pour la journée de Dimanche, le temps s'annonce instable sur le département avec de faibles ondées

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 19 à 21 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Dimanche 03 : St Richard
Soleil : 07:42 - 20:33
Lune : 07:13 - 20:50

Prévisions à 7 jours

Lundi 04 au Mercredi 06 Avril :

averses / nuageux / ciel de traine

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 2 à 14°C T° maxi. : 17 à 19°C

Jeudi 07 au Dimanche 10 Avril :

eclaircies / nuageux / eclaircies / clair

Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 6 à 13 °C T° maxi. : 20 à 22°C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77 409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

▶ Sudoku

	4	1	3			7		
		6	5		8		4	
8			9					5
	1	8	4					
	5	7		8		3	2	
					1	8	6	
9					4			6
	6		8		3	4		
		4			5	1	8	

Solution Sudoku

5	4	1	3	2	6	7	9	8
7	9	6	5	1	8	2	4	3
8	2	3	9	4	7	6	1	5
6	1	8	4	3	2	9	5	7
4	5	7	6	8	9	3	2	1
2	3	9	7	5	1	8	6	4
9	8	2	1	7	4	5	3	6
1	6	5	8	9	3	4	7	2
3	7	4	2	6	5	1	8	9

© ACIP

▶ **Télévision** Sélection du 02 au 08 avril

Samedi 2

TF1

20.45 Qui veut gagner des millions ? «Spéciale Sidaction», avec Valérie Lemercier, Enrico Macias, Marianne James, Bruno Solo, C. Dechavanne, P. Carmouze, etc.
22.55 New York section criminelle. Série avec Jeff Goldblum ⓾.

FRANCE 2

20.35 Les grandes voix chantent pour le Sidaction. Divertissement avec Line Renaud, Renaud Capuçon, Lara Fabian, Serge Lama, Anggun, Roberto Alagna, Adamo, Frédéric François, Calogero, etc.
22.55 On n'est pas couché.

FRANCE 3

20.35 À deux, c'est plus facile ★★. Téléfilm avec Michel Galabru, Luce Radot (1h18). *Une jolie histoire.*
21.55 L'amour dans le sang ★★. Téléfilm avec Charlotte Valandrey (1h34). *Émouvant, mais inégal.*

ARTE

20.40 L'aventure humaine «L'Égypte des pharaons» ★★. *Intéressant.*
22.25 Suite noire «La reine des connes» ★. Téléfilm avec Clément Hervieu Léger. *Très glauque.*
23.10 Suite noire «Envoyez la fracture» ★. Téléfilm. *Très pénible.*

M6

20.45 NCIS. Série ⓾.

CANAL +

20.50 État de choc ★★. Drame (2010) de B. Kormakur, avec D. Mulroney (1h20) ⓬. *Prenant, mais affreux.*

Dimanche 3

TF1

20.50 Les experts. Série ⓾.
23.15 Destination finale 3 ★. Horreur (2006) de J. Wong, avec Ryan Merriman (1h30) ⓬. *Pas mal.*

FRANCE 2

20.35 Faubourg 36 ★★★. Comédie dramatique (2008) de C. Barratier, avec Gérard Jugnot, Clovis Cornillac (1h56) ⓾. (voir Sélection)
22.35 Faites entrer l'accusé «Mamadou Traoré...». Magazine ⓬.

FRANCE 3

20.35 L'inspecteur Gently (4/9) ⓬.
22.55 Toi et moi, on s'appelle par nos prénoms ★★★. (voir Sélection)
23.45 Tout le monde il est beau.
00.40 La fille sur la balançoire ★★. Drame en VO (1955) de R. Fleischer (1h45). *Un superbe mélo.*

ARTE

Adieu Liz Taylor
20.40 Le père de la mariée ★★. Comédie en NB (1950) de Vincente Minnelli, avec Spencer Tracy, Elizabeth Taylor (1h33). *Charmant.*
22.10 Soudain, l'été dernier ★★★. Drame en NB (1959) de J. Mankiewicz, avec Elizabeth Taylor (2h04). *Très brillant, mais désespéré.*

M6

20.45 Capital «Guerre des prix : Nouvelles promesses...». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Opérations spéciales...». Magazine.

CANAL +

20.55 Football «Lens/Marseille».

Lundi 4

TF1

20.45 Clem «C'est la rentrée !» ★★. Téléfilm avec Victoria Abril, Lucie Lucas. *Amusant et bien vu.*
22.30 Ados et déjà mamans.
23.55 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓾.
00.50 Au Field de la nuit, avec Guillaume Musso, Benoît Duteurtre, Isabelle Sorente, Mathias Malzieu, le comte de Bouderbala.

FRANCE 2

20.35 The closer : «Attrape-cœurs ⓾», «Coup de chaleur» ★★. Série avec Kyra Sedgwick. *Bien ficelé.*
22.05 Complément d'enquête «Cuisine : Une passion française». Magazine de Benoît Duquesne.

FRANCE 3

20.35 Tous vos amis sont là… «Salvatore Adamo». Divertissement de L. Boyer, avec Patrick Sébastien, Line Renaud, Patrick Fiori, Annie Cordy, Gérard Lenorman, etc.
23.05 Ce soir (ou jamais).

ARTE

20.40 La vie et rien d'autre ★★★. Drame (1989) de Bertrand Tavernier, avec Philippe Noiret, Sabine Azéma (2h11). (voir Sélection)
22.50 Trois chefs d'orchestre, un nom : les Järvi. Documentaire.

M6

20.45 Top chef «La grande finale».

CANAL +

20.55 The promise (3/4) ★★. Téléfilm (1h27) ⓾. *Très prenant.*

Mardi 5

TF1

20.45 Les experts, Manhattan. Série avec Gary Sinise ⓾.

FRANCE 2

20.35 Chouchou ★. Comédie (2003) de M. Allouache, avec Gad Elmaleh, Alain Chabat (1h40). *Une grosse farce.*
22.25 Dans les yeux d'Olivier «Les mères célibataires». Documentaire.

FRANCE 3

20.35 Louis la brocante «Louis voit double» ★. Téléfilm avec Victor Lanoux, Sim. *Pas mal, mais assez outrancier.*
22.40 Ce soir (ou jamais).

ARTE

20.15 Anna Bolena. Opéra de G. Donizetti, avec l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, dirigé par Evelino Pido, et avec Anna Netrebko, Elina Garanca, Elisabeth Kulman, Ildebrando d'Arcangelo (2h30). En direct de l'Opéra de Vienne.
22.45 Fortunes (5 et 6/8) ★. Série avec Salim Kechiouche. *Décevant.*

M6

20.45 X Factor. Divertissement présenté par Sandrine Corman et Jérôme Anthony, avec Christophe Willem, Veronic DiCaire, Olivier Schultheis, Henry Padovani.
23.25 Nouveau look pour une nouvelle vie.

CANAL +

20.45 Ligue des Champions «Real Madrid/Tottenham».

Mercredi 6

TF1

20.35 Football «Ligue des Champions : Chelsea/Manchester United».
22.50 Esprits criminels. Série avec Joe Mantegna ⓬.
23.40 Forgotten. Série.

FRANCE 2

20.35 Les beaux mecs (7 et 8/8) ★★★. Série avec Simon Abkarian. *Excellent et très émouvant.*
22.40 Face aux Français… «Conversations inédites». Magazine présenté par Guillaume Durand.

FRANCE 3

20.35 Hors-série «Maison en travaux : Du rêve... au cauchemar» ★★. *Pas mal, mais peu nouveau.*
22.55 Ce soir (ou jamais).

ARTE

20.40 La biodiversité menacée «Quelles solutions pour demain ?» ★★. (voir Sélection)
22.10 Le dessous des cartes.
22.25 Better things ★★. Drame en VO (2008) de D. Hopkins, avec Rachel McIntyre (1h31). *Prenant.*
23.55 Le fabuleux voyage des choses inutiles. Documentaire.

M6

20.45 La pire semaine de ma vie (1/2) ★★. Téléfilm avec Bruno Salomone, Élodie Frenck (1h30). *Très amusant, mais gros.*
22.25 Un mariage à tout prix.

CANAL +

20.50 Sept vies. Drame (2008) de G. Muccino, avec Will Smith (1h59).

Jeudi 7

TF1

20.45 Section de recherches : «Rescapé ⓾», «Sorti de piste», «Ennemis intimes». Série avec Xavier Deluc, Virginie Caliari.
23.35 Pascal, le grand frère.

FRANCE 2

20.35 À vous de juger «Jean-Louis Borloo». Magazine présenté par Arlette Chabot.
23.10 Infrarouge : «Presse et pouvoir, un divorce impossible», «Les prêcheurs de l'apocalypse : Quand l'écologie perd la raison».

FRANCE 3

20.35 Sans plus attendre ★★. Comédie dramatique (2007) de Rob Reiner, avec Morgan Freeman, Jack Nicholson (1h36). *Attachant.*
22.40 Ce soir (ou jamais).

ARTE

20.40 Everyone else ★★. Comédie (2009) de Maren Ade, avec Birgit Minichmayr, Lars Eidiger (1h55). *Prenant.*
22.35 Sur les traces d'Easy rider (1/4) «Born to be wild».

M6

20.45 Lie to me : «Memento», «Abel et Caïn», «Casino Royale», «La bombe humaine», «Amnésie morale». Série avec Tim Roth ⓾.

CANAL +

20.50 Dexter (11 et 12/12) ★★. Série avec Michael C. Hall, Jennifer Carpenter ⓬. *Ainsi se termine cette saison réussie, mais affreuse.*

Vendredi 8

TF1

20.45 Familles d'explorateurs. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
22.50 Carré Viiip. Divertissement ⓾.

FRANCE 2

20.35 Les petits meurtres d'Agatha Christie «Cinq petits cochons» ★★. Téléfilm avec Antoine Duléry, Marius Colucci. *Prenant, mais un peu outrancier.*
22.05 Avocats et associés «Impunité» ★. Série. *Médiocre.*
23.05 Semaine critique ! Magazine de Franz-Olivier Giesbert.

FRANCE 3

20.35 Thalassa. Magazine présenté par Georges Pernoud.
22.55 Vie privée, vie publique, avec Patricia Kaas, Antoine Duléry, P. Pouzadoux, Stone, I. Alonso.

ARTE

20.40 Le train de 8h28 ★. Téléfilm avec Nadeshda Brennicke (1h30). *Banal et truffé de longueurs.*
22.10 Les ailes du soleil ★★★. Documentaire. (voir Sélection)
23.05 Grand format «A very british gangster». Documentaire.

M6

20.45 Bones. Série avec Emily Deschanel ⓾.

CANAL +

20.55 Prince of Persia «Les sables du temps» ★★. Aventures (2010) de Mike Newell, avec Jake Gyllenhaal (1h51). *Spectaculaire.*

SÉLECTION


DR

Faubourg 36 - Le Faubourg est un quartier populaire de Paris, dans lequel on trouve les music-halls. Après le triomphe des «Choristes», Christophe Barratier s'est relancé dans un film musical avec Gérard Jugnot. Et la réussite est totale, car «Faubourg 36» appartient à la catégorie des films populaires de grande qualité. Reconstituant le Paris de l'époque avec soin, le cinéaste offre un festival de chansons et de danses, filmées avec rythme. Sa caméra virevoltante suit les héros dans leurs aventures et dans un bel élan romanesque. Les décors évoquent le cinéma français des années 30/40. Les scènes émouvantes succèdent aux scènes de comédie, et l'interprétation est sensationnelle, en particulier celle de la jeune Nora Arnezeder, lumineuse révélation de ce joli film. Malgré des facilités, on se laisse emporter par une œuvre qui parvient à rendre les téléspectateurs heureux. ***Dimanche 3, sur France 2, à 20h35.***

Toi et moi, on s'appelle par nos prénoms - Pour les 20 ans du journal «Le Papotin», fabriqué par des autistes, Marc Lavoine a eu l'idée de faire interviewer des personnalités par ces autistes. Ils sont formidables, ces adultes pas comme les autres, avec leur franc-parler. C'est souvent d'une drôlerie irrésistible, et l'on découvre que ces jeunes pas comme les autres pourraient donner des leçons à leurs confrères. ***Dimanche 3, sur France 3, à 22h55.***

La vie et rien d'autre - En 1920, le commandant Dellaplane est chargé de retrouver les soldats portés disparus. Sur fond de paysages désolés, Tavernier décrit cette incertitude des familles qui ne peuvent faire leur travail de deuil. Avec cette histoire pathétique, le cinéaste met en scène la soif de vivre et d'amour de ses personnages. L'interprétation est sensationnelle, et les dialogues sont à la fois dramatiques et drôles. ***Lundi 4, sur Arte, à 20h40.***

La biodiversité menacée - La protection des espèces menacées est le combat d'organisations publiques ou privées. Ce passionnant documentaire fait le point sur le sujet, sans idéologie. Les actions des protecteurs de la nature sont analysées, parfois contestées et toujours bien expliquées,ce qui montre que rien n'est simple. Les images sont superbes, et le commentaire insiste sur la nécessité de remettre l'homme au cœur de toutes ces actions. ***Mercredi 6, sur Arte, à 20h40.***

Les ailes du soleil - Les aventuriers ont un petit grain de folie qui les pousse à rêver l'impossible. C'est le cas de Bertrand Picard, héritier d'une longue lignée de scientifiques et d'aventuriers. Son pari fou : faire voler un avion sans énergie, si ce n'est celle du soleil. Dans ce fascinant documentaire aux images superbes, on suit cette incroyable aventure. Le téléspectateur a l'impression d'être revenu aux débuts de l'aviation. ***Vendredi 8, sur Arte, à 22h10.***

Vins et terroirs

La cave vagabonde a largué les amarres

Vendre des vins de l'Yonne au fil de l'eau. C'est le pari un peu fou que se sont lancés Philipe Testut, ancien vigneron à Chablis et son associé, Elio Achache. La «*Caroline*», péniche de fabrication anglaise réaménagée en cave vagabonde, vient de quitter les quais d'Auxerre pour son premier voyage.



Le ciel est clair, les vents porteurs, la cale pleine et les veres remplis, «*Cap'tain Elio*» va pouvoir jeter l'ancre.



Possibilité de connaître la position exacte de la péniche au quotidien sur le site www.lacavevagabonde.com

Des bouteilles partout, jusque dans la capitainerie...



La cave vagabonde a pris le relais du Coche d'eau qui, depuis le début du 17ème siècle, partait du quartier de la Marine, au pied de la cathédrale, livrer les vins de l'Yonne à Paris.



Si le souvenir du «*Coche d'eau*», bateau plat en bois qui, au début du 17ème siècle, transportait chaque semaine voyageurs et marchandises jusqu'à Paris hante encore le quartier de la Marine à Auxerre, il y a bien longtemps que les tonneaux de vin n'empruntent plus la voie fluviale pour «*monter*» jusqu'à la capitale. Le symbolisme toutefois était tentant et la «*cave vagabonde*» ne pouvait que s'élancer d'Auxerre pour son premier voyage vers Paris.

Toutes les appellations du département représentées

Philippe Testut a été vigneron à Chablis 40 ans durant, avant de prendre sa retraite à l'aube des années 2000 et de céder le domaine à son fils. Ce projet inédit, de transformer une péniche en «*cave vagabonde*» lui trottait dans la tête depuis longtemps déjà. Être le porte-parole des vins de domaines amis, continuer à exercer une activité au contact des gens, transmettre son expérience de vigneron..., autant de raisons qui l'ont poussé à concrétiser son rêve : vendre du vin et des produits du terroir au fil de l'eau. Entretemps, le «*caviste itinérant*» a embarqué dans l'aventure un jeune compère, Élio Achache, passionné lui aussi par l'avenir du vin et aujourd'hui, capitaine de la «*Caroline*». C'est lui qui tiendra la barre de la péniche.

De fabrication anglaise, la péniche était échouée un peu par hasard au port de plaisance d'Auxerre depuis mai 2009, son commanditaire initial s'étant désisté. Un désistement et un cours favorable de la livre anglaise qui ont permis de l'acquérir à un prix avantageux. Avec l'aide de l'Agence de développement touristique de l'Yonne et le concours de la société Aquarelle, gérante du port de plaisance d'Auxerre, Philipe Testut a pu relooker «*Caroline*» pour sa future activité, transformant notamment toute la partie arrière du bateau en cave à vin.

Les cartons s'entassent un peu partout, envahissant même la cabine «*invité*», où pourront loger le temps d'une étape, mousse d'occasion ou partenaires financiers qui ont soutenu le projet. Ils sont au total 44 associés à avoir ainsi investi dans l'aventure. Chablis, Saint-Bris, Irancy, Crémants, Chitry..., toutes les appellations du département sont présentes à bord. Pour chacune d'entre elles, un ou deux vins sont proposés, produits par des vignerons pratiquant un travail raisonné, tant dans la conduite de la vigne que dans la vinification. Si elle privilégie les vins icaunais, la cave se veut accueillante et sait aussi s'ouvrir à d'autres terroirs. En témoignent, les «*Gaillac*» trônant sur le rayonnage du salon de vente, production de la belle fille du créateur de l'entreprise.



«*Caroline*», péniche de fabrication anglaise, arrivée à Auxerre en 2009.

Au fil de l'eau et des canaux

Habitat nomade par excellence, la péniche avance au rythme de la vigne, avec lenteur et authenticité, comme autant de valeurs communes partagées. C'est dans cet esprit qu'a été défini le plan de navigation de la «*Caroline*». Principal axe de mouvement, entre Auxerre et Paris au fil de l'Yonne puis de la Seine. L'hiver, ce sera au tour des canaux du Nord d'être visités. Les trois mois d'été, la péniche circulera sur les voies d'eau du centre de la France : canal de Bourgogne, canal du Centre, canal du Nivernais, canal de Briare... L'objectif étant de toucher une clientèle de plaisanciers, sachant qu'en saison, jusqu'à 3 000 bateaux sont loués chaque semaine dans ce secteur. Si l'entreprise parvient à établir un circuit régulier, une clientèle de restaurateurs est également visée. A chaque halte, des dégustations seront organisées à bord de la péniche. Toutes propositions ou initiatives imprévues pouvant faire dévier le voyage. Festivals, foires, manifestations diverses au bord de l'eau..., «*Caroline*» est ouverte à tout !

L'arrivée de la péniche et les dégustations seront annoncées au préalable sur le blog de la «*cave vagabonde*», ainsi que par mailing auprès des réseaux des domaines représentés et des associés. Seront également sollicités, les réseaux sociaux, type «f*acebook*». A tout moment, le positionnement exact de la péniche pourra être connu, via Internet et le service «*Google latitude*» qui permet, grace au téléphone de bord, de partager la position géographique du bateau en temps réel. Pour l'heure, «*Caroline*» a effectué son premier voyage en direction de Paris où elle s'est installée pour une semaine au bassin de la Villette. Après, rien n'est encore décidé... Le début de l'aventure.

Bon vent !

DOMINIQUE BERNERD